

Université de Montréal

Les relations diplomatiques franco-autochtones à Montréal, 1701-1713

par Constance Delbreil

Département d'histoire, Faculté des Arts et Science

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.) en histoire

Juin 2019

© Constance Delbreil, 2019

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Les relations diplomatiques franco-autochtones à Montréal, 1701-1713

présenté par :  
Constance Delbreil

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Ollivier Hubert, président-rapporteur  
Susan Dalton, membre du jury  
Thomas Wien, directeur de recherche

## Résumé

La Grande Paix de Montréal consacre en 1701 la diplomatie franco-amérindienne, soulignant les adaptations culturelles qui permettent de mettre en place une paix et une alliance générale entre la Nouvelle-France et les nations du Pays d'en Haut. Nous avons voulu nous intéresser dans notre étude à la décennie qui suit ce traité, et à la manière dont les relations diplomatiques entre Français et Autochtones à Montréal se développent dans la continuité au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En étudiant la correspondance coloniale que s'échangent les agents de la monarchie entre Versailles et Montréal, nous avons appliqué une analyse des discours afin de mieux comprendre la manière dont ces relations diplomatiques évoluent, et comment Montréal joue un rôle central en tant que cadre urbain de ces négociations. Malgré un ensemble de sources naturellement très eurocentré, nous nous sommes également intéressée aux paroles autochtones jointes aux missives, mais aussi aux silences de la correspondance, qui en disent parfois beaucoup. Nous avons d'abord analysé la manière dont se fait la diplomatie à Montréal, en étudiant ses acteurs, ses lieux, mais aussi ses pratiques. Puis, nous avons étudié les évolutions qu'amènent les enjeux du début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans cette diplomatie montréalaise. En nous arrêtant au Traité d'Utrecht (1713), nous montrons que cette décennie participe à la consolidation dans la continuité d'une tradition diplomatique pluriculturelle qui s'inscrit pleinement dans le cadre et l'urbanité de la ville de Montréal.

Mots clés : diplomatie, Nouvelle-France, Montréal, XVIII<sup>e</sup> siècle, diplomates, Autochtones, histoire urbaine

## Abstract

The Great Peace of Montreal (1701) is a manifestation of the success of French-Amerindian diplomacy, highlighting the many cultural adjustments that allowed for a global alliance and peace between New France and the nations of the *Pays d'en Haut*. This study looks at the following decade, and the ways in which diplomatic relations between French and Natives developed in Montreal at the beginning of the 18<sup>th</sup> century. Examining the colonial correspondence that was sent back and forth from Versailles to Montreal, it analyses colonial discourses to better understand how diplomatic practices evolved, and how Montreal played a key role as the urban setting for these pluricultural negotiations. Although these letters present a Eurocentric point of view, a particular consideration was given to Native speeches given during peace negotiations that are transcribed in the correspondence, but also to everything left unsaid by the official correspondents. This study analyses first how diplomacy took place in Montreal, taking an interest in the actors, the urban setting and the practices that surround it. Then it observes the development brought to diplomatic practices by new political stakes in the early 18<sup>th</sup> century. Ending the analysis at the end of the War of the Spanish Succession (Utrecht, 1713), the thesis concludes that this decade contributed to the continuous strengthening of a pluricultural diplomatic tradition that was ingrained in the urban setting of Montreal.

Keywords: diplomacy, New France, Montreal, 18<sup>th</sup> century, diplomats, Native Americans, urban history

# Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Table des matières.....	v
Liste des abréviations.....	viii
Remerciements.....	ix
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Faire la diplomatie à Montréal.....</b>	<b>15</b>
I. Les acteurs de la diplomatie.....	15
A. Les diplomates de la Nouvelle-France.....	15
1. Le rôle de Versailles dans les relations diplomatiques.....	15
2. Le gouverneur général, premier diplomate de la Nouvelle-France.....	17
3. Les gouverneurs particuliers et intendants dans la diplomatie.....	18
B. Faire le lien.....	19
1. Des administrateurs voyageurs.....	19
2. Des colons en truchement.....	21
3. Une interaction dominée par les agents français ?.....	23
C. Les acteurs autochtones.....	24
1. Les nations.....	24
2. Les chefs.....	26
3. Les députés.....	27
II. Les lieux de la diplomatie.....	29
A. La ville frontière, lieu diplomatique idéal ?.....	29
1. Une ville issue de la réticularité coloniale.....	29
2. Une ville frontière.....	30
3. Les missions et les Domiciliés.....	31
4. Une « capitale » en question.....	33
5. Montréal en représentation ?.....	35
B. Les lieux de la rencontre diplomatique dans la ville.....	38
1. Des Autochtones moins présents ?.....	38
2. Les Autochtones à Montréal après la Grande Paix.....	40
3. Montréal, centre de médiation.....	42
4. Montréal, centre de convergence.....	43
III. Les pratiques diplomatiques : l'entente par l'adaptation.....	45
A. Les conseils au centre du processus diplomatique.....	46

1.	Protocole du conseil .....	46
2.	Les cadeaux diplomatiques.....	47
3.	Diplomatie et intégration à l'empire.....	49
4.	Le wampum.....	52
B.	La Parole, outil principal des pratiques diplomatiques.....	53
1.	Importance prise par les paroles .....	53
2.	Adaptation et ritualisation du langage diplomatique .....	55
3.	Relations écrites et orales dans la diplomatie .....	56
<b>Chapitre 2 : Les enjeux de la diplomatie montréalaise.....</b>		<b>59</b>
I.	Enjeux diplomatiques de la Grande Paix au traité d'Utrecht .....	59
A.	Mettre en place la neutralité .....	59
1.	La Guerre de Succession d'Espagne .....	60
2.	La Grande Paix installe la neutralité.....	62
B.	Conserver la neutralité.....	63
1.	Convaincre les Amérindiens.....	63
2.	Conserver la neutralité.....	64
C.	L'enjeu impérial .....	67
1.	Nations, diplomatie, et empire.....	67
2.	Intégrer et assimiler .....	68
3.	Un empire de façade.....	70
4.	L'idée d'empire et la relation franco-amérindienne face au traité d'Utrecht .....	71
II.	La diplomatie commerciale .....	75
A.	Le commerce, premier objet de la diplomatie .....	75
1.	Commerce et diplomatie chez les Amérindiens .....	75
2.	Montréal, capitale du commerce diplomatique .....	77
3.	Guerre de Succession d'Espagne et baisse du commerce à Montréal .....	78
B.	Montréal, plaque tournante de la contrebande.....	80
1.	Détourner le commerce de la ville.....	80
2.	La contrebande entre le Pays d'en Haut, Orange et Montréal .....	82
3.	Le commerce illégal, garant de l'alliance ?.....	83
C.	L'alcool, centre des inquiétudes et des réglementations .....	85
1.	L'eau de vie dans la relation diplomatique.....	85
2.	Problèmes de l'alcool .....	86
3.	Réguler et punir ? .....	88
III.	La médiation comme outil diplomatique.....	90
A.	Être garant de la paix inter nations .....	90
1.	L'importance de la stabilité pour la Nouvelle-France .....	90

2. Garantir la paix pour respecter la Grande Paix de Montréal .....	91
3. Une alliance instable.....	95
B. Médiation à Montréal .....	97
1. Vaudreuil médiateur .....	97
2. Les Amérindiens médiateurs .....	99
3. Les défis du travail de médiation.....	101
<b>Conclusion</b> .....	104
<b>Bibliographie</b> .....	110
<b>ANNEXE A</b> .....	117
<b>ANNEXE B</b> .....	118

## Liste des abréviations

<i>ANOM</i>	Archives Nationales d'Outre-Mer
<i>DBC</i>	Dictionnaire biographique canadien
<i>PUF</i>	Presses Universitaires de France
<i>UNCP</i>	University of North Carolina Press
<i>WMQ</i>	The William and Mary Quarterly

## Remerciements

Je tiens avant tout à remercier mon directeur de recherche, Thomas Wien, qui a aiguillé mes recherches tout au long de ces deux années de maîtrise. Sa patience, sa disponibilité face à mes interrogations, ses nombreux conseils et suggestions m'ont été extrêmement précieux.

Un immense merci à mes amis et collègues universitaires, de part et d'autre de l'Atlantique, qui ont été mes soutiens quotidiens. Ce mémoire n'aurait pas été grand-chose sans nos discussions stimulantes, nos sorties, et leur appui pendant les semaines plus difficiles de la rédaction.

Mes remerciements particulièrement à tous ceux qui m'ont conseillé dans mes moments d'incertitude, et qui ont relu mon mémoire pour y jeter un coup d'œil neuf, merci pour tout !

Enfin, un grand merci à mes proches qui m'ont toujours apporté leur indéfectible support. Toute ma gratitude à mes parents, qui m'ont mis sans même s'en rendre compte mon premier livre d'histoire entre les mains.

# Introduction

En août 1701, Montréal accueille en son sein plus de mille trois cents Autochtones d'une trentaine de nations différentes. Après plusieurs jours de conseils entre des diplomates amérindiens et le gouverneur général de la colonie, Louis-Hector de Callières, un terrain d'entente est trouvé et l'ensemble des nations y ratifie une paix générale qui étend l'alliance entre les Français et les Amérindiens et pacifie officiellement le Pays d'en Haut et les abords de la colonie, après plus d'un demi-siècle de turbulences. Soixante ans après la fondation de Ville-Marie, la Grande Paix de Montréal apparaît – aux yeux des Français, du moins – comme une victoire pour l'entreprise coloniale française, et un symbole de la réussite de la politique d'alliance entreprise par la monarchie au XVII<sup>e</sup> siècle. Mais la signature du traité souligne également l'importance des nations autochtones dans le processus diplomatique et consacre le triomphe de leurs usages diplomatiques dans la relation franco-amérindienne<sup>1</sup>.

Fondée en 1642 par Jeanne Mance et Paul de Chomedey de Maisonneuve, Ville Marie, sur l'île de Montréal, étend effectivement la présence française sur le fleuve Saint Laurent. L'avènement de Louis XIV et de son pouvoir vu comme absolutiste en 1661 apporte un contrôle accru de l'Etat sur les colonies, et deux ans plus tard, la Nouvelle-France passe sous l'administration directe de la monarchie<sup>2</sup>. En 1669 les colonies sont placées sous l'égide du ministère de la Marine, dirigé par un secrétaire d'État, aussi appelé Ministre dans les colonies<sup>3</sup>. Mettant en place une politique de consolidation de son entreprise coloniale par les alliances, la Nouvelle-France se joint à un groupe de nations amérindiennes, aux côtés des Népissingues, Outaouais, Ojibwas, Poutéouatamis, Mascoutens, Renards, Kicapous, Winnebagos, Sakis, Miamis et des Illinois<sup>4</sup>. Malgré quelques tentatives de rapprochement dans les années 1650 – 1660, le projet d'alliance franco-iroquoise ne prend pas forme. Au contraire, plusieurs facteurs amènent au renouvellement des hostilités dans les années 1680<sup>5</sup>. La fin du XVII<sup>e</sup> siècle est marquée par

---

<sup>1</sup> Gilles Havard, *The Great Peace of Montreal*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 182.

<sup>2</sup> A ce sujet, voir notamment Christophe Horguelin, *La Prétendue République. Pouvoir et société au Canada (1645-1675)*, Sillery, Septentrion, 1997 ; Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France, Tome III : « La seigneurie des Cent Associés »*, Montréal, Fides, 1997.

<sup>3</sup> Ce ministère est alors dirigé par Colbert, et le sera jusqu'en 1683. Le marquis de Seignelay (1683 – 1690), Louis de Pontchartrain (1690 – 1699) et son fils Jérôme de Pontchartrain (1699 – 1715) lui succèdent.

<sup>4</sup> Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2012, p. 109.

<sup>5</sup> Notamment, la guerre qui drainait les ressources iroquoises contre les Andastes et les Mohicans prend fin en 1676, puis un traité d'alliance entre eux et les Anglais est signé en 1677. A cela s'ajoute la poussée expansionniste des Français sur les Grands Lacs pour contrer ce que les colons voient comme une mainmise des

une guerre de partis entre nations autochtones, mais également par les hostilités entre les puissances coloniales qui transposent le conflit de la Ligue d’Augsbourg sur le territoire nord-américain. Les raids touchent particulièrement les alentours de Montréal, la ville de la colonie la plus proche des nations iroquoises, mettant en danger les habitants. La ville devient à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle un centre de refuge face aux raids de cette confédération, notamment après le « massacre » de Lachine en 1689. Des négociations diplomatiques sont cependant menées entre les gouverneurs généraux successifs, notamment par le comte de Frontenac et le chevalier de Callières, et les chefs autochtones, afin d’apaiser la situation. Ces discussions amènent à la ratification à Montréal d’une grande paix en 1701, qui transcende les inimitiés durables entre les nations amérindiennes, les Outaouais et les Iroquois notamment, en les plaçant tous au sein de la même alliance pour garantir la paix et la stabilité du Pays d’en Haut, permettant alors à la Nouvelle-France de se développer. Si les hostilités entre les nations de l’alliance prennent fin, la Guerre de Succession d’Espagne réactualise la guerre de partis, regroupant à la fois les alliés amérindiens (domiciliés ou non), des miliciens et des soldats, qui mènent des attaques surprise sur des villages frontaliers de la Nouvelle Angleterre.

Plus durable que les traités des années 1660 avec les Iroquois, la Grande Paix est un tournant dans l’histoire de la Nouvelle-France, notamment dans les relations franco-amérindiennes. Elle dispose d’un statut quasi sacralisé dans les discussions post-traité, qui s’illustre notamment par la superposition du traité à l’image iroquoienne de l’arbre de paix dans les discours et les paroles amérindiennes. Elle assure aussi la continuité de Montréal en tant que capitale diplomatique pendant notre période : c’est en effet là que les chefs amérindiens et le gouverneur général se retrouvent pour des conseils diplomatiques afin de faire fonctionner l’alliance. Néanmoins, la Guerre de Succession d’Espagne qui prend fin par le traité d’Utrecht (1713) en Europe, marque une évolution intéressante dans les relations franco-amérindiennes. En effet, la *Pax Gallica* est un arrangement méticuleux entre pouvoirs amérindien et français, l’un faisant intervenir l’autre pour garantir une certaine stabilité régionale, qui s’illustre particulièrement dans la Grande Paix de Montréal. Le traité d’Utrecht à la fin de la décennie se pose au contraire à l’opposé de celle-ci, puisqu’il ne fait jamais intervenir les nations amérindiennes qui sont pourtant impliquées dans les guerres de partis des puissances européennes : il illustre un paradoxe pour la colonie et ses relations franco-amérindiennes. Alors que le pouvoir français sur le territoire reste tenu, Utrecht amène à une cession territoriale d’une partie de la Nouvelle-France aux Britanniques,

---

Iroquois sur la traite, qui ruinerait la colonie. Voir Alain Beaulieu, « Introduction » dans L.-P. Desrosiers, *Iroquoisie*, vol. 1, Sillery, Septentrion, 1998, pp. xii-xxx.

mais aussi à une cession de leur prétendue souveraineté sur les Iroquois. Les nations amérindiennes ne répondant pas aux mêmes codes culturels, ni pour les concepts territoriaux, ni pour ceux de souveraineté, le traité est avant tout une projection impériale des puissances européennes pour justifier leurs possessions transatlantiques. Les officiers de la Nouvelle-France doivent donc naviguer entre l'organisation d'une diplomatie interculturelle essentielle au fonctionnement de la colonie, et les projections impériales du pouvoir versaillais.

Nous avons donc voulu nous intéresser au fonctionnement des relations diplomatiques qu'entretiennent les nations amérindiennes et les Français, en l'occurrence durant la décennie qui suit la Grande Paix, mais en prenant pour cadre l'espace impérial limité qu'est Montréal. Privilégier Montréal de la sorte permet de revoir sous un angle nouveau un ensemble de relations qui sont déjà bien connues des historien·ne·s et ethnohistorien·ne·s.

L'étude et l'écriture de l'histoire de la Nouvelle-France a suivi une évolution relativement linéaire, dans laquelle le tournant des années 1980 a joué un rôle central dans la revitalisation et l'émergence de questions jusque-là secondaires ou très peu traitées. L'apport de l'École des *Annales* aux pratiques de l'historien·ne·s amène en effet des études plus tournées vers les sciences sociales. Les travaux de Bruce Trigger<sup>6</sup> et Richard White<sup>7</sup> particulièrement, installent l'ethnologie et l'anthropologie dans les études de la période coloniale, modifiant de façon considérable la place accordée aux Amérindiens dans les recherches historiques. Les mouvements d'activisme autochtones dans la seconde moitié du XXe siècle ainsi que l'émergence des études interdisciplinaire créent effectivement un contexte propice à l'incorporation au travail historique d'approches inspirées de ces sciences sociales : les nations autochtones sont alors enfin considérées comme des actrices majeures de la période coloniale en Amérique.

Or, dans la première décennie du XVIIIe siècle, que nous étendrons ici jusqu'en 1713, les relations diplomatiques entretenues avec les nations autochtones, quelles qu'elles soient, jouent un rôle prépondérant dans l'histoire montréalaise, et façonnent la vie dans la colonie. Ce sont précisément ces interactions à visée diplomatique que nous avons voulu étudier dans ce

---

<sup>6</sup> Bruce Trigger, *Children of Aataentsic: A History of the Huron People to 1660*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1987.

<sup>7</sup> Richard White, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, New York, Cambridge University Press, 1991.

mémoire. A ce titre, notre étude s'intègre dans le double cadre de l'histoire politique d'une part, et de l'histoire urbaine d'autre part.

Tout d'abord, la question de la diplomatie sous l'Ancien Régime est abordée par divers historiens, mais particulièrement par Lucien Bély qui fait une histoire politique et sociale des ambassadeurs et des espions dans les pays d'Europe durant le règne de Louis XIV<sup>8</sup>. Il s'appuie notamment sur le traité du diplomate François de Callières, frère du gouverneur général Louis-Hector, « *De la manière de négocier avec les souverains* »<sup>9</sup>. L'analyse de ce document lui permet de voir quelles étaient les attentes à l'égard des diplomates contemporains, alors que leur métier n'était pas encore professionnalisé. Malgré une étude volontairement très eurocentrée, son ouvrage permet de mettre en lumière – comme nous le ferons plus loin – les innovations effectuées dans le cadre colonial au contact des nations amérindiennes. D'autres études permettent de plus de s'intéresser aux concepts mêmes de la paix durant l'époque moderne en Europe, qui influencent fortement les coutumes diplomatiques. L'étude de Paul Foriers par exemple permet de s'intéresser à la manière dont la pensée d'Hugo de Grotius (1583 – 1645), humaniste, diplomate et juriste des Provinces Unies, façonne l'établissement du droit européen. Il étudie notamment l'organisation de la paix, qui fait rentrer les rapports entre différents Etats dans un système non écrit de lois naturelles, entre droit naturel des nations et des gens. Cette notion du droit cherche à respecter des règles qui sont considérées comme respectant l'état naturel des choses, alors vu comme une organisation idéale de la société. Le système grotien démontre ainsi comment « l'Ecole de Droit naturel va véritablement sacréaliser la nation de traité en dehors de tous les éléments adventices comme serment »<sup>10</sup> pour maintenir la paix en Europe. De plus, ce système va encourager « le droit pour les Nations de se coaliser contre l'infracteur de la foi donnée »<sup>11</sup>, donnant une justification supplémentaire de l'organisation des relations diplomatiques après 1701 en Nouvelle-France. Cette sacréalisation du traité, et la justification des pratiques médiatrices, sont particulièrement intéressantes dans le contexte montréalais, puisque la Grande Paix est fondatrice d'une union sans précédent en Nouvelle-France, installant le gouverneur général comme garant et médiateur d'une alliance plurinationale.

---

<sup>8</sup> Lucien Bély, *Espions et Ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

<sup>9</sup> François de Callières, *De la manière de négocier avec les Souverains de l'utilité des Négociations du choix des Ambassadeurs & des envoyez, et des qualitez nécessaires pour réüssir dans ces emplois*, Amsterdam, 1716, Bibliothèque nationale de France (ark:/12148/bpt6k936753), Edition numérique Gallica, 2007.

<sup>10</sup> Paul Foriers, « L'organisation de la paix chez Grotius », dans Truyol Y Serra, Antonio et Paul Foriers, dir., *La conception de la paix chez Vitoria*, Paris, Vrin, 1987, p. 318.

<sup>11</sup> *Ibid*, p. 325.

Plus grand évènement diplomatique du début du siècle, la Grande Paix de Montréal cadre notre étude. Elle est largement acceptée comme une date centrale de l'histoire canadienne, et ce dès les rapports des historiens contemporains<sup>12</sup>. Plus encore, la Grande Paix est souvent considérée comme un tournant dans l'histoire de la Nouvelle-France. Ainsi, W. J. Eccles la définit comme un changement « radical » dans la politique que mène Versailles en Nouvelle-France, mais également pour le territoire colonial lui-même<sup>13</sup>.

Un temps délaissée, l'histoire politique connaît un renouveau grâce aux études pluridisciplinaires, comme nous l'avons vu précédemment, et cela amène également un regain d'intérêt pour la Grande Paix de Montréal étudiée sous un nouvel angle. En effet, jusque dans les années 1970, l'histoire des relations diplomatiques coloniales s'intéresse surtout au rôle des autorités françaises dans la construction de la paix, et les rares études sur les nations autochtones sont brèves. Or, l'avènement de l'ethnohistoire vise précisément à leur réhabilitation dans l'historiographie. De plus ces études pluridisciplinaires permettent de s'intéresser à de nouvelles questions notamment en ce qui concerne l'histoire politique. Gilles Havard publie ainsi une étude très complète de la Grande Paix en 1992<sup>14</sup>, mettant en avant l'importance de la coopération franco-amérindienne dans la formation de cette paix. Le tricentenaire du traité donne lieu à plusieurs études sur la question au début des années 2000, affinant l'état des connaissances sur cette paix, de sa construction à son héritage, en passant par sa ratification. Alain Beaulieu s'adresse par exemple à un grand public dans une étude détaillée de la paix, rendant accessible à tous cet élément phare de l'histoire québécoise<sup>15</sup>, tandis que Havard livre une nouvelle analyse exhaustive de la Grande Paix dans une version très révisée de son ouvrage précédent, traduit en anglais<sup>16</sup>. Les deux auteurs poursuivent les efforts des ethnohistoriens pour remettre au centre de leurs études les nations autochtones et analyser les facteurs, le déroulement, le processus, et les conséquences de cette paix générale.

Justement, la question de l'héritage direct de la Grande Paix fait débat au sein de l'historiographie. En effet, les historiens cherchent à comprendre qui sort gagnant de ce traité.

---

<sup>12</sup> Voir notamment les ouvrages de Claude-Charles Le Roy Bacqueville de la Pother, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, Brocas, 1753 (1722), 4 tomes, et de François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale (1744)*, Ottawa, Élysée, 3 vol., 1976.

<sup>13</sup> William Eccles, *Canada Under Louis XIV 1663-1701*, Toronto, McClelland & Stewart, 1964.

<sup>14</sup> Gilles Havard, *La Grande Paix de Montréal. Les voies de la diplomatie franco-amérindienne*, Montréal, Recherches Amérindiennes au Québec, 1992.

<sup>15</sup> Alain Beaulieu, Francis Back, Roland Viau, *La Grande Paix: chronique d'une saga diplomatique*, Québec, Libre expression, 2001.

<sup>16</sup> G. Havard, *The Great Peace of Montreal*.

Certains voient les Iroquois comme les grands vainqueurs de cette paix historique : Starna et Brandão, notamment, analysent cette paix comme un triomphe iroquois puisqu'elle leur donne accès à des territoires de chasse qu'ils convoitaient sans pouvoir les sécuriser<sup>17</sup>. Cependant, cette thèse est rejetée par ceux qui analysent plutôt la première décennie du XVIIIe siècle comme une période démontrant la perte de puissance des nations iroquoises : les Français sont alors vus comme les grands gagnants de la paix, puisqu'ils mettent en place une entente globale dont ils sont les garants. Eccles, par exemple, considère la Grande Paix comme une victoire personnelle du gouverneur Callières et de son action politique en Nouvelle-France<sup>18</sup>. Plus mesuré, Gilles Havard, analyse cependant également la Grande Paix comme une victoire française : l'Arbre de la Paix est planté à Montréal, pas à Onondaga, capitale diplomatique de la Confédération des Cinq Nations, et cela illustre également un succès pour la politique des Français en Amérique du Nord, ouvrant l'alliance franco-autochtone aux nations de l'Ouest. De plus, les Iroquois ressortent affaiblis sur le long terme de ces procédures de paix, créant une opportunité pour les Français d'affermir leur autorité. Néanmoins, le succès clair d'un parti sur l'autre est à relativiser : tout comme la grande paix n'existe que par la collaboration franco-amérindienne, les différentes clauses de la Grande Paix amènent à des concessions de part et d'autre<sup>19</sup>, nécessaires au bon fonctionnement d'une alliance interculturelle.

Cette multiculturalité est par ailleurs développée par plusieurs historiens, soucieux d'étudier la diplomatie en tant que terrain d'échanges et d'adaptations interculturelles<sup>20</sup>, qui forment un espace d'entente et d'interaction, défini par le *middle ground* de Richard White<sup>21</sup>, que nous aborderons plus loin. Cette intégration des nations autochtones en tant que puissances dotées d'agentivité s'inscrit bien sûr elle aussi dans le mouvement de l'ethnohistoire, s'intéressant aux

---

<sup>17</sup> José Antonio Brandão et William A Starna, « The treaties of 1701: A triumph of Iroquois diplomacy », *Ethnohistory*, vol. 43, n°2, 1996, p. 209-244.

<sup>18</sup> W. Eccles, *Canada Under Louis XIV*, p. 147.

<sup>19</sup> Sur ce point voir notamment Maxime Gohier, *Onontio le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, Sillery, Septentrion, 2008, p. 178.

<sup>20</sup> Sur ce sujet voir notamment Gilles Havard, « Le rire des jésuites », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2007, Éditions de l'EHESS, vol. 62, n° 3, pp. 539-573. ; Kathleen DuVal, *The native ground: Indians and colonists in the heart of the continent*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2011 ; Daniel Usner, *Indians, Settlers, and Slaves in a Frontier Exchange Economy, The Lower Mississippi Valley before 1783*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1992 ; Birgit Rasmussen, « Negotiating Treaties, Negotiating Literacies: A French-Iroquois Encounter and the Making of Early American Literature », *American Literature*, 79, 3, 2007, p. 445-473 ; Jean-Marie Thérien, *Parole et pouvoir. Figure du chef amérindien en Nouvelle-France*, Montréal, L'Hexagone, Coll. Positions anthropologiques, 1986.

<sup>21</sup> R. White, *The Middle Ground*.

Amérindiens non plus par rapport aux colons, mais en eux-mêmes, permettant d'analyser le traité et l'alliance selon leurs propres cadres culturels<sup>22</sup>.

Enfin, au-delà des études portant sur la Grande Paix, l'historiographie traitant des relations franco-amérindiennes lors de notre période, soit entre 1701 et 1713, a déjà été bien établie : après Yves Zoltvany, Bruce White, Richard White et Gilles Havard s'y sont tous attachés<sup>23</sup>, étudiant les aspects interculturels de la diplomatie au cours de ces années. Néanmoins, ces études privilégient toutes le cadre géographique des Grands Lacs, le lieu par excellence de la rencontre franco-amérindienne, mais aussi de la cristallisation des tensions entre nations amérindiennes. Or nous avons voulu ici, tout en nous appuyant sur les ouvrages précédents, étudier la continuité des pratiques diplomatiques dans le cadre Montréalais, et le statut de cette ville en tant que capitale diplomatique de la colonie au début du XVIIIe siècle.

Justement, cet angle urbain nous amène à nous intéresser à l'historiographie de Montréal, considérant la ville non seulement comme cadre, mais également en tant que société urbaine dynamique. Notre démarche s'intègre donc pleinement au tournant spatial de l'historiographie qui, depuis le milieu du XXe siècle, examine les phénomènes humains et sociaux à travers l'espace, faisant de celui-ci une construction sociale, produite par les échanges et les contacts<sup>24</sup>. Fernand Braudel fut l'un des premiers à livrer une étude de ce type, en s'intéressant à la Méditerranée en tant qu'espace sous le règne de Philippe II<sup>25</sup>. L'histoire urbaine prend ensuite son essor dans les années 1980, et c'est également le cas pour les études montréalaises.

C'est d'abord la composition de la ville qui est étudiée en profondeur par les historien·ne·s<sup>26</sup>, qui s'intéressent aussi aux populations marginales, dont les Autochtones font

---

<sup>22</sup> Voir notamment les travaux de Heidi Bohaker. « 'Nindoodemag': The Significance of Algonquian Kinship Networks in the Eastern Great Lakes Region, 1600-1701 », *WMQ*, vol. 63, no. 1, 2006, p. 23-52. ; K. DuVal, *The native ground*; Patricia Galloway, *Choctaw Genesis, 1500-1700*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1998 ; J-M. Therrien, *Parole et pouvoir*, 1986. ; D. Usner, *Indians, Settlers, and Slaves in a Frontier Exchange Economy*; André Vachon, « Colliers et ceintures de porcelaine dans la diplomatie indienne. », *Les Cahiers des dix*, no 36, 1971, p. 179-192.

<sup>23</sup> Voir notamment Gilles Havard, *Empire et Métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660 - 1715*, Sillery, Septentrion, 2003 ; Bruce White, « 'Give Us a Little Milk': The Social and Cultural Meanings of Gift Giving in the Lake Superior Fur Trade », *Minnesota History*, vol. 48, no. 2, 1982, p. 60-71 ; R. White, *The Middle Ground*; Yves F. Zoltvany, « New France and the West, 1701-1713 », *The Canadian Historical Review*, vol. 46 no. 4, 1965, p. 301-322.

<sup>24</sup> Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.

<sup>25</sup> Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Colin, 1949.

<sup>26</sup> Voir notamment André Lachance, *La vie urbaine en Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1987 et *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Fides, 1996.

partie. L'urbanisme de Montréal en lui-même est également étudié afin de mettre en valeur l'évolution des fortifications qui s'érigent autour de la ville de la fin du XVIIe au début du XIXe siècle<sup>27</sup>. Enfin, dans les années 2000, l'essor de la géohistoire permet de s'intéresser à la manière dont Montréal s'intègre dans son environnement géographique<sup>28</sup>.

Justement, par sa position géographique, la ville est surtout étudiée en tant que région frontalière stratégique, et nous pouvons nous intéresser à la manière dont le concept de la frontière canadienne a évolué à travers l'historiographie. Cette thèse avancée par Turner pour les États-Unis, appliquée ensuite au Canada, entretient la notion que l'Ouest joue un rôle majeur dans le destin de la société états-unienne, et qu'il constitue une frontière qui prend différentes formes. Eccles est le premier à s'y intéresser et à réévaluer ce concept en fonction de la Nouvelle-France<sup>29</sup>. Il l'analyse selon plusieurs thèmes : la frontière est non seulement la dernière limite du peuplement européen, mais elle est aussi une frontière commerciale, religieuse et militaire. Il rejette l'idée de la frontière linéaire anglo-américaine, en pensant une frontière étendue des Grands Lacs à l'Acadie et la vallée du Saint Laurent. Enfin, le renouvellement de cette étude de la frontière se fait avec l'apport de l'ethnologie et une réévaluation de l'importance du Pays d'en Haut. Ainsi, lorsque Richard White parle de *middle ground* dans son ouvrage éponyme, il rejette l'idée classique de l'Ouest comme frontière, en s'y intéressant plutôt comme un lieu d'échange culturel. De son côté, Gilles Havard retravaille les concepts de région, de frontière et de périphérie en incluant l'idée de transferts culturels, mais aussi celle de stratégies impériales qu'il trouve manquantes dans les études de White<sup>30</sup>. Si son étude porte surtout sur le Pays d'En Haut, Montréal tient une place importante dans son argumentaire : en effet, c'est la limite du Pays d'en Bas et la porte d'entrée du Pays d'en Haut, une capitale entre deux mondes qui peut symboliser une frontière par la création de rencontres interculturelles, ou ce que Grabowski appelle un « Common Ground ». La frontière, et jusqu'à un certain point la ville, deviennent des lieux d'entre-deux, de métissages.

Le concept du *middle ground* tel que développé par White dans son ouvrage a marqué l'historiographie de la période coloniale en Amérique du Nord. Mise à l'épreuve par plusieurs

---

<sup>27</sup> Voir Phyllis Lambert et Alan Stewart, *Montréal, ville fortifiée au XVIIIe siècle*, Centre canadien d'architecture/Canadian Centre for Architecture, Montréal, 1992 ; Mario Lalancette et Alan Stewart, « De la ville-comptoir à la ville fortifiée : évolution de la forme urbaine de Montréal au XVIIe siècle » dans S. Dépatie (dir.) *Vingt ans après Habitants et Marchands. Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998.

<sup>28</sup> Voir notamment Fougères, Dany, (dir) *Histoire de Montréal et de sa région: Tome I-Des origines à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012 ; Léon Robichaud, Harold Bérubé, Donald Fyson (dir.), *La gouvernance montréalaise : de la ville frontière à la métropole*, Montréal, Éditions MultiMondes, 2014.

<sup>29</sup> William Eccles, *The Canadian Frontier 1534 - 1760*, New-York, Holt, Reinhart & Winston, 1969.

<sup>30</sup> G. Havard, *Empire et Métissages*, p. 42-60.

auteurs, la notion s'est affranchie de ses premières définitions. Richard White lui-même admet que son concept a dépassé de loin sa conception première, mais que cela lui a également permis d'affiner sa définition<sup>31</sup>. Sa conceptualisation de l'espace franco-amérindien servait deux buts : premièrement définir un processus d'action entre deux zones culturelles établissant un système de compréhension et d'incompréhension qui amènent à des accommodations mutuelles<sup>32</sup>, et deuxièmement définir l'espace géographique historique résultant de ce processus. Alors que l'historiographie précédente s'était polarisée autour de deux camps, d'un côté les cas où il y a eu une assimilation culturelle, de l'autre, les cas où la résistance culturelle a été plus forte, White tente par ce concept de dépasser l'impasse de la conquête et de la résistance en transfigurant le problème dans un nouvel espace. Ainsi, tout changement culturel n'est pas, pour White, dégradation ou perte d'authenticité, mais réinvention, grâce à cet espace de médiation interculturelle. L'influence de ce concept a grandi durant les années 1990, jusqu'à être utilisé pour définir des situations ou des espaces très éloignés de l'Amérique du Nord coloniale<sup>33</sup>. Mais cette forte utilisation a également amené à repenser certains points du Middle Ground, notamment autour des questions de domination et de pouvoir, que White tentait de résoudre. Havard particulièrement émet des réserves quant à ce concept, qui ne retranscrit pas assez, selon lui, la domination impériale française qui s'exerçait sur l'espace, transformant la médiation en manipulation, une transformation que White réfute<sup>34</sup>.

Une autre critique formulée à l'égard du *middle ground* de White est la sous-estimation de l'agentivité des Autochtones eux-mêmes. Tout d'abord, il analyse ces espaces comme tout à fait novateurs. Or, plusieurs historiens rappellent que d'autres alliances, et espaces partagés par plusieurs nations ont pu transformer l'espace précédemment. Ainsi, Catherine Desbarats<sup>35</sup> note que ce *middle ground* n'est pas le premier à exister, la Ligue Iroquoise en formait probablement un également avant l'arrivée européenne. Bohaker<sup>36</sup> se place sur la même ligne d'analyse, car les Anishinaabe formaient déjà une alliance multiculturelle et multilinguistique au début du XVIIe siècle. Enfin, en mettant l'accent sur le processus de formation culturelle dans ce *middle ground*, l'un des risques est de détacher les peuples autochtones de leur propre passé historique.

---

<sup>31</sup> Richard White, "Creative Misunderstandings and New Understandings." *WMQ*, vol. 63, no. 1, 2006, p. 9–14.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Gilles Havard, « Richard White, Le Middle Ground. Indiens, Empires et Républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57-1, no. 1, 2010, p. 204-206. White exprime son désaccord dans un article précédent (R. White, "Creative Misunderstandings", *WMQ*, 2006) et dans sa préface la même année : Richard White, « Preface to the 20th Anniversary Edition », in White, *The Middle Ground*, New York, Cambridge UP, rééd. 2010, p. xi-xxiv.

<sup>35</sup> Catherine Desbarats, « Préface », in R. White, *Le Middle Ground*, Toulouse, Anacharsis, 2010.

<sup>36</sup> H. Bohaker. « 'Nindoodemag' ».

C'est particulièrement le cas, selon Bohaker, des Anishinaabe. En effet, White les présente comme un peuple de réfugiés dans le cadre du *middle ground*. Or, selon Bohaker, il faut reconnecter le passé historique de cette nation avec les réalités du *middle ground* pour noter que leur mobilité géographique, qui s'accroît au XVII<sup>e</sup> siècle, est néanmoins inscrite dans leur patrimoine culturel. Ainsi, en n'utilisant pas assez de sources non européennes, White commet l'erreur de ne pas étudier assez attentivement les cultures autochtones dans leur fonctionnement : leur concept d'appartenance géographique n'est simplement pas le même que celui des Européens. Leur mobilité s'inscrit dans un réseau de lieux déjà visités par la famille, qu'ils ne considèrent donc pas comme étrangers : ils ne peuvent donc pas être réfugiés. Montréal, bien que s'inscrivant dans un contexte différent, participe également à une reconstruction des identités en floutant les frontières entre Français et Amérindiens.

Enfin, la dernière critique qui se forme contre le *middle ground* de White, est la surestimation de la médiation. Comme avancé précédemment, Havard voit dans cette médiation des enjeux de pouvoir la transformant en manipulation. Mais Rushforth<sup>37</sup> va au-delà de cette idée : pour l'historien, la médiation en tant qu'invention mutuelle provoquée par l'espace du *middle ground* est un concept qui ne peut marcher qu'entre Français et Autochtones. Or, il faut dépasser la vision binaire des relations interculturelles prenant place entre Euro-Américains d'un côté et Autochtones de l'autre. Ainsi, les relations entre Amérindiens eux-mêmes ne sont pas marquées par la médiation, mais par la guerre. En effet, il faut décentraliser la vision du *middle ground* des enjeux impériaux français pour mieux prendre en compte les objectifs locaux des Autochtones, qui définissent l'alliance franco-amérindienne. La confrontation devient donc ce qui détermine les limites de l'alliance dans le Pays d'en Haut, ce qui est particulièrement clair lors des guerres des Renards. Ces guerres illustrent la manière dont les Amérindiens forment les contours de l'alliance avec les Français à leur avantage : ils deviennent les manipulateurs dans le cadre du *middle ground* en faisant intervenir une médiation à Montréal. Enfin, le cas de la justice illustre ce paradoxe de domination entre autorités coloniales et Autochtones. Le système judiciaire dans les cas présentant des accusés domiciliés a en effet été étudié par Jan Grabowski pour la juridiction de Montréal, cherchant à confirmer la thèse développée par Eccles selon laquelle les Français n'étaient pas capables d'imposer leurs lois sur les Amérindiens, à cause de leur situation politique et militaire précaire<sup>38</sup>. En effet, si le Conseil Souverain ordonne en 1664 la soumission de tous les Autochtones aux lois et aux ordonnances

---

<sup>37</sup> Brett Rushforth, "Slavery, the Fox Wars, and the Limits of Alliance." *WMQ*, vol. 63, no. 1, 2006, p. 53–80.

<sup>38</sup> Jan Grabowski, « French Criminal Justice and Indians in Montreal, 1670-1760 », *Ethnohistory*, vol. 43, no 3, 1996, p. 405-429.

françaises, les autorités coloniales elles-mêmes contournent cette demande, afin de préserver de bonnes relations avec les nations voisines. Grabowski présente quelques cas dans lesquelles la justice a pu être rendue dans le cas d'un verdict impliquant un coupable amérindien sur une victime française. Pour que la justice puisse fonctionner il faut donc un procès rapide menant à une sanction exemplaire, souvent une exécution de l'accusé. Or Grabowski montre bien que celle-ci ne peut avoir lieu que dans le cas où la nation d'origine de l'accusé consent à cette exécution. Ainsi, même au cœur d'une ville impériale les autorités coloniales françaises ne peuvent dominer l'espace, qui devient un « *Common Ground* ».

Nous avons donc voulu nous appuyer sur l'ensemble de ces travaux pour élaborer notre sujet. Tout en nous intéressant au produit de la rencontre culturelle franco-amérindienne dans les relations diplomatiques, c'est le concept du *middle ground*, et son acception montréalaise forgée par Grabowski, qui nous semblait particulièrement propre à être étudié. Nous comptons aussi employer le concept de la frontière, mais en l'ancrant dans un espace précis, dans notre cas, l'urbanité montréalaise. Si ces historiographies politiques et géographiques sont rarement associées dans ce cadre précis, nous pensons qu'en étudiant les relations diplomatiques qui ont lieu dans la ville de Montréal en tant qu'objet urbain, influençant la diplomatie et la rencontre avec les nations autochtones, il est possible de donner un éclairage sur la relation franco-amérindienne au début du XVIIIe siècle. Cet enjeu spatial est d'autant plus important qu'il permet aussi de reconsidérer l'espace urbain pour mieux distinguer l'impact de l'empire français sur Montréal, et l'impact des nations autochtones sur un espace de vie colonial. Nous examinerons donc de quelle manière les relations diplomatiques franco-amérindiennes évoluent durant la décennie suivant la Grande Paix, et comment elles s'inscrivent pleinement à Montréal.

Pour étudier cette évolution, nous avons voulu examiner la correspondance coloniale échangée entre le Secrétaire d'Etat et Louis XIV à Versailles et les officiers de la Nouvelle-France, à Québec et à Montréal. Chaine officielle des communications, cette correspondance est également une première manifestation de l'idée d'un « empire de papier »<sup>39</sup>, puisqu'elle rassemble l'ensemble des échanges, qu'ils soient transatlantiques ou non, entre agents de la monarchie. Nous avons donc utilisé les fonds des archives nationales d'Outre-Mer lorsque les

---

<sup>39</sup> Selon l'expression de Gilles Havard dans son ouvrage *Empire et Métissages*, 2003, p. 9.

documents étaient disponibles et facilement déchiffrables, et des archives canadiennes le reste du temps, qui sont des retranscriptions des premières effectuées au XIXe ou au XXe siècle<sup>40</sup>.

Afin de restreindre le nombre de documents à consulter dans les séries C<sup>11</sup>A et B, nous avons choisi de n'étudier que les missives s'attachant aux relations diplomatiques, entre les Français et les nations autochtones, autour de la ville de Montréal<sup>41</sup>. Nous entendons ici par relations diplomatiques l'ensemble des interactions entre Français et Autochtones, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques, puisque chacune de ces formes participe aux ententes et négociations entre ces nations. Pour trouver et filtrer ces documents nous avons utilisé l'inventaire en ligne de Bibliothèque et archives Canada, qui propose un résumé en français moderne pour chacun de ses documents, permettant alors d'opérer des recherches par mots clés, et par dates. Dans la masse des documents des archives, seuls ont été conservés ceux qui faisaient apparaître les termes « Montréal » et « Amérindiens » dans toutes leurs déclinaisons et inclusivement, tout en éliminant les résultats faux positifs<sup>42</sup>. Notons également que les résumés ne sont pas toujours exhaustifs, quelques documents ont donc certainement été omis dans notre recherche. Au sein de cette correspondance, une attention particulière a été portée aux rares plans de la ville de Montréal qui sont transmis à Versailles, et qui permettent de voir l'évolution de la ville durant la première décennie du XVIIIe siècle. Des documents des fonds de la Famille Beauharnois, mais aussi des Greffes des Juridictions Royales et Seigneuriales de Montréal ont également été utilisés en complément.

Ce choix des sources présente une difficulté familière. En effet, alors que nous cherchions à évaluer l'évolution de la relation franco-amérindienne, aucune source écrite ne nous permet d'étudier la question d'un point de vue autochtone. Les seuls documents qui soient censés refléter les dires des nations autochtones, les Paroles des diplomates amérindiens, sont le plus souvent produites par les Français, ce qui pose la question de leur fiabilité<sup>43</sup>. De plus, les officiers entrent dans une logique de clientélisation lorsqu'ils s'adressent à Versailles, et

---

<sup>40</sup> Ces sources peuvent être trouvées aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Série C11a, volumes 19 à 34 (retranscrites dans les Archives Nationales du Canada sur les bobines C-2381 à C-2383) et ANOM, Série B, volumes 22 à 35, (ANC, bobines C-3756 à C-3761).

<sup>41</sup> La série C11a comporte les documents en provenance des officiers de la colonie et à destination de Versailles, tandis que la série B suit le trajet inverse.

<sup>42</sup> A « Montréal » nous avons substitué le nom sans accent, mais aussi Ville-Marie ; pour « amérindien·s », nous avons également utilisé les termes de « sauvage·s » « indien·s » « nation·s » et « autochtone·s », ainsi que des termes plus précis concernant les acteurs eux-mêmes de la diplomatie tels que « envoyé·s », « chef·s » et « diplomate·s ». Nous en avons ressorti une masse de 140 documents.

<sup>43</sup> A ce sujet voir G. Havard, *Empire et Métissages*, 2017, p. 34-35 : selon Robert le Blant, les paroles ne peuvent pas être considérées comme étant particulièrement fiables, pour André Vachon au contraire, leur falsification par les interprètes ne présente que peu d'intérêt : on peut donc les considérer fiables. Havard souligne, sans trancher sur la question, que la devise de la traduction à l'époque est de plaire, même s'il faut pour cela mutiler l'original.

transforment parfois la réalité. Ainsi Catherine Broué, offre une définition dynamique de ces documents :

[Les Paroles] matérialisent un phénomène de métissage du discours écrit, métissage à l'œuvre quand il s'agit pour les autorités coloniales de la Nouvelle-France de rapporter la teneur des représentations diplomatiques et des discussions qui ont eu lieu lors de rencontres avec divers groupes autochtones<sup>44</sup>.

Également étudiées par André Vachon<sup>45</sup>, ces paroles qui sont un produit original de la rencontre entre les traditions amérindiennes et la circulation de l'information dans l'empire français, incarnent l'un des enjeux de la compréhension des relations diplomatiques franco-amérindiennes.

Pour mieux étudier ces fonds d'archives malgré les limites qu'ils imposent, deux examens ont été appliqués. Tout d'abord, et c'est la méthode centrale, nous avons appliqué une analyse du discours de nos sources. Il nous a donc fallu prêter attention aux discours et aux formes de discours, qui sont utilisés par les différents protagonistes de la correspondance coloniale pour mieux comprendre comment ils se représentent les relations diplomatiques. Les limites de nos sources concernant les nations autochtones nous amenant à un examen sans réciprocité, nous nous sommes également intéressée, au-delà du discours, aux silences des documents. Nous avons également étudié la manière dont les officiers envisagent la ville de Montréal, et son importance dans ces rencontres. Enfin, lorsque la situation était pertinente, un examen quantitatif statistique a été effectué de l'ensemble des cent quarante documents sélectionnés. Si nous n'épuisons pas les sources disponibles, notre corpus de textes est tiré des deux séries principales de la correspondance officielle, et il nous semble que nos documents sont assez nombreux pour fournir une image représentative de l'évolution de la situation diplomatique à Montréal, ainsi que des groupes en présence au cours de notre période.

En analysant notre corpus de documents ainsi, nous avons donc voulu examiner comment les relations diplomatiques franco-amérindiennes, sous quelques formes qu'elles soient, ont évolué de la Grande Paix de 1701 jusqu'à la réception du traité d'Utrecht dans la

---

<sup>44</sup> Catherine Broué, « Paroles diplomatiques autochtones en Nouvelle France : un artefact polyphonique éloquent » dans Nathalie Vuillemin et Thomas Wien (ed.), *Penser l'Amérique de l'observation à l'inscription*, Oxford University Press, 2017, p. 106. Ce métissage contribue parfois « moins à rendre compte qu'à masquer des réalités dérangeantes ».

<sup>45</sup> André Vachon, *Eloquence indienne*, Montréal, Fides, 1968 et A. Vachon, « Colliers et ceintures de porcelaine dans la diplomatie indienne », *Les Cahiers des dix*, no 35, 1970, p. 251-278.

colonie en 1713, et comment la ville de Montréal s'inscrit dans cette évolution. Pour y répondre nous avons examiné la questions sous deux angles différents.

D'abord nous avons étudié la manière dont la diplomatie s'ancre à Montréal sur ce début de XVIIIe siècle, en portant une attention particulière aux acteurs qui la façonnent, tant Français qu'Amérindiens, mais aussi aux lieux qui l'encadrent faisant de Montréal une ville diplomatique. Nous examinerons enfin la manière dont les échanges et les adaptations issus de cette rencontre franco-amérindienne continuent à influencer le protocole diplomatique au début du XVIIIe siècle.

Ensuite, nous avons observé l'évolution en elle-même des pratiques et des enjeux diplomatiques franco-amérindiens entre la Grande Paix et le traité d'Utrecht. Nous nous sommes d'abord intéressée, aux enjeux de la diplomatie, qui l'informent et la façonnent. Nous avons ensuite examiné l'intensification de la diplomatie commerciale durant le début du XVIIIe siècle, et les enjeux qui s'y rattachent directement. Enfin nous avons étudié la manière dont les pratiques et protocoles de la rencontre franco-amérindienne évoluent, à travers l'intensification de la médiation dans la diplomatie.

## Chapitre 1 : Faire la diplomatie à Montréal

D'abord, comment la diplomatie se façonne-t-elle à Montréal au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Nous étudierons dans ce chapitre en premier lieu les divers acteurs qui la forment et la transforment, puis la ville de Montréal en tant que lieu de diplomatie. Enfin, nous examinerons la manière dont les pratiques diplomatiques évoluent durant notre période.

### I. Les acteurs de la diplomatie

Qui dit diplomatie dit échanges interculturels. Les acteurs de la diplomatie dans la colonie nord-américaine proviennent de deux aires culturelles, européenne d'une part, avec les Anglais dans une certaine mesure et les Français, et amérindienne d'autre part, mettant en reflet toute la diversité qui existe dans ces deux groupes.

#### A. Les diplomates de la Nouvelle-France

On peut tout d'abord s'intéresser aux diplomates de la Nouvelle-France au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : plus éloignés de la métropole que de coutume, ils doivent composer avec leur situation locale pour servir les intérêts du Roi.

##### 1. *Le rôle de Versailles dans les relations diplomatiques*

Le pouvoir central métropolitain, établi à Versailles sous Louis XIV est bien sûr à la base de l'organisation diplomatique et la correspondance coloniale provenant de France y est écrite. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle les deux correspondants principaux de la Série B des Archives coloniales sont le Roi et le Secrétaire d'Etat à la Marine, Jérôme de Pontchartrain, qui est entouré de deux Premiers Commis<sup>1</sup>.

Louis XIV dispose d'un rôle central dans la diplomatie nord-américaine et il s'intègre dans le processus de construction de la stratégie politique par les mémoires qu'il envoie chaque année, et les réponses qui lui sont faites. Ces mémoires sont soit conjointement adressés au gouverneur général et à l'intendant de Nouvelle-France, soit uniquement au premier. Le principe d'honneur au service du Roi et de la nation fait office de fil directeur des relations franco-autochtones pour

---

<sup>1</sup> La Nouvelle France tombe sous le contrôle du Premier Commis du Ponant, soit M. de La Touche, voir La Roque de Roquebrune, Robert, « La direction de la Nouvelle-France par le ministère de la Marine ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 6, 4, 1953, p. 475.

Versailles<sup>2</sup>. Cependant, au contraire du rôle actif qu'il joue dans la diplomatie européenne, nos sources mettent en scène un monarque qui, pour ce qui est de sa diplomatie nord-américaine, réagit plutôt aux actions entreprises par ses administrateurs. Ainsi, il n'impose par exemple pas de conditions à la Grande Paix négociée par Callières en 1701 et se contente d'approuver les mesures prises afin de la faire durer<sup>3</sup>. Les rares demandes qu'il formule ne sont pas absolues, laissant à ses gouverneurs une grande liberté diplomatique, aussi longtemps que cela profite à la colonie et à la monarchie.

Le secrétaire d'État à la Marine est pour sa part à la tête du ministère de la Marine, responsable des colonies, et le principal conseiller du Roi pour les questions qui en découlent. Jérôme de Phélypaux, comte de Pontchartrain, succède à son père Louis en 1699. Fort de cette position, c'est lui et ses premiers commis qui échangent la correspondance la plus fréquente avec les administrateurs de la Nouvelle-France qu'ils conseillent sous les ordres du Roi, tout en leur laissant également une liberté de décision, les délais de communication obligeant les agents coloniaux de la monarchie à faire preuve d'initiative. Les premiers commis ont une grande importance dans le fonctionnement du Ministère de la Marine, et on peut noter leur impact directement dans la correspondance coloniale au vu des notes marginales dans les missives, et des résumés de dépêches qu'ils préparent pour Pontchartrain. Leur influence politique est considérable, et ils inspirent la politique coloniale de la monarchie, notamment en ce qui concerne la Nouvelle-France, qui « a été dirigée de Versailles, du moins en ce qui concerne les questions secondaires, par les commis de la Marine »<sup>4</sup> selon La Roque de Roquebrune. Ces commis pouvaient ensuite obtenir des offices dans la colonie, ce fut notamment le cas de Jacques Raudot, qui devient intendant de la Nouvelle-France en 1705<sup>5</sup>.

En matière de diplomatie, Versailles doit s'adapter à la situation particulière de la Nouvelle-France. En effet, alors que le métier de diplomate n'existe pas encore à proprement parler<sup>6</sup>, la monarchie utilise traditionnellement un cercle réduit de personnes de confiance, des proches du Roi, des ministres ou encore une lignée particulière d'une famille. Or aucun membre de ce

---

<sup>2</sup> On retrouve ainsi plusieurs fois l'injonction faite aux officiers de conserver « l'honneur » ou la « dignité » de la « nation », voir par exemple Mémoire du Roi à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM, B, vol 29, fol 324v, Pontchartrain à Vaudreuil, 1704, ANOM, B, vol 25, fol 88, ou encore Pontchartrain à Vaudreuil, 1705, ANOM, B, vol 27, fol 222.

<sup>3</sup> Mémoire du Roi au Chevalier de Callières, 1702, ANOM, B, vol 23 fol 46-49v.

<sup>4</sup> La Roque de Roquebrune, R. « La direction de la Nouvelle-France (...) », p. 481.

<sup>5</sup> *Ibid*, p. 478.

<sup>6</sup> La première n'apparaît que dans les années 1710 : Lucien Bély, « « Le roi mon maître » : le service du roi à l'étranger vu à travers l'œuvre de François de Callières », dans Bély (dir), *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 557-579.

cercle n'est envoyé dans la colonie américaine<sup>7</sup>, qui doit fonctionner avec ses administrateurs coloniaux, principalement le gouverneur général. Au-delà de l'identité des diplomates, ce sont les fonctions mêmes des ambassadeurs qui doivent être adaptées au cas particulier de la Nouvelle-France : d'une part, les missions d'habitude temporaires sont ici plus permanentes car rattachées à l'office occupé à la faveur de la cour ; d'autre part, Versailles doit concéder aux diplomates un certain pouvoir décisionnel afin de ne pas mettre en danger la colonie par le temps long de la communication. Le centre des décisions diplomatiques se transfère donc de Versailles à la Nouvelle-France, et, bien souvent, à Montréal plus particulièrement.

## 2. *Le gouverneur général, premier diplomate de la Nouvelle-France*

Or, si la Nouvelle-France, et Montréal a fortiori, deviennent les lieux décisionnels pour les relations diplomatiques avec les Autochtones, le rôle de l'ambassadeur est avant tout endossé par le gouverneur général de la Nouvelle-France, qui siège pourtant à Québec : le chevalier de Callières jusqu'à sa mort en 1703, puis le marquis de Vaudreuil.

Ce rôle central du gouverneur général est tout d'abord visible dans la correspondance coloniale : Vaudreuil, tout comme Callières en sont les émetteurs et récepteurs principaux. Leur position particulière est bien illustrée par l'intendant Champigny dans son mémoire faisant état des pratiques en usage dans la colonie : c'est vers le gouverneur que viennent les Autochtones à Montréal, c'est à lui qu'ils s'adressent « lorsqu'ils ont à parler d'affaires de conséquence »<sup>8</sup> et c'est lui qui conserve les colliers représentant les harangues des Amérindiens. Premier interlocuteur dans la relation de confiance avec les Autochtones, il est également l'ambassadeur principal de la Nouvelle-France.

Les deux gouverneurs généraux de la période, le chevalier de Callières et le marquis de Vaudreuil, influencent ces relations diplomatiques de différentes manières. L'action de Callières est fondatrice : en étant l'architecte de la Grande Paix, il met en place une alliance innovante car globale, et permet, tant aux Français qu'aux Amérindiens, d'aborder leurs relations interpersonnelles sous un nouvel angle. Il meurt peu de temps après la conclusion de la paix, le 26 mai 1703, victime, probablement, de l'épidémie de petite vérole qui atteint l'île de Montréal ; le marquis de Vaudreuil, lui aussi ancien gouverneur de Montréal, prend sa succession. Proche du comte de Pontchartrain par son mariage, il essuiera néanmoins plusieurs critiques en raison de sa tendance à être trop indulgent vis-à-vis du commerce illégal et divers

---

<sup>7</sup> Lucien Bély, *Espions et Ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 246.

<sup>8</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol 285-6.

troubles politiques<sup>9</sup>. Cette indulgence est cependant une marque de sa politique et de son action diplomatique, puisque Vaudreuil doit à la fois concilier les tensions qui se forment avec les colonies anglaises, et la consolidation de l'alliance avec les Iroquois.

### 3. *Les gouverneurs particuliers et intendants dans la diplomatie*

Enfin, les gouverneurs généraux ne sont pas les seuls à opérer dans la diplomatie : l'ensemble des officiers administrateurs participent d'une manière ou d'une autre à ces relations.

Le gouverneur de Montréal est celui qui, après le gouverneur général, a le plus l'occasion d'être intégré au processus diplomatique avec les Autochtones. Son rôle est cependant limité et très clairement défini, comme le détaille l'intendant Champigny dans un mémoire destiné à son successeur Beauharnois : « En l'absence du gouverneur général, le gouverneur particulier reçoit les présents des sauvages »<sup>10</sup>. Montréal étant la ville vers où se déplacent les Amérindiens, ce sont donc successivement le marquis de Vaudreuil puis Claude de Ramezay qui remplacent le gouverneur général lorsqu'il est absent de la ville. En principe, leur rôle se limite uniquement aux relations qui ont lieu à l'intérieur de leur gouvernement particulier c'est-à-dire l'île de Montréal et ses environs, une limite peu respectée par Ramezay qui tente d'influencer les affaires du Pays d'en Haut malgré un rappel à l'ordre de Pontchartrain en 1705 : « tout ce qui se passe hors du gouvernement de Montréal ne vous regarde point et vous avez tort de vous en mesler ainsy »<sup>11</sup>. Le gouverneur de Montréal permet donc d'assurer une continuité dans la représentation diplomatique de la France, mais n'est pas l'ambassadeur de choix dans les relations franco-amérindiennes. Cependant, le fait d'avoir été gouverneurs de Montréal avant d'accéder au gouvernement général confère à Callières et à Vaudreuil une précieuse connaissance de terrain.

Les intendants, de leur côté, sont nettement moins sollicités pour les affaires diplomatiques. En effet, si l'intendant Champigny affirme que « La connaissance des différences entre les français et les sauvages est attribuée au gouverneur général et à l'intendant »<sup>12</sup>, ce dernier n'intervient pas directement dans les discussions diplomatiques, monopolisées par le gouverneur. Cette inaction provoque une remise en question, de la part de Champigny notamment, qui regrette que « de simples officiers subalternes »<sup>13</sup> lui soient préférés dans les affaires amérindiennes. L'intendant, s'alignant sur un règlement de Louis XIV publié une vingtaine d'années plus tôt,

---

<sup>9</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1705, ANOM, B, vol 27, fol 74v.

<sup>10</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol 287.

<sup>11</sup> Pontchartrain à Ramezay, 9 juin 1705, ANOM, B, vol 27, fol 68-9.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *Ibid.*

revendique au contraire que « la connaissance [des affaires amérindiennes] doit appartenir plutôt à l'intendant qu'au gouverneur général »<sup>14</sup>, puisqu'il est souvent question d'affaires commerciales lors des réunions diplomatiques. Son successeur Bégon essaiera lui aussi d'influencer la marche des affaires autochtones, comme nous le verrons au paragraphe suivant. Cependant Versailles reste sourd à de telles revendications et l'exclusion des intendants du process diplomatique continue tout au long de la période.

Enfin, les relations entre les différents acteurs de la diplomatie, par les rivalités et tensions qui existent entre eux, marquent les relations franco-amérindienne. En effet, la société d'Ancien Régime fonctionne sur un principe des faveurs et les officiers en place en Nouvelle-France cherchent également des moyens de se distinguer pour obtenir un avancement, et les ambitions diverses créent des rivalités au sein du réseau gouvernemental de la colonie. Ainsi, à l'arrivée de Michel Bégon au poste d'intendant, des tensions apparaissent avec Vaudreuil, les deux hommes ne s'accordant pas quant aux actions à prendre vis-à-vis des Autochtones, alors que la lenteur des communications atlantiques ne permet pas à Versailles d'indiquer rapidement la marche à suivre<sup>15</sup>. Les tensions entre Vaudreuil et Antoine de Lamothe-Cadillac, fondateur du fort Pontchartrain du Détroit, sont cependant plus problématiques pour la colonie, notamment pour ce qui est des relations avec les Autochtones<sup>16</sup>. Pontchartrain est donc obligé de faire acte d'autorité pour mettre fin à ces rivalités et tensions qui mettent l'intégrité de la colonie, et l'efficacité de son gouvernement, en danger<sup>17</sup>.

## B. Faire le lien

Pour aider les officiers de la Nouvelle-France, cependant, des négociateurs sont nécessaires, permettant de faciliter la rencontre entre les deux parties, et d'intercéder entre eux, que ce soit au niveau politique ou linguistique. Bénéficiant d'une reconnaissance au sein des nations autochtones, ils font office pour la monarchie d'officiers-ambassadeurs<sup>18</sup>.

### 1. *Des administrateurs voyageurs*

Tout d'abord, les gouverneurs s'entourent d'officiers mobiles pour créer, au-delà de Montréal, un réseau propice à conserver de bonnes relations diplomatiques avec les Amérindiens.

---

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Mémoire de Vaudreuil sur l'Etat des Colonies, 1713, ANOM, C11a, vol 34, fol 36-40.

<sup>16</sup> Résumé d'une lettre de Cadillac, 1707, ANOM, C11a, vol 27, fol 145-152.

<sup>17</sup> Pontchartrain à Ramezay, 1705, ANOM, B, vol 27 fol 68-70.

<sup>18</sup> Selon l'expression utilisée par Gilles Havard, dans *Empire et Métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660 - 1715*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 271-280.

Ce réseau est avant tout de nature politique, et est mis en place par un ensemble d'administrateurs voyageurs, qui partent au cœur du territoire et s'intègrent aux nations amérindiennes pour devenir les relais du pouvoir colonial. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sept officiers s'illustrent particulièrement dans la correspondance dans ce rôle : Louis-Thomas Chabert de Joncaire<sup>19</sup>, Jean-Baptiste Bissot de Vincennes<sup>20</sup>, Paul Le Moyne de Maricourt et son frère aîné Charles, baron de Longueuil<sup>21</sup>, Louis de La Porte de Louvigny<sup>22</sup>, Michel Maray de La Chauvignerie<sup>23</sup> et Jacques-Charles Renaud Dubuisson<sup>24</sup>, auprès de diverses nations.

Ils sont des intermédiaires reconnus par les deux parties. Versailles d'une part, récompense leur engagement essentiel en obtenant des avancements aux officiers : Longueuil notamment obtient la lieutenance de Montréal en 1710 en rétribution de ses négociations avec les Iroquois<sup>25</sup>. Les nations amérindiennes d'autre part les reconnaissent comme étant pleinement des leurs, alors même qu'ils les présentent comme affiliés à Onontio dans leurs paroles<sup>26</sup>. Joncaire notamment, obtient un statut spécial auprès des Sonnontouans :

Nous vous declarons notre père que nous avons choisy votre fils Joncair pour le metre au rang des Anciens et luy avons donné tout pouvoir chez nous, le regardant présentement comme un véritable Sonnontouans pour conduire nos affaires chez nous et pour cet effet, il ne se nommera plus Sonnonchiés mais Barietotou qui est le nom d'un des plus considérables anciens de notre nation.<sup>27</sup>

---

<sup>19</sup> Lieutenant de troupes de la marine, il est également agent et interprète de la colonie auprès des Iroquois. Voir Yves F. Zoltvany, « CHABERT DE JONCAIRE, LOUIS-THOMAS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 28 avril 2019, [http://www.biographi.ca/fr/bio/chabert\\_de\\_joncaire\\_louis\\_thomas\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/chabert_de_joncaire_louis_thomas_2F.html).

<sup>20</sup> Aussi orthographié Vinsenne dans la correspondance. Sous-enseigne de la marine, il dispose d'un contact privilégié avec les Miamis. Voir Yves F. Zoltvany, « BISSOT DE VINSENNE, JEAN-BAPTISTE », dans *DBC*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 28 avril 2019, [http://www.biographi.ca/fr/bio/bissot\\_de\\_vinsenne\\_jean\\_baptiste\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/bissot_de_vinsenne_jean_baptiste_2F.html).

<sup>21</sup> Les deux frères sont adoptés par les Cinq Nations en 1694, voir respectivement Donald J. Horton, « LE MOYNE DE MARICOURT, PAUL », dans *DBC*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 28 avril 2019, [http://www.biographi.ca/fr/bio/le\\_moyne\\_de\\_maricourt\\_paul\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/le_moyne_de_maricourt_paul_2F.html) et Céline Dupré, « LE MOYNE DE LONGUEUIL, CHARLES, baron de Longueuil (mort en 1729) », dans *DBC*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 28 avril 2019, [http://www.biographi.ca/fr/bio/le\\_moyne\\_de\\_longueuil\\_charles\\_1729\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/le_moyne_de_longueuil_charles_1729_2F.html).

<sup>22</sup> Officier et lieutenant principal du gouverneur Vaudreuil, il participe à des missions diplomatiques tant auprès des nations iroquoises qu'outaouaises. Voir Yves F. Zoltvany, « LA PORTE DE LOUVIGNY, LOUIS DE », dans *DBC*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 28 avril 2019, [http://www.biographi.ca/fr/bio/la\\_porte\\_de\\_louvigny\\_louis\\_de\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/la_porte_de_louvigny_louis_de_2F.html).

<sup>23</sup> Généralement envoyé en tant qu'interprète de Longueuil auprès des Iroquois.

<sup>24</sup> Celui-ci est surtout actif à la fin de notre période et s'illustre lors du conflit contre les Renards. Voir Donald Chaput, « RENAUD DUBUISSON, JACQUES-CHARLES », dans *DBC*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 28 avril 2019, [http://www.biographi.ca/fr/bio/renaud\\_dubuisson\\_jacques\\_charles\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/renaud_dubuisson_jacques_charles_2F.html).

<sup>25</sup> Pontchartrain à Longueuil, 1710, ANOM, B, vol 32, fol 32v. Joncaire obtient également une enseigne vacante du Roi en 1704 (Mémoire du Roy à Vaudreuil et Beauharnois, 1704, ANOM, B, vol 25, fol 114).

<sup>26</sup> Voir notamment Paroles et réponses des Iroquois à Vaudreuil, 1705, ANOM, C11a, vol 22, fol 276.

<sup>27</sup> Paroles des Sonontouans, 1704, ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 84.

Reconnus, ils servent donc d'intermédiaires identifiés dans le Pays d'en Haut, mais également à Montréal lorsque les nations rencontrent le gouverneur général<sup>28</sup>. Ils sont également les relais directs du pouvoir, Chachagouesse, chef Illinois, les présentant même comme ceux qui font exécuter la parole d'Onontio dans les nations<sup>29</sup>. Les officiers sont même parfois considérés comme des conseillers et des pères des nations amérindiennes, les paroles amérindiennes à leur égard empruntant alors le champ lexical habituellement réservé à Onontio<sup>30</sup>.

Cependant, ces relais du pouvoir peuvent se créer grâce à l'envoi d'autres colons qui ne sont pas des administrateurs politiques, mais qui remplissent également un rôle important auprès des Autochtones : les forgerons et les jésuites. Les premiers sont utiles aux Amérindiens puisqu'ils leur permettent de réparer leurs armes et leurs outils sur place<sup>31</sup>, mais leur envoi est jugé préjudiciable à la colonie puisqu'il réduit la fréquence des visites des Amérindiens jusqu'à Montréal. Les jésuites, d'autre part, sont présentés comme nécessaires par certains chefs qui en font la demande car ils permettent « d'instruire et [...] montrer le chemin du ciel »<sup>32</sup>. Leur envoi est encouragé par Versailles, dans le cadre de leur mission évangélisatrice, mais n'est effectué que lorsque les gouverneurs ont l'assurance que les nations seront en mesure de les défendre. Ces officiers et missionnaires, qui opèrent en dehors des voies diplomatiques traditionnelles européennes permettent cependant à la Nouvelle-France d'installer des hommes d'influence au sein des nations amérindiennes<sup>33</sup>.

## 2. *Des colons en truchement*

Mais ces colons, officiers ou non, qui s'installent dans le Pays d'en Haut auprès des nations amérindiennes afin d'agir comme relais du pouvoir colonial ne sont pas les seuls à faire le lien entre les Français et les Autochtones : puisque les deux parties parlent le plus souvent des langues différentes, il faut des interprètes pour permettre au débat de s'installer. Ces interprètes sont dans leur grande majorité des colons français, les populations autochtones montrant en effet peu d'inclination à apprendre le français. Pour combler ces lacunes linguistiques, l'administration coloniale encourage les colons, et particulièrement les officiers, à laisser dès le début de la colonisation des jeunes garçons au sein des nations amérindiennes, afin qu'ils puissent ensuite servir de truchements diplomatiques. D'autres deviennent interprètes après leur

---

<sup>28</sup> Chachagouesse, chef illinois « prie Mr Dubuisson de te dire de la manière dont nous avons agy dans le combat. ». Paroles de Chachagouesse à Vaudreuil, 1712, ANOM, C11a, vol 33 C-2383, p. 143.

<sup>29</sup> Paroles de Chachagouesse à Vaudreuil, 1712, ANOM, C11a, C-2383, vol. 33 p. 143-4.

<sup>30</sup> Paroles de Makisabé chef Poutouatami à Vaudreuil, 1712, ANOM, C11a, C-2383, vol. 33, p. 139.

<sup>31</sup> Callières à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, vol. 20, C-2382 p.69.

<sup>32</sup> Paroles d'Orongatek sonontouan, 1703, ANOM, C11a, C-2381, vol. 21, p. 98-9.

<sup>33</sup> Callières à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, C-2382, vol. 20, p.69.

capture, puis leur adoption par une nation amérindienne<sup>34</sup>. A la fin du XVIIIe siècle, l'administration est donc entourée d'officiers et d'agents de la monarchie polyglottes qui peuvent interagir directement avec les Autochtones.

Ce besoin linguistique étant fort, les interprètes deviennent donc des acteurs de choix dans les relations diplomatiques. Ainsi, comme le note l'intendant Champigny dans son mémoire, ils interviennent dès le début du processus diplomatique à Montréal, faisant l'intermédiaire entre les nations qui y arrivent et le gouverneur général pour leur trouver un campement<sup>35</sup> ; de plus ce sont également eux qui apportent aux gouverneurs généraux les principaux griefs des Autochtones<sup>36</sup>. Leur rôle ne se limite pas au cadre de l'information, ils interviennent également pleinement dans les négociations entreprises avec les Amérindiens : comme le notent les intendants Raudot à Pontchartrain ils ne sont « occupés qu'à voir l'arrivée des Sauvages et à les faire parler »<sup>37</sup>. Rarement nommés ou reconnus dans la correspondance coloniale, les interprètes sont pourtant des maillons essentiels des bonnes relations franco-amérindiennes et disposent d'un certain pouvoir diplomatique<sup>38</sup>.

Néanmoins, ils sont la cible de critiques au début du XVIIIe siècle venant principalement d'officiers de la Nouvelle-France, et réactivant le plus souvent les rivalités qui peuvent exister entre eux. En effet, ils sont accusés par divers administrateurs de trafiquer illégalement des marchandises avec les Amérindiens, et les intendants Raudot accusent le gouverneur Vaudreuil d'être trop laxiste à leur égard. Le gouvernement central intervient plusieurs fois pour faire limiter « les abus que les interpretes commettent sur les présents des sauvages et la traite de l'eau de vie »<sup>39</sup>. Pas toujours issus des mêmes milieux sociaux que les officiers de la monarchie, leur position de force en tant que truchements privilégiés avec les nations autochtones ravive la crainte de voir Vaudreuil s'entourer de ses créatures, cimentant également son pouvoir au détriment des autres administrateurs de la Nouvelle-France.

D'autres colons interviennent également dans les relations diplomatiques avec les Amérindiens, bien que de manière moins directe : les marchands montréalais. Ceux-ci disposent d'un droit

---

<sup>34</sup> C'est notamment le cas de Joncaire chez les Iroquois.

<sup>35</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois fol 285-286.

<sup>36</sup> *Ibid*, fol 287-8.

<sup>37</sup> Intendants Raudot à Pontchartrain, 1709, ANOM, C11a, C-2382, vol. 30, p. 259.

<sup>38</sup> Voir Peter Cook, *Les Voyes de douceur et d'insinuation : French-Amerindian Diplomacy on New France's Western Frontier, 1703-1725*, Thèse de mémoire, Université d'Ottawa, 1993, p. 133-147.

<sup>39</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1711, ANOM, B, C-3760, vol. 33, p. 256.

de commerce complet<sup>40</sup>, et leur importance est d'autant plus stratégique pour le pouvoir colonial que les administrateurs rêvent encore des beaux jours de la foire de Montréal alors que les nations autochtones venaient avant tout à Montréal pour échanger et commercer des biens. Soutenus par la monarchie alors que la traite traverse une période difficile<sup>41</sup>, les marchands deviennent par leur collaboration avec les institutions, au-delà de leur activité, des relais du pouvoir monarchique, permettant au gouverneur de pérenniser et faire fonctionner l'alliance, comme nous le verrons plus loin.

### 3. *Une interaction dominée par les agents français ?*

Tous ces rôles que nous venons de présenter comme des entre deux, faisant le lien entre les divers administrateurs français et les députés autochtones, ne sont cependant tenus que par des colons de la Nouvelle-France. Cela signifie-t-il pour autant que les interactions ne sont recherchées et contrôlées que par les Français ?

L'absence de figures amérindiennes jouant un rôle de médiateur avec les Français lors des affaires diplomatiques est à relativiser cependant par le caractère spécifique de la correspondance coloniale, qui oriente le discours des officiers. On sait en effet que des Autochtones se posent également en médiateurs importants de la relation franco-amérindienne<sup>42</sup>. Les Domiciliés, par exemple, font office de médiateurs privilégiés entre Français et Autochtones. Effectivement, s'étant rassemblés dans les missions de la vallée laurentienne après avoir été christianisés par les missionnaires jésuites, ils conservent des liens avec leurs confrères et -sœurs de l'intérieur du continent, leur permettant d'œuvrer comme intermédiaires, notamment informationnels. La christianisation de certains chefs amérindiens, qui se fait en conservant des bases culturelles familières aux Autochtones<sup>43</sup>, amène également

---

<sup>40</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol. 249-250. Ce droit est accordé aux trois villes de la Nouvelle France (Québec, Trois-Rivières et Montréal).

<sup>41</sup> Au contraire de ceux qui transportent le commerce en dehors de la ville jusque dans le Pays d'en Haut, ou la « profondeur des bois » telle qu'elle est décrite dans la correspondance coloniale. Les congés ont été supprimés en 1696. Sur la crise du commerce des fourrures, voir notamment Louis Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Paris, Plon, 1974, p. 144-146, 178-181.

<sup>42</sup> A ce sujet, voir notamment G. Havard, *Empire et métissages* et Daniel K. Richter « War and Culture : The Iroquois Experience », *WMQ*, vol. 40, no 4, 1983, p. 528-559 ; « Cultural Brokers and Intercultural Politics: New York-Iroquois Relations, 1664-1701 », *Journal of American History*, vol. 75, no 1, 1988, p. 40-67 ; *The Ordeal of the Longhouse : the peoples of the Iroquois League in the era of European colonization*, University of North Carolina Press, 1992, p. 201-5.

<sup>43</sup> Jean-Marie. Therrien, *Parole et pouvoir. Figure du chef amérindien en Nouvelle-France*, Montréal, L'Hexagone, Coll. Positions anthropologiques, 1986, p. 294 : les jésuites donnent aux chefs des bâtons répondant à un système de couleurs qu'ils doivent expliquer et « lire » au reste de leur nation, s'assimilant aux wampum amérindiens, en transformant et adaptant la christianisation au contexte colonial, les jésuites s'assurent une meilleure réussite de leur entreprise missionnaire.

certain d'entre eux à se poser en tant que fervents intermédiaires des Français auprès de leurs nations.

Cependant, l'accent mis dans la correspondance coloniale sur les Français en tant que médiateurs en dit plus sur l'importance des bonnes relations avec les Amérindiens pour les Français que l'absence de figures amérindiennes. En effet, les Autochtones possèdent un pouvoir de négociation fondée sur la maîtrise du territoire et la rivalité franco-britannique qui oblige les Français à aller à leur rencontre, en quelque sorte, agentivité française mise en lumière dans nos sources. Enfin, nous l'avons mentionné plus tôt, la société coloniale s'appuie sur les mêmes constructions sociales qu'en métropole basée sur la notion de service rétribué : il s'agit donc de mettre en avant les agents de la monarchie qui s'illustrent dans les relations diplomatiques afin de leur donner un avancement.

De nombreux habitants de la Nouvelle-France, qu'ils soient administrateurs, officiers ou simples colons, participent donc pleinement aux relations diplomatiques avec les Amérindiens. En créant un réseau politique et culturel s'étendant dans le Pays d'en Haut, territoire où les Français sont minoritaires, la Nouvelle-France tente de se créer un réseau d'influence auprès des nations, au-delà des réunions diplomatiques dans la ville de Montréal.

### C. Les acteurs autochtones

De l'autre côté de l'échiquier diplomatique, les nations autochtones se rendent également actrices de ces relations interculturelles par différents moyens. La zone du Pays d'en Haut, la région des Grands Lacs, est habitée par un ensemble de nations diverses ne présentant pas de front uniforme ; cependant, il est possible de rapprocher leurs traditions diplomatiques. Les acteurs de celles-ci existent sur trois niveaux différents : d'abord les nations et leurs sous divisions, puis les chefs, et enfin, les députés.

#### 1. Les nations

Nous pouvons donc tout d'abord nous intéresser aux nations, qui forment les collectivités politiques de base des Autochtones dans l'espace nord-américain.

Rappelons qu'à la fin du XVIIe siècle, la Nouvelle-France entretient des relations diplomatiques avec un grand nombre de nations sur une aire géographique large, s'étendant des rives de l'Atlantique jusqu'à l'ouest des Grands Lacs ; de la baie d'Hudson jusqu'aux colonies britanniques. Cet espace se divise en deux grandes familles linguistiques : les Iroquoiens d'une part (rassemblant les nations iroquoises mais aussi notamment les Hurons-Wendats), et les

Algonquiens d'autre part (notamment les Algonquins, Delawares, Montagnais, Micmacs, Abénaquis, Outaouais, Ojibwas, Poutéouatamis, Illinois, Miamis, Cris, etc.). L'arrivée des Européens sur le continent entame un processus de dépeuplement autochtone, dû aux conflits, mais surtout aux épidémies apportées par les colons. Cette dépopulation continentale est cependant relative pour la zone laurentienne : en effet, après avoir atteint un nadir au milieu du XVIIe siècle, la population autochtone de la vallée augmente à la faveur de migrations de groupes, bientôt appelés les « sauvages domiciliés », venus peupler les missions laurentiennes<sup>44</sup>. Tout au long de la période, le Pays d'en Haut restent des territoires autochtones sur lesquels les Français ne sont qu'une population minoritaire<sup>45</sup>. Ces deux grands ensembles amérindiens sont donc les interlocuteurs diplomatiques des colons français, mais n'agissent pas de manière unifiée. Au contraire, les rivalités intestines sont nombreuses, et parfois réactivées par la présence des colons et de leurs enjeux impériaux. Chaque nation régit ses relations avec les Français de manière indépendante, ce qui oblige les autorités coloniales à multiplier les négociations diplomatiques, même après la création de l'alliance multinationale de la Grande Paix de 1701.

Cette multitude de nations, ainsi que l'emprise limitée des Français sur l'espace amérindien, met en évidence l'importance pour la monarchie d'accumuler des connaissances sur le territoire et ses habitants<sup>46</sup>. Des cartes sont donc établies dès le début de la colonisation, avec les réalisations de Champlain<sup>47</sup> puis tout au long du XVIIe siècle, pour représenter le continent nord-américain auprès de la cour, mais aussi pour présenter les forces en présence. Ces cartes sont relativement détaillées<sup>48</sup>, et si les conventions orthographiques ne sont pas encore fixées, les cartographes reprennent généralement les noms amérindiens des lieux et des nations pour les apposer sur leurs travaux<sup>49</sup>. Ces cartes montrent par ailleurs la diversité des nations

---

<sup>44</sup> Voir à ce sujet Jean-François Lozier, *Flesh Reborn, the saint Lawrence Valley Mission Settlements through the Seventeenth Century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2018.

<sup>45</sup> J.-M. Therrien, *Parole et pouvoir*, p. 294.

<sup>46</sup> Voir notamment Gilles Havard, « La domestication intellectuelle des Grands Lacs dans la seconde moitié du XVIIe siècle », in Charlotte de Castelneau et François Regourd, (dir.), *Connaissances et pouvoirs. Les espaces impériaux.*, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 63-81.

<sup>47</sup> Il trace plus de 15 cartes grande échelle lors de sa carrière, en localisant déjà les ethnies amérindiennes et les milieux indiens. Voir Christian Morissonneau « La toponymie amérindienne dans la cartographie française » dans Gilles Havard et Mickaël Augeron (dir.), *Un continent en partage : cinq siècles de rencontres entre Amérindiens et Français*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 285.

<sup>48</sup> Voir notamment la *Carte de l'amérique septentrionale depuis l'embouchure de la rivière St Laurens jusqu'à l'isle de Cayenne attribuée à l'abbé Bernou*, 1681, conservée à la Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 122 DIV 2 P 0 (RES), disponible en édition numérique sur Gallica (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55013173n/fl.item.zoom>).

<sup>49</sup> C. Morissonneau, « La toponymie amérindienne (...) » p. 291. Certains gardent en effet une transcription proche de leur sonorité d'origine, tel que les Outaouais, d'autres sont pleinement francisés tels que les Renards.

amérindiennes, et leur omniprésence, soulignant le caractère minoritaire de la présence française en Amérique du Nord. En utilisant ces données pour représenter le territoire, les cartographes participent également à l'élaboration d'un projet impérial, présentant d'une part l'extension territoriale française, mais aussi l'appropriation du territoire. En effet, les nations deviennent « un objet administratif au service de politiques précises »<sup>50</sup> dans la correspondance, permettant de prouver la présence de l'autorité française sur le territoire auprès des autres forces coloniales européennes<sup>51</sup>.

## 2. Les chefs

Ces nations fonctionnent en tant que systèmes politiques, si elles influencent les décisions et les choix diplomatiques, ce sont leurs représentants qui prennent part en leurs noms aux discussions.

Les chefs autochtones sont des figures à facettes multiples, à la fois chargés du commerce, de la redistribution, mais aussi du système de réparation politique lorsqu'un conflit émerge entre nations. Ils sont également orateurs, conciliateurs, négociateurs, mais surtout dépositaires, gardiens et interprètes de la mémoire collective. Les chefs sont souvent des hommes qui se sont distingués soit par leurs qualités oratoires, soit par leurs qualités martiales, et si les femmes sont généralement tenues à l'écart de ces fonctions<sup>52</sup>, il a pu exister un lien familial transmettant le pouvoir du chef à des enfants, notamment des filles, comme le suggère l'intervention de Chachagouesse, chef illinois, devant Vaudreuil en 1712. Inquiet pour sa sécurité, il affirme au gouverneur général que s'il devait être tué, sa fille porterait les lettres et paroles de Vaudreuil<sup>53</sup>, prenant donc sa succession. Le pouvoir réel détenu par ces chefs est relatif : en effet, les témoignages des missionnaires les montrent comme des figures d'autorité qui peuvent convaincre, mais pas exercer de pouvoir coercitif, de même il n'y a pas d'union autour d'un chef unique. Leur pouvoir d'influence, notamment dans l'aire iroquoienne, est contrebalancé et limité par différentes structures politiques comme les conseils de village et assemblées générales. Ces limites à leur pouvoir, n'empêchent en rien leur très grande influence sur la

---

<sup>50</sup> Alexandre Dubé, « les Amérindiens sous le regard des bureaux de la Marine (1660-1760). Quelques pistes de réflexion sur un objet administratif », dans Gilles Havard et Mickaël Augeron (dir.), *Op. cit.* p. 153-177.

<sup>51</sup> La question du rapport entre souveraineté et territoire dans le cas de la Nouvelle France est notamment examinée dans l'article de Catherine Desbarats et Allan Greer. « Où est la Nouvelle-France ? » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 64, numéro 3-4, 2011, p. 31-62.

<sup>52</sup> Voir Roland Viau, *Femmes de Personne. Sexe, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*, Montréal, Boréal, 2000. Elles font cependant parfois partie des considérables prenant les décisions diplomatiques (Paroles des Sonontouans à Vaudreuil, 1712, ANOM, C11a, C-2383, vol. 33, fol 95-100v).

<sup>53</sup> Chachagouesse à Vaudreuil, 1712, ANOM, C11a, C-2383, vol. 33, p. 146.

politique, notamment concernant la diplomatie avec les Français<sup>54</sup>, dont ils sont les acteurs les plus reconnus par Versailles.

En effet, ce sont eux qui sont mentionnés dans les missives coloniales, mais également dans les retranscriptions des paroles amérindiennes données à Vaudreuil lors des réunions diplomatiques à Montréal<sup>55</sup>. Sur un ensemble de 130 sources<sup>56</sup>, concernant uniquement les missives de la correspondance coloniale, 22 font mention d'au moins un chef autochtone en le nommant. Dans ces 22 documents, 29 noms apparaissent, à une fréquence assez diverse. Certains de ces chefs n'apparaissent en effet qu'une seule fois, et c'est le cas pour 22 d'entre eux. D'autres cependant réapparaissent à plusieurs moments durant la décennie dans divers documents, c'est particulièrement le cas de Teganissorens, Grande Terre, tous deux chefs onontagués, et de Chichicalto, chef miami, nommés respectivement 6, 4 et 3 fois<sup>57</sup>. De plus, cet inventaire des chefs qui apparaissent dans la correspondance permet une première analyse des nations qui se rendent à Montréal. Neuf nations sont ainsi représentées, avec une prépondérance des nations iroquoises et outaouaise, dont les chefs sont cités cinq fois dans chaque cas<sup>58</sup>. Ces apparitions répétées dénotent l'importance diplomatique que prennent certains chefs et certaines nations, qui ont donc un rôle central et naturel, au contraire des administrateurs coloniaux à qui l'on attribue des fonctions diplomatiques en Nouvelle-France. Cependant, d'autres autochtones s'intègrent également au processus diplomatique

### 3. Les députés

En effet, si tous les ambassadeurs autochtones sont députés à Montréal par leurs nations, tous ne sont pas pour autant présentés comme des chefs dans nos documents ; moins reconnus dans la correspondance coloniale, ces députés représentent pourtant la majorité des envoyés diplomatiques.

En effet, comme nous venons de le voir, si les chefs sont les émissaires les plus reconnus dans la correspondance coloniale, seuls 29 d'entre eux figurent nommément dans la correspondance entre 1701 et 1713, dans un ensemble documentaire de 130 sources. Une partie non négligeable des envoyés diplomatiques n'est donc pas directement nommée par les diverses parties engagées. Sans désignation individuelle, ils en sont réduits à un statut de députés, d'envoyés

---

<sup>54</sup> J.-M. Therrien, *Parole et pouvoir*, p. 116.

<sup>55</sup> Voir le tableau comprenant l'ensemble des mentions, en annexe A.

<sup>56</sup> Sont exclus ici les plans de la ville et les ordonnances.

<sup>57</sup> Voir Annexe A. Teganissorens, Grande Terre et Chichicalto représentent à eux seuls plus d'un quart des mentions.

<sup>58</sup> *Ibid.*

voire de « considérables »<sup>59</sup>, qui sont toujours reliés à leur propre nation : il semble alors que leur valeur individuelle compte peu aux yeux des administrateurs coloniaux, pour qui seule l'origine du message qu'ils transmettent importe.

Or, l'accent mis sur le message transmis influence déjà la nomination de ces députés au sein de leurs nations : leur qualité oratoire est fondamentale. Comme le signale Therrien, avant d'envoyer des ambassades dans d'autres nations, les Amérindiens suivent un protocole précis : ils réunissent d'abord l'ensemble de leur nation, puis ils préparent leurs harangues et les présentent à un conseil tenu avec leurs anciens. Ceux-ci décident ensuite lesquelles de ces paroles représentent le mieux les intérêts de la nation<sup>60</sup>. Les émissaires choisis sont en règle générale des « anciens et [des] chefs les plus informés de l'histoire diplomatique de leur tribu »<sup>61</sup>. Néanmoins, leur importance s'efface généralement dans la retranscription de leur discours face au gouverneur général, où ils sont principalement présentés comme dépositaires de la parole de leurs anciens.

Leur mission est donc très proche de celles des ambassadeurs européens traditionnels<sup>62</sup> : leur mandat est fixé dans le temps et dans l'objectif par le conseil, qui inscrit par les colliers de perles qu'ils transportent tous les sujets et propositions qui doivent être abordés dans les négociations. Ainsi, alors que les députés sont donc le plus souvent des considérables autochtones à qui on confie la transmission d'une information du conseil de leur nation, leur traitement peut changer dans la correspondance coloniale, qui distingue certains chefs d'autres émissaires dont l'individualité s'efface au profit de la collectivité. Malgré un rôle finalement proche de celui des ambassadeurs européens, tant dans leur profil que dans leurs missions, cet effacement dans les missives semble symboliser le peu de reconnaissance dont ils disposent individuellement auprès du régime colonial.

Les acteurs autochtones de la diplomatie sont donc variés mais s'insèrent dans une hiérarchie politique allant de la nation et de son conseil d'anciens qui décident la direction à prendre, jusqu'aux députés qui transportent leur parole. Alors que l'historiographie a plutôt insisté sur une diplomatie amérindienne dirigée par des chefs qui portent un nom, la correspondance officielle met également en scène de nombreux députés anonymes. Cela peut être interprété comme une indication que les nations délèguent des personnes de moindre statut,

---

<sup>59</sup> Callières à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, C-2382, vol 20, p. 69-70.

<sup>60</sup> J.-M. Therrien, *Parole et pouvoir*, p. 138.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Telles que présentées par Lucien Bély dans L. Bély, *Espions et Ambassadeurs*.

mais aussi que la correspondance n'insiste pas toujours sur les porteurs individuels de la parole autochtone.

## II. Les lieux de la diplomatie

Les acteurs de la diplomatie franco-amérindienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle proviennent donc de différents milieux, tant français qu'amérindiens. Leurs interactions créent des situations diplomatiques originales contribuant à maintenir l'alliance après la Grande Paix de 1701. Or, cette grande paix qui cimenter la nouvelle alliance transnationale s'inscrit pleinement à Montréal, capitale diplomatique de la Nouvelle-France. Si une partie de la diplomatie continue bien sûr à se dérouler dans les milieux autochtones, que ce soit en Iroquoisie ou autour des forts dans le Pays d'en Haut, nous nous intéresserons ici au statut de Montréal pendant la décennie qui suit la Grande Paix, afin de comprendre si l'importance prise par la ville se prolonge, et si son statut de capitale diplomatique pour les relations franco-amérindiennes se pérennise.

### A. La ville frontière, lieu diplomatique idéal ?

#### 1. Une ville issue de la réticularité coloniale

Tout d'abord, la situation géographique de Montréal en a fait un site particulièrement propice aux rencontres interculturelles : en effet, son emplacement à la confluence de grands cours d'eau issues des Grands Lacs et non loin de l'embouchure du Richelieu amène fréquemment les Autochtones sur l'île. Lors des premières explorations et tentatives de fondation coloniales au XVI<sup>e</sup> siècle, l'île est d'ailleurs choisie par Jacques Cartier parce qu'elle est déjà un point de contact naturel entre les Autochtones. La fondation de Ville-Marie à cet emplacement en 1642 résulte d'une part de la position stratégique de l'île de Montréal et d'autre part du schéma de colonisation utilisé par les Français. Il s'agit en effet d'un schéma réticulaire, tel que théorisé par l'historien James Vance en 1971<sup>63</sup>, occupant progressivement un territoire en installant le long de ses cours d'eau des postes, des villes ou des comptoirs. Cette stratégie, qui diffère de celle mise en place par les Anglais lors de leur colonisation de l'Amérique, s'explique par la mission première des explorateurs au XVI<sup>e</sup> siècle : la colonisation française fait suite à une tentative de trouver un passage vers l'Ouest dans l'hémisphère Nord, le fleuve et ses rivières avaient donc été privilégiés, la pénétration du territoire assurant ensuite de plus grandes opportunités d'exploration et, parfois, de contrôle de l'intérieur continental. Ce schéma

---

<sup>63</sup> James Vance, *The Merchants' World : The Geography Of Wholesaling*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1971. Sur la question de l'espace colonial voir également Alain Saussol, Joseph Zitomersky, (dir.), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*, Paris, l'Harmattan, 1996.

réticulaire s'explique également par la fréquence de venue des nations autochtones jusqu'à Montréal par ces mêmes cours d'eau. Ce processus fait de Montréal la dernière ville du couloir laurentien, ce qui permet à la colonie de faire une avancée dans l'espace d'influence iroquois, et d'obtenir un emplacement idéal de rencontre entre Français et Amérindiens. Située au sud de la colonie laurentienne, la ville est facilement accessible grâce aux « routes » fluviales aux nombreuses nations du Pays d'en Haut, mais aussi aux officiers français à Québec. Mais la position géographique avantageuse de la ville n'est pas l'unique raison de son utilisation diplomatique. En effet, la situation géopolitique de Montréal se transforme suite à la signature de la paix : les nations iroquoises assurant leur neutralité envers les deux puissances coloniales européennes, leur espace d'influence devient une zone d'entre-deux permettant aux Européens de prétendre à repousser leurs frontières coloniales. Cet environnement plus stable, qui met Montréal hors de danger direct, est également plus propice à la tenue de discussions diplomatiques fréquentes entre les nations du Pays d'en Haut et les Français : ces rencontres multipliées servent à entretenir la paix établie.

## 2. Une ville frontière

Cependant, malgré ces changements, Montréal demeure une ville-frontière qui se comprend sur deux plans différents, à la fois global et local. En effet, Montréal est une ville-frontière globale en ce qu'elle est l'ultime ville de la colonie laurentienne, organisée autour de Québec, Trois-Rivières et Montréal, face aux colonies anglaises. Son système urbain se démarque cependant des villes-frontières, habituellement associées à une fonction militaire. Comme le note Denis Menjot, dans les plans urbains des villes-frontières, notamment lorsque celles-ci se situent dans les colonies, « la fonction militaire est hypertrophiée car la frontière est toujours potentiellement dangereuse »<sup>64</sup>. Pourtant les plans de la ville au début du XVIIIe siècle ne portent pas la marque d'une militarisation forte : ainsi seule une palissade de bois régulièrement changée sert d'enceinte, et les dix bastions, portes ou postes gardés de la ville manquent de munitions et de moyens pour mettre en place une défense efficace<sup>65</sup>. Plus encore, le déplacement de la frontière et donc du danger, incite le pouvoir royal à démilitariser la ville au profit des forts, comme le montre le mémoire de l'intendant Champigny à l'intention de son successeur Beauharnois, qui affirme dans sa présentation de la ville qu'il y a « *une garnison de dix hommes que Sa Majesté*

---

<sup>64</sup> Denis Menjot, *Les villes frontières (Moyen Age-Epoque Moderne)*, Paris, L'Harmattan 1997, p. 10.

<sup>65</sup> Etat des fortifications 1704, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 22, C-2381, p. 95-98. Sur la question, voir les travaux de Phyllis Lambert et Alan Stewart, *Montréal, ville fortifiée au XVIIIe siècle*, Centre canadien d'architecture/Canadian Centre for Architecture, Montréal, 1992, et Mario Lalancette et Alan Stewart, « De la ville-comptoir à la ville fortifiée : évolution de la forme urbaine de Montréal au XVIIe siècle » dans S. Dépatie (dir.) *Vingt ans après Habitants et Marchands. Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 254-295.

veut supprimer »<sup>66</sup>. Montréal s'adapte ainsi aux réalités locales de son statut global : le danger iroquois écarté, la ville n'a pas besoin d'un système défensif fort au début du XVIIIe siècle ; au contraire, lorsque les tensions ressurgissent avec les Britanniques à la fin de la première décennie, une certaine inquiétude réapparaît dans la correspondance coloniale quant à la défense de Montréal, le pouvoir métropolitain insistant alors sur la surface trop grande de la ville où il y a « *plus de terrain vide ou en jardin que de baty* »<sup>67</sup> ainsi que sur l'intérêt de l'érection d'une muraille de pierre<sup>68</sup>.

Montréal constitue également une ville frontière faisant office de lien entre le Pays d'en Bas et le Pays d'en Haut, c'est-à-dire entre l'aire géographique sur laquelle la France peut prétendre à un certain contrôle, et l'aire géographique amérindienne qui s'étend jusqu'à l'ouest des Grands Lacs, zone d'influence française. Or cette frontière représente « an edge and thus a potential meeting ground, a place of convergence », tel que défini par Gitlin<sup>69</sup>. Ainsi, alors que la marge de la frontière concernerait plutôt le *middle ground* décrit par Richard White<sup>70</sup>, c'est-à-dire un espace original d'échanges et d'ajustements culturels dans le Pays d'en Haut, Montréal représente plutôt le cœur et l'intérieur de la frontière, analysée par Grabowski<sup>71</sup> comme étant un *common ground*. L'île et la ville de Montréal deviennent donc des espaces communs, à la fois utilisés et habités par des colons français et par des Autochtones, mettant en relief les innovations et échanges interculturels provoqués par l'existence de la frontière. Cette présence autochtone dans l'île ou autour provoque également des rencontres dans la ville comme le souligne Grabowski, inscrivant pleinement Montréal dans les rencontres diplomatiques entre eux et les autorités françaises.

### 3. *Les missions et les Domiciliés*

Cette rencontre interculturelle permanente est particulièrement illustrée par la présence autour de Montréal des Domiciliés habitant les diverses missions de l'île. En effet, comme le présente l'intendant Champigny dans son mémoire à Beauharnois de 1702,

---

<sup>66</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois fol 254.

<sup>67</sup> Mémoire du roi à Bégon-Vaudreuil, 15 juin 1712, ANOM, B, vol 34, fol 21v.

<sup>68</sup> Mémoire à Vaudreuil et Raudot, 10 mai 1710, ANOM, B, vol 32 fol 7v-14, 80-91v ; Ministre à Ramezay, 25 juin 1712, ANOM, B, vol 34, fol 54v-56.

<sup>69</sup> Adam Arenson, Barbara Berglund, Jay Gitlin (dir), *Frontier cities. Encounters at the Crossroads of Empire*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2012, p.3.

<sup>70</sup> Richard White, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, New York, Cambridge University Press, 1991.

<sup>71</sup> Jan Grabowski, « French Criminal Justice and Indians in Montreal », *Ethnohistory*, vol. 43, no 3, 1996, p. 405-429.

« ils [Les Sulpiciens] sont obligez d'entretenir une mission de sauvages Iroquoise et huronne. Ils ont pres de Villemarie un fort au lieu nommé la montagne pres duquel les sauvages sont établis. Ils ont une autre mission dans la meme isle sur le bord de la rivière des prairies et ils servent de missionnaires à tous ces Sauvages. Le Roy leur donne par an 6000 livres pour la subsistance des enfants des sauvages. »<sup>72</sup>.

Cette action soutenue par l'Etat met en place des missions pour christianiser les autochtones et pérenniser leur foi à travers leurs enfants, éduqués par des Sœurs de la Congrégation à La Montagne<sup>73</sup>. De l'autre côté du fleuve sur la rive sud, la mission du Sault Saint Louis (Kahnawake) rassemblant principalement des Iroquois des Cinq Nations est décrite comme « considérable »<sup>74</sup> par l'intendant, mais aussi stratégiquement importante, puisque ses habitants se battent aux côtés des troupes françaises<sup>75</sup>. Ce processus d'établissement des missions n'est pas seulement le fruit du soutien de l'État monarchique, c'est surtout le fait des Autochtones qui s'y établissent volontairement, comme le souligne Jean-François Lozier<sup>76</sup>. Ces lieux de rencontre semblent donc naturels, pourtant aucune de nos sources ne souligne des tractations politiques entre Français et Autochtones à l'intérieur de ces missions : l'acte diplomatique semble s'inscrire pleinement à Montréal. Il n'en est bien sûr pas de même en ce qui concerne la diplomatie entre les nations du Pays d'en Haut et ces Domiciliés. L'importance des missions dans les opérations diplomatiques, et particulièrement du Sault Saint Louis, s'inscrit dans la continuité des pratiques qui ont eu lieu lors de la Grande Paix de 1701, où les délégations iroquoises s'y étaient arrêtées plusieurs jours, et avaient débuté le processus de la paix, avec la tenue d'un conseil où l'on fumait la pipe et s'échangeait des wampums<sup>77</sup>.

Cette habitude de se rencontrer au préalable se retrouve durant notre période : les missions sont souvent un point d'arrêt pour les nations autochtones avant leur arrivée à Montréal, et leur permettent généralement de procéder à des tractations politiques. Ainsi, Pontchartrain s'inquiète en 1708 de l'information rapportée par Ramezay selon laquelle une délégation d'Agnières se serait arrêtée chez les Domiciliés du Sault Saint Louis, ces derniers ayant reçu non

---

<sup>72</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol 254.

<sup>73</sup> *Ibid*, fol 258. La mission de la Montagne déménage à plusieurs reprises entre 1696 et 1705, et finit par s'établir au Sault-au-Récollet, dans le nord de l'île de Montréal.

<sup>74</sup> *Ibid*, fol 259. C'est la mission la plus importante autour de Montréal. A ce sujet, voir J-F. Lozier, *Flesh Reborn*.

<sup>75</sup> C'est le cas pour la majorité des missions, notamment celle de La Montagne.

<sup>76</sup> J-F. Lozier, *Flesh Reborn*.

<sup>77</sup> Gilles Havard, *The Great Peace of Montréal*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 125.

seulement des marchandises<sup>78</sup>, mais aussi un encouragement à « demeurer neutres » dans le conflit contre les Anglais<sup>79</sup>. De même, en 1711, les Onontagués et Sonnontouans demandent par un collier la neutralité des Domiciliés du Sault-au-Récollet (anciennement La Montagne) dans le conflit avec Orange<sup>80</sup>. Les missions sont donc bien des lieux de diplomatie où les nations autochtones procèdent entre elles, semblant donc confirmer par contraste l'importance de Montréal en tant que lieu de la diplomatie franco-amérindienne.

#### 4. Une « capitale » en question

Montréal et ses environs sont donc des lieux de rencontre importants pour des discussions diplomatiques. Néanmoins, on peut s'interroger sur la manière dont le statut de la ville en tant que capitale diplomatique évolue durant la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle, en comparaison avec Québec, qui est la capitale de la colonie, et qui est aussi entourée par diverses nations et missions.

Au contraire des ambassadeurs dépêchés partout en Europe, et pas toujours dans des capitales, le principal négociateur dans l'alliance franco-autochtone est en effet le gouverneur général qui siège majoritairement à Québec. Par ailleurs, la capitale de la colonie laurentienne accueille des discussions diplomatiques, notamment entre Français et Anglais en Amérique du Nord. Ainsi, particulièrement après le massacre de Deerfield (1704), Joseph Dudley, gouverneur de New York, et ses envoyés sont reçus directement à Québec et y mènent leurs négociations<sup>81</sup>. Mais diverses nations de l'alliance s'y rendent également, à l'occasion. Par exemple, en 1703 dans une lettre commune à Pontchartrain, Vaudreuil et Beauharnois annoncent que les Sonnontouans et Onontagués « viennent d'envoyer de leurs chefs a Quebec »<sup>82</sup> pour assurer le gouverneur général de leur neutralité. Cependant, les documents de la correspondance coloniale montrent bien que la majorité des discussions diplomatiques avec les nations amérindiennes se tient à Montréal, la proportion des documents signalant Québec comme centre diplomatique pour les nations amérindiennes étant minime. Le déroulement à Montréal de ces tractations est un arrangement qui convient aux deux parties.

La correspondance coloniale reflète également l'importance des voyages effectués durant cette première décennie par le gouverneur général, le climat canadien et ses autres obligations lui

---

<sup>78</sup> Ministre à Ramezay, 1708, ANOM, B, vol 29, 369-370v.

<sup>79</sup> Ministre à Vaudreuil, ANOM, B, vol 29 fol 328-334v.

<sup>80</sup> Paroles entre Vaudreuil et les Onontagués et Sonontouans, 1711, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 32, fol 100-103v.

<sup>81</sup> Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, État des affaires de la colonie, 1706, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 24, fol 4. Sur le massacre de Deerfield, voir notamment Evan Haefeli et Kevin Sweeney, *Captors and Captives: The 1704 French and Indian Raid on Deerfield*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2003.

<sup>82</sup> Vaudreuil et Beauharnois à Pontchartrain, ANOM, C<sup>11</sup>a, C-2381, vol 21, p. 2

permettant tout de même des séjours assez longs, s'étalant le plus souvent entre juin et octobre. Cette montée à Montréal est par ailleurs présentée par l'entourage de Vaudreuil comme étant profitable aux finances du royaume : la marquise de Vaudreuil en assure ainsi à Pontchartrain :

« Les differents voyages quil est obligé de faire souvent pour esviter la depense quil causeroit au Roy s'il fesoit venir a Quebec les Iroquois qui viennent en ambassade luy ont cousté jusqu'a present des sommes considerables »<sup>83</sup>.

Centre de communication et centre de renseignement, Montréal aimante l'information diplomatique coloniale. Au contraire de Québec, la ville est au centre du réseau de communication utilisé par les officiers entre eux. Ainsi les missionnaires du Pays d'en Haut envoient leurs lettres au gouverneur général à Montréal<sup>84</sup> : sa présence dans la ville en été en même temps que les Autochtones venus de l'intérieur assurent aux missionnaires que les conflits naissants puissent y être résolus. De même, lorsque Vaudreuil missionne Louvigny ou Joncaire au sein des nations amérindiennes, c'est à Montréal qu'il attend de leurs nouvelles<sup>85</sup>. Fait significatif, ce sont les nouvelles qui attirent d'abord le gouverneur vers la ville et non l'inverse : comme l'explique Vaudreuil au secrétaire d'Etat à la Marine en 1710, s'il doit descendre à Montréal c'est à la fois pour entendre les Iroquois et pour « estre à portée de scavoir ce qui se passe à Orange et chez les Iroquois », mais aussi dans le reste du Pays d'en Haut, chez les autres nations alliées<sup>86</sup>.

Montréal se transforme ainsi en centre du renseignement pendant la première décennie du XVIIIe siècle. En effet, les Autochtones glanent des informations de leurs voyages dans les colonies britanniques. Ces renseignements, le plus souvent à caractère militaire, sont particulièrement utiles à la Nouvelle-France lors de la reprise des hostilités de la guerre de succession d'Espagne, qui se transpose en Amérique du Nord. Ainsi, dès 1705, les Domiciliés du Sault Saint Louis rapportent à Vaudreuil l'armement de plusieurs bâtiments depuis Boston « pour venir croiser a lentré de la rivière »<sup>87</sup>. Les mouvements des troupes britanniques sont également rapportés avant le siège de Port Royal<sup>88</sup>, ou à la suite de celui-ci, par des colliers amenés spécifiquement de la part du chef onontagué Teganissorens pour signifier que « c'estoit

---

<sup>83</sup> Marquise de Vaudreuil à Pontchartrain, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 33, fol 253.

<sup>84</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1711, ANOM, C<sup>11</sup>a, C-2383, vol 32, p. 45.

<sup>85</sup> Paroles de Vaudreuil, 1705, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 22, fol 266.

<sup>86</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1710, ANOM, C<sup>11</sup>a, C-2383, vol 31, p. 212.

<sup>87</sup> Paroles des Indiens du Sault Saint Louis au gouverneur général, 1705, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 22, fol 264.

<sup>88</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1710, ANOM, C<sup>11</sup>a, C-2383 vol 31, p. 210.

véritablement que la flotte anglaise estoit partie de Boston »<sup>89</sup>. Enfin, Vaudreuil et Raudot expliquent l'arrivée des Autochtones à Montréal, un accueil qui coûte à la colonie, par l'importance d'avoir « des nouvelles certaines que les anglois deussent venir attaquer ce pays comme ils le menacent »<sup>90</sup>. Ces informations récupérées par les nations alliées en territoire britannique sont donc rassemblées à Montréal lors de la présence du gouverneur général et sont perçues comme étant suffisamment exactes et de confiance par Vaudreuil pour être partagées avec Versailles afin de planifier les actions militaires des Français. À la fois frontière et ville centrale de l'alliance, Montréal se distingue donc de Québec pour confirmer son statut de capitale diplomatique.

#### 5. Montréal en représentation ?

Centre de la diplomatie, tant dans l'information, les communications que les pratiques, Montréal est aussi un centre de pouvoir. Or ce pouvoir est mis en scène dans les villes d'Ancien Régime, et on peut se demander comment il se représente dans la ville, et comment cela influence les relations diplomatiques qui s'y tiennent avec les nations amérindiennes.

Dans son ouvrage sur les villes en France à l'époque moderne, Guy Saupin définit la ville de l'Ancien Régime comme une construction dynamique qui contient plusieurs dimensions ; « Chaque ville intervient d'abord comme un élément d'un ensemble qui l'englobe, identifiable sous la double forme d'un espace rural soumis à son contrôle (...) et d'un réseau urbain dans lequel son solde d'échanges varie selon la position hiérarchique qu'elle occupe. (...) La ville est un système en elle-même, c'est-à-dire un assemblage d'éléments qui ne prennent sens que les uns par rapport aux autres »<sup>91</sup>. Dans cette organisation, l'unité d'une ville repose sur les interactions permanentes entre les habitants et la matérialité urbaine<sup>92</sup> qui font de la ville un « creuset de changement »<sup>93</sup>. La ville de Montréal, tournée résolument vers le Pays d'en Haut tout en étant un important lieu d'échanges commerciaux, est un exemple de cette interaction continue entre habitants et matérialité urbaine, qui évolue et s'adapte à la situation. En effet, ce sont les communautés autochtones et allochtones qui coexistent sur son territoire et ses environs, interagissent, et s'appuient l'une sur l'autre pour se développer, qui marquent le système urbain de Montréal.

---

<sup>89</sup> Vaudreuil à Pontchartrain suite à la prise de Port Royal, 1711, ANOM, C<sup>11</sup>a, C-2383, vol 32, p. 49.

<sup>90</sup> Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 1710, ANOM, C<sup>11</sup>a, C-2383, vol 31, p.36.

<sup>91</sup> Guy Saupin, *Les villes en France à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2002, p. 239.

<sup>92</sup> *Ibid*, p. 47.

<sup>93</sup> Selon l'expression de Daniel Roche, *ibid*, p. 5.

La ville s'inscrit également dans un contexte urbain colonial : en effet, le plan urbain de Montréal possède des ressemblances avec d'autres villes coloniales françaises fondées à la même époque, des similitudes qui s'expliquent certainement par le fait que les architectes partagent tous la même culture, voire la même éducation. Selon Pierre Pinon, l'originalité des fondations coloniales françaises tient dans « la position de la place d'armes, sur une partie latérale de la trame quadrillée, généralement face à la mer (ou à une rivière) la plupart des fondations urbaines étant des ports. (...) Cette place d'armes est souvent défendue face à la mer par une forteresse ou par une batterie d'artillerie, quand la ville n'est pas protégée par une enceinte »<sup>94</sup>, une description qui se conforme tout à fait au plan de Montréal au début du XVIIIe siècle<sup>95</sup>. Le plan urbain de Montréal fait donc entrer la ville dans un contexte impérial plus large et la ville performe une représentation du pouvoir impérial de la monarchie.

Afin de pouvoir contrôler cette représentation du pouvoir, les autorités monarchiques soumettent durant l'Ancien Régime les villes à leur autorité<sup>96</sup>. Montréal n'y échappe pas et sa planification urbaine est particulièrement critiquée par le pouvoir Versaillais, qui la voit comme trop grande et mal agencée<sup>97</sup>. En effet, pour faire face à la croissance démographique, la superficie de la ville est augmentée d'un tiers en 1709<sup>98</sup>. Cependant tant les missives de Pontchartrain<sup>99</sup> que celles venant du roi vont inciter les officiers de la Nouvelle-France à réduire la taille de la ville :

[Sa Majesté] est informée que cette ville est d'une grandeur prodigieuse et qu'il y a plus de terrain vide ou en jardin que de baty. Il seroit a desirer qu'on put la diminuer, elle veut aussy qu'ils luy rendent compte l'année prochaine de ce qu'il y auroit a faire sur ce sujet.<sup>100</sup>

La question de l'étendue du plan urbain ne reflète cependant pas uniquement la vision impériale de la ville coloniale, cela traduit surtout une inquiétude quant à la sûreté de la ville.

---

<sup>94</sup> Pierre Pinon, « Raisons et formes de villes : approche comparée des fondations coloniales françaises au début du XVIIIe siècle », dans Coquery-Vidrovitch C., Georg O. (dir.), *La ville européenne outre mers : un modèle conquérant ? (XVe-XXe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>95</sup> Voir l'annexe B.

<sup>96</sup> G. Saupin, *Les villes en France*, p. 60. Contrairement aux villes métropolitaines, Montréal n'oppose pas de lutte particulière puisqu'il n'y a pas de corps urbains. A ce sujet, voir M. Lalancette et A. Stewart, « De la ville-comptoir à la ville fortifiée », p. 254-295

<sup>97</sup> Au sujet des remises en question urbanistiques de Versailles concernant Montréal, voir M. Lalancette et A. Stewart, *Ibid.*

<sup>98</sup> Mémoire de Pontchartrain à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM, B, vol 32, fol 7v. En vingt ans, la population de Français sur l'île de Montréal double dans les recensements : 2160 en 1695 et 4410 en 1716 (L. Dechéne, *Habitants et Marchands*, p. 7).

<sup>99</sup> Pontchartrain à Ramezay, 25 juin 1712, ANOM, B, vol. 34, fol. 55v-56.

<sup>100</sup> Mémoire du Roi à Bégon et Vaudreuil, 15 juin 1712, ANOM, B, vol 34, fol. 21v.

Celle-ci est assurée tant bien que mal par l'enceinte fortifiée qui entoure Montréal, et qui est l'une des caractéristiques définissant la ville de l'Ancien Régime. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville n'est entourée que par une ceinture de pieux en bois, qu'il faut changer fréquemment dû au climat<sup>101</sup>. Cette faiblesse des fortifications s'explique par une adaptation au contexte nord-américain : ni les Autochtones ni les colonies britanniques, pour l'instant du moins, n'ont les moyens pour mettre en place un siège avec de l'artillerie. Néanmoins, nous l'avons constaté, la faiblesse des fortifications de Montréal inquiète les autorités à Versailles, notamment dans un contexte de reprise de conflit avec ces colonies britanniques. Le secrétaire d'État aux Colonies rapporte ainsi les critiques de Louis XIV à Vaudreuil et Raudot :

Sa Majesté a esté informé que les fortifications de Québec et Montréal ont esté très mal disposées et que si elles avoient esté réduites aux proportions quelles devoient avoir le pays seroit beaucoup plus en seureté.<sup>102</sup>

Ces mauvaises dispositions découlent directement du mauvais agencement de la ville, qui est trop grande pour être bien défendue, au vu de la population montréalaise. Au début du siècle déjà, un état des fortifications de la ville soulignait la pauvreté de Montréal sur ce plan : la ville possédait à la fois trop d'ouvertures, pas assez de machines de guerre, et de la poudre en quantité si insuffisante qu'il fallait en faire venir de Québec<sup>103</sup>. Ainsi, si la ville dispose d'une enceinte, elle n'est pas pour autant en état de se défendre, et d'ainsi défendre les régions coloniales situées en aval.

Si durant la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle Versailles se préoccupe surtout de la construction de fortifications à Québec, les autorités s'intéressent aussi à un renforcement de la défense montréalaise au début des années 1710, Pontchartrain affirmant au gouverneur de la ville qu'il « seroit fort à désirer que la ville de Montréal fut entourée de murailles au lieu de pieux »<sup>104</sup>. La réalisation de ce projet est cependant retardée par le refus des Montréalais de payer pour une fortification en pierre. La confection des plans est confiée à l'officier et ingénieur Gédéon de Catalogne qui est mandaté par le secrétaire d'Etat :

Ce que vous mescrivés au sujet de l'enceinte de la ville de [M]ontréal est bon Monseigneur le marquis de Vaudreuil et Monseigneur Bégon mont écrit qu'ils devoient

---

<sup>101</sup> Selon Louise Dechêne, les Montréalais entretiennent la clôture, qui fait 3 km de circonférence à raison d'un millier de nouveaux pieux par an, fournis à tour de rôle. (Louise Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 262).

<sup>102</sup> Mémoire de Pontchartrain à Vaudreuil et Raudot, 10 mai 1710, ANOM, B, vol 32 fol 11.

<sup>103</sup> Etat des fortifications, 9 octobre 1704, ANOM, C<sup>11</sup>A, vol 22, C-2381, pp. 95-98.

<sup>104</sup> Pontchartrain à Ramezay, 25 juin 1712, ANOM, B, vol. 34, fol. 55v-56.

aller sur les lieux avec le Sieur de [Dubois Berthelot de] Beaucours pour examiner tout ce qui conviendra de faire pour mettre cette ville en scureté.<sup>105</sup>

Au-delà de la sûreté de la colonie, les murailles sont également le symbole de la gouvernance royale dans la colonie, alors que l'autorité de Versailles sur le plan urbain est très disputée par les Montréalais<sup>106</sup>. Elles sont également une représentation symbolique de la puissance de l'État, en continuant dans l'espace colonial l'entreprise de fortification débutée en métropole sur les frontières sous le règne de Louis XIV par Vauban. Cependant, cette rhétorique du pouvoir impérial n'est pas comprise en ces termes par les alliés autochtones, dont la culture militaire a d'autres bases. Le symbolisme s'adapte donc à la situation coloniale : la muraille devient le signe de la protection d'Onontio pour l'ensemble des nations de l'alliance.

Montréal profite donc de sa situation géographique pour s'ancrer dans les relations diplomatiques franco-amérindiennes, tant dans les discussions qui y prennent place que dans les représentations de pouvoirs qui s'y exposent. Centrale malgré sa position frontalière, elle est demeurée après la Grande Paix de 1701 le lieu privilégié des interactions entre Autochtones et Français.

## B. Les lieux de la rencontre diplomatique dans la ville

Ainsi, Montréal pérennise sa situation de capitale diplomatique dans le cadre franco-autochtone au-delà de la Grande Paix de Montréal. Cet ancrage dans une ville précise incite également à partir à la recherche des lieux précis dans lesquels se tiennent ces discussions diplomatiques.

### 1. Des Autochtones moins présents ?

En premier lieu, après la Grande Paix, se pose dans la correspondance coloniale la question de la fréquence du passage des nations amérindiennes dans Montréal. Comme on l'a mentionné plus tôt leur venue dans la ville est liée à la question commerciale. Or, la foire commerciale qui avait lieu tous les étés perd de la vitesse dans les années 1680 et périclite ensuite<sup>107</sup>, alors que les coureurs de bois vont chercher au pays autochtone des fourrures que les Outaouais et autres marchands amérindiens apportaient naguère à Montréal. Au début du XVIIIe siècle, ce commerce jadis illégal est en voie de régularisation : le « marchand voyageur » prend la relève

---

<sup>105</sup> Pontchartrain à Catalogne, 2 juillet 1713, ANOM, B, vol 35, fol. 78v-79.

<sup>106</sup> Léon Robichaud, Harold Bérubé, Donald Fyson, (dir.), *La gouvernance montréalaise: de la ville frontière à la métropole*, Montréal, Éditions MultiMondes, 2014. Pour convaincre les colons de construire ces murailles, on conseille à Vaudreuil et Bégon de leur faire comprendre l'intérêt économique de se débarrasser des pieux : mieux vaut payer une fois pour la pierre que chaque année pour le bois (Mémoire du Roi à Bégon et Vaudreuil, 28 juin 1713, ANOM, B, vol. 35, fol. 52v).

<sup>107</sup> L. Dechène, *Habitants et marchands*, p. 10, 178.

du coureur de bois. Cela ne fait que confirmer que la foire de Montréal est chose du passé. Si à la faveur des cérémonies de ratification de la Grande Paix, l'été 1701 permet de retrouver une activité commerciale importante, avec des nations autochtones présentes pendant plusieurs semaines aux abords de la ville, les foires n'ont plus lieu dans la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus encore, les difficultés occasionnées par l'accumulation de surplus de castor en France s'aggravent au cours de notre période comme en témoigne l'importance croissante de la contrebande avec « Orange » (Albany, New-York) où le prix du castor est plus élevé qu'à Montréal. Cette situation inquiète les officiers dans la correspondance coloniale : ainsi, Callières et Beauharnois notent dès 1702 que « les Iroquois qui sont descendus cet été se sont plaints (...) de la cherté de nos marchandises »<sup>108</sup>. Le risque pour Montréal devient donc de voir tout le commerce être dévié par les forts de la Nouvelle Angleterre qui parviennent à offrir de meilleurs prix<sup>109</sup>, une perspective qui inquiète particulièrement Pontchartrain<sup>110</sup>. Au-delà du détournement du commerce, les missives échangées entre Pontchartrain et la Nouvelle-France reflètent également une inquiétude quant à la venue des Autochtones à Montréal, et ce durant toute la période 1701-1703. En effet, dès 1701, Callières et Champigny annoncent dans une lettre au Secrétaire d'Etat qu'ils ont fait interdire aux colons de commercer avec les Autochtones dans leurs propres habitations, par peur que la hausse des prix couplée à ce commerce alternatif ne pousse les Autochtones à trouver ce dont ils ont besoin avant d'arriver, et qu'ils ne se « [donneraient] pas la peine de descendre jusqu'à Montréal »<sup>111</sup>. Cette interdiction s'applique par diverses mesures, notamment contre les officiers eux-mêmes comme Pontchartrain le souligne, admettant dans une lettre à l'intendant Bégon ne pas pouvoir répondre favorablement à la demande de concession faite par les Vaudreuil :

La ratification a toujours été refusée autant que je m'en puis souvenir parce quelle sont hors des habitations de la colonie et que les personnes qui seroient dessus pourroient arreter les sauvages et par conséquent les empescher de venir traiter à Montréal.<sup>112</sup>

Cette question est à nouveau évoquée en 1708 par le gouverneur de Montréal, Ramezay qui affirme, en relayant une information des intendants Raudot que « les sauvages ne viennent plus (...) depuis deux années »<sup>113</sup> à Montréal. Le gouverneur de Montréal en profite pour demander plus de fonds à Versailles afin de faciliter le retour des Autochtones dans la ville. Enfin,

---

<sup>108</sup> Callières et Beauharnois au Ministre, 1702, ANOM, C11a, vol 20, fol 65v.

<sup>109</sup> G. Havard, *Empire et Métissages.*, 2003, p. 346 – 349.

<sup>110</sup> Voir notamment Pontchartrain à Vaudreuil, 1707, ANOM, B, vol 29, fol 55-61v.

<sup>111</sup> Callières et Champigny à Pontchartrain, 1701, ANOM, C11a, C-2381, vol 19, p. 32.

<sup>112</sup> Pontchartrain à Bégon, 1712, ANOM, B, vol 34, fol 61v.

<sup>113</sup> Ramezay à Pontchartrain, 1708, ANOM, C11a, C-2382, vol 29, p. 10.

Vaudreuil lui-même fait le même constat l'année suivante : « les sauvages du détroit ne viennent plus à Montréal »<sup>114</sup>, et il l'attribue au détournement du commerce vers Orange et les colonies anglaises. Sans doute cette inquiétude officielle est-elle le reflet de réelles difficultés commerciales, que nous évaluerons dans le prochain chapitre, mais l'on peut se demander si elle n'exprime pas aussi une nostalgie des temps désormais révolus de la foire de Montréal.

## 2. *Les Autochtones à Montréal après la Grande Paix*

Néanmoins, il suffit de quitter ce registre discursif officiel, celui du commerce, pour trouver bien des mentions de la présence des Autochtones du Pays d'en Haut à Montréal. Finalement, les échanges entre administrateurs de la monarchie et de la colonie présentent deux visions antinomiques : d'une part certains officiers s'inquiètent de la venue limitée des Amérindiens à Montréal, mais d'autre part, le contenu des missives semble indiquer qu'au contraire, la présence autochtone à Montréal est continue et fréquente.

En effet, de nombreuses lettres officielles continuent à présenter le passage des Autochtones du Pays d'en Haut à Montréal comme un évènement fréquent, voir incessant. Dès 1702, l'intendant Champigny inscrit ce passage continu dans le prolongement de la période précédente en affirmant dans son mémoire que les Autochtones viennent « toutes les années »<sup>115</sup>, notamment pour commercer. Si des évènements ponctuels peuvent limiter la venue des nations à Montréal, comme les épidémies au tout début du XVIIIe siècle qui sont particulièrement craintes des Autochtones car très meurtrières<sup>116</sup>, le reste de la correspondance coloniale montre bien que leur venue ne se tarit pas, et ils sont mentionnés dans la majeure partie des lettres échangées. De plus leur venue n'est jamais montrée comme extraordinaire dans ces missives<sup>117</sup>, ce qui suggère qu'elle est fréquente.

Ainsi, la venue des Autochtones à Montréal, bien qu'en relative baisse avec la fin des foires d'été, reste continue tout au long du début du XVIIIe siècle, et, dans la lignée de la Grande Paix, les Amérindiens continuent à s'assembler en assez grand nombre dans la ville coloniale.

Tout d'abord, puisque Montréal reste une ville frontière comme vu précédemment, les grands rassemblements autochtones dans la ville sont provoqués par le gouvernement de la Nouvelle-France pour des raisons militaires. Champigny note que les Autochtones installés autour de

---

<sup>114</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1709, ANOM, C11a, C-2382, vol 30, p. 75.

<sup>115</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois fol 285.

<sup>116</sup> Vaudreuil et Beauharnois font remarquer à Pontchartrain « le petit nombre de sauvages qui y sont descendus par la crainte de la maladie » en 1703. ANOM, C11a, C-2381, vol 21, p.3.

<sup>117</sup> Voir par exemple la lettre de Raudot à Pontchartrain, 1709, ANOM, C11a, vol 31, fol 229-258v.

Montréal ont toujours répondu présent et « ont été d'une grande utilité »<sup>118</sup> lorsqu'il s'agissait de défendre l'île au siècle précédent : c'est donc une habitude qui est pérennisée au début du XVIIIe siècle. Plus encore, Vaudreuil fait au moins appel par deux fois à ses alliés dans des circonstances différentes : en 1703 lorsque l'alliance n'est pas encore parfaitement cimentée, et en 1711 lorsque les attaques britanniques posent menacent la Nouvelle-France. Dans le premier cas, Beauharnois rapporte en effet les précautions prises par Vaudreuil au Secrétaire d'Etat :

Il a pris la précaution de faire hiverner la plus grande partie des troupes aux environs de Montréal pour estre en état de repousser les sauvages au cas qu'ils voulussent ce hyver tenter quelque chose contre la colonie.<sup>119</sup>

Si ces troupes qui prennent leurs quartiers sur l'île de Montréal sont surtout composées de Français, les alliés domiciliés se rassemblent également autour de la ville. Leur présence permet de la défendre, soit contre une éventuelle attaque des nations iroquoises, qui sont comme le document l'indique encore considérées comme potentiellement dangereuses, soit contre les Britanniques eux-mêmes. C'est notamment le cas en 1711, lorsqu'à la suite de la prise de Port-Royal, Vaudreuil invite les nations alliées à descendre vers Montréal, en guise de « renfort de monde »<sup>120</sup> dans le contexte du projet anglo-américain d'invasion de la colonie.

Cependant, les nations se rassemblent à Montréal surtout pour renouveler l'alliance de la Grande Paix. C'est le lieu par excellence dans lequel les conflits entre les nations vont être résolus par la rencontre entre les nations concernées<sup>121</sup>. Ces rassemblements dans la ville semblent être bien accueillis par les Montréalais selon d'Ailleboust d'Argenteuil, qui note à Pontchartrain en 1710 :

« Nous arrivames à Montréal vers la fin de juillet tous ensemble, l'on ne peut monseigneur faire connoistre plus de joy que le marqua tout le public présent. »<sup>122</sup>

Si aucune autre lettre ne fait état des réactions populaires à l'arrivée des Autochtones dans la ville, leur venue signifiait également de nouvelles occasions de commerce et de marchandage qui arrangeaient donc également les habitants.

Enfin, ces grands rassemblements étaient souvent la raison de mettre en scène le pouvoir et la paix, par l'organisation de festins. Vaudreuil rapporte par exemple au Ministre en 1705 que les

---

<sup>118</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois fol 259.

<sup>119</sup> Vaudreuil et Beauharnois à Pontchartrain 1703 ANOM, C11a, C-2381, vol 21, p. 3.

<sup>120</sup> Instructions pour faire descendre les sauvages à Montréal, 1711, ANOM, C11a, vol 32, fol 82-93v.

<sup>121</sup> D'Ailleboust d'Argenteuil montre un exemple dans sa lettre de 1710 à Pontchartrain, ANOM, C11a, vol, fol 185-188v.

<sup>122</sup> *Ibid.*

Iroquois sont repartis de Montréal « fort contents après que je leurs ay eu fait un festin à tous pour renouveler leur ancienne alliance »<sup>123</sup>. Il s'agit donc de répéter les promesses de paix tout en procédant à une diplomatie culturelle alimentaire qui est à la fois commune pour les Européens<sup>124</sup> et pour les Autochtones<sup>125</sup>. Le festin est utilisé au moins une autre fois durant la décennie, comme moyen de rassemblement avant le départ des Autochtones, en 1711, comme le rapporte Vaudreuil. En effet, ayant fait descendre ses alliés à Montréal, le gouverneur ne peut les y garder à cause de la saison avancée ; il les laisse donc repartir après « un festin général à tous les sauvages qui estoient au [M]ontréal tant domiciliés que autres afin de leur faire chanter la guerre. Ce festin fut de prest de Sept à huit cent personnes. »<sup>126</sup> : c'est le plus grand rassemblement d'Amérindiens à Montréal après la Grande Paix.

### 3. Montréal, centre de médiation

Montréal reste donc bien un lieu central de rassemblement des nations autochtones, et est un centre informationnel, militaire, diplomatique et dans une certaine mesure, commercial. Faisant démentir les inquiétudes de certains officiers dans la correspondance coloniale, la Grande Paix a au contraire contribué à pérenniser le rôle diplomatique de Montréal dans les relations franco-autochtones : la ville devient le lieu d'ancrage de la voix d'Onontio, et donc de l'alliance.

En effet, si Montréal n'est pas la capitale de la Nouvelle-France, comme nous l'avons vu précédemment, Vaudreuil doit faire des allers et retours entre Québec et Montréal chaque année, passant alors généralement l'été dans cette dernière. Ces voyages qu'il justifie de différentes manières sont avant tout faits afin d'entendre les paroles apportées par les différentes nations du Pays d'en Haut<sup>127</sup>.

En effet, on voit bien, dans la correspondance coloniale que les officiers envoyés dans le Pays d'en Haut ont pour mission de ramener les nations amérindiennes à Montréal afin qu'elles puissent écouter la parole de Vaudreuil, comme c'est le cas de d'Ailleboust d'Argenteuil lors de son expédition dans le Pays d'en Haut en 1710<sup>128</sup>. Les Amérindiens s'y rendent également volontairement, ayant reconnu le caractère central de la ville d'un point de vue diplomatique, comme le déclarent les Outaouais en 1712 :

---

<sup>123</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1705, ANOM, C11A, vol 22, C-2381, p. 239.

<sup>124</sup> L. Bély, *Espions et ambassadeurs*, p. 391-40.2

<sup>125</sup> J.-M. Therrien, *Parole et pouvoir*, ch. 5.

<sup>126</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1711, ANOM, C11a, C-2383, vol 32, p. 51.

<sup>127</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1710, ANOM, C11a, C-2383, vol 31, p. 212.

<sup>128</sup> D'Ailleboust d'Argenteuil à Pontchartrain, 1710, ANOM, C11a, vol 31, fol 185-188v.

Quand meme nous naurions pas eu dessein de descendre ici pour demander nos trois enfans nous l'aurions toujours fait pour scavoir la réponse du collier que nous avons donné à Mr Dubuisson <sup>129</sup>.

Montréal s'établit donc comme le lieu d'ancrage de la parole d'Onontio, de part et d'autre de l'alliance. Ainsi, même lorsque Vaudreuil ne s'y trouve pas, certaines nations ne vont pas plus loin que la ville frontalière, comme le rapporte Ramezay, à la tête du gouvernement de Montréal, au Secrétaire d'Etat en 1707 :

Les chefs Yrokois des cinq nations quy estoient à Montréal me présentèrent un collier pour obtenir le pardon de la faute des agniers, lequel je ne voulu point accepter et leurs replique que sestoit à Mr le Gouverneur Général a quy il falloit l'adresser, il me prieres de luy envoyer.<sup>130</sup>

Les Iroquois considèrent donc l'île comme le lieu recevant la parole d'Onontio, et chargent donc les réseaux de communications d'amener les leurs jusqu'à Vaudreuil. Si la parole s'incarne premièrement en Vaudreuil pour les Français, elle peut s'incarner de différentes manières pour les Autochtones, mais elle s'inscrit toujours à Montréal.

Certains documents dans la correspondance coloniale se lamentent donc d'une venue moins fréquente des nations autochtones à Montréal. Néanmoins, ces visites en baisse sont à relativiser, puisque cette même correspondance fait état d'une présence estivale des Autochtones assez forte tout au long de la décennie. La période s'inscrit comme un prolongement de la fin du XVIIe siècle : Montréal est le principal entrepôt des échanges franco-autochtones, mais les foires commerciales n'y ont plus lieu en tant que telles. De plus, la Grande Paix conserve un statut d'exception dans les grands rassemblements franco-amérindiens dans la ville. Mais les rencontres diplomatiques se multiplient après 1701 afin de la maintenir et de l'entretenir.

#### 4. *Montréal, centre de convergence*

Lieu de convergence, Montréal profite pleinement des avantages géographiques de sa position, soulignant à nouveau l'importance du fleuve et de ses abords, comme premier endroit de contact diplomatique. En effet, les ambassades autochtones arrivent, nous l'avons vu, majoritairement par les routes fluviales et donc en canot. Ceux-ci accostent alors à Montréal par une grève, qui se situe à l'embouchure de la rivière St Pierre. La résidence du gouverneur Callières, qui est retranscrite sur les cartes comme le « Château », est située sur la rive opposée de la petite rivière et fait face à cette grève appelée « quai des barques » sur les plans de la ville<sup>131</sup>. Un second quai

---

<sup>129</sup> Paroles des Outouais des sables à Vaudreuil, ANOM, C11a, C-2383, vol 33, p.162.

<sup>130</sup> Ramezay au Ministre 1707, ANOM, C11a, C-2382, vol 27, p. 5-6.

<sup>131</sup> Voir l'item 13 sur le *Plan de la Ville de Montréal en Canada*, 1717, en Annexe B.

se trouve plus à l'est mais est surtout utilisé par les canots du Roi. Les Amérindiens qui accostent en canots entrent ensuite dans la ville de Montréal par la porte du Port qui mène immédiatement sur la place du marché et le centre marchand. Cet arrangement urbain est typique des villes coloniales commerciales, mais reflète également le lien profond entre diplomatie et commerce à Montréal. Le premier contact entre les ambassades amérindiennes et les officiers français se fait également sur les bords du fleuve, en présence du gouverneur général ou d'un interprète, comme le montre l'intendant Champigny dans ses notes « en arrivant les principaux chefs viennent saluer le gouverneur général en lui demandant une place pour se camper ou l'interprète lui viens dire de leur part »<sup>132</sup>

Ces campements sont le plus souvent octroyés près des berges<sup>133</sup> et soulignent également l'importance continue du fleuve comme premier point de contact. Ces observations correspondent à la description que fait Havard de l'arrivée à Montréal des délégations du Pays d'en Haut à l'été 1701 pour la signature de la paix<sup>134</sup>. Le reste de la correspondance coloniale est assez silencieuse quant à des éventuels changements dans le rituel d'accueil des Autochtones, ce qui peut s'expliquer par le fait que cette correspondance entre les grands officiers de la Nouvelle-France et la Marine ait pour but principal de transmettre les informations stratégiques du terrain, sans nécessairement s'attarder sur des observations ethnographiques.

Au-delà des premiers lieux de contact, la correspondance coloniale reste également peu informative quant aux endroits dans lesquels les discussions, paroles et arrangements entre les parties prennent place. Ce silence dans les archives peut s'expliquer de plusieurs manières. Il est tout d'abord possible qu'il n'y ait aucun lieu fixe au sein duquel les députés autochtones et le gouverneur général, ou le gouverneur de Montréal, le cas échéant, tiennent leurs conseils, en dehors de l'objet urbain général que représente la ville de Montréal. Mais ce silence semble surtout refléter le manque d'intérêt accordé à la question par les gouverneurs de la Nouvelle-France, qui ne jugent pas l'information comme étant assez capitale pour être transmise à Versailles. Seul Callières fait une référence nette à un lieu précis en marge de la Grande Paix, sa propre résidence, dans laquelle il fait « trouver (...) les chefs des nations nos alliez pour terminer les diferents qui se trouvent entr'eux »<sup>135</sup>. En face de la ville et proche du campement

---

<sup>132</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol 258-256.

<sup>133</sup> G. Havard, *The Great Peace of Montreal*, p. 127.

<sup>134</sup> *Ibid*, p. 126.

<sup>135</sup> Callières à Pontchartrain, 1701, ANOM, C11a, C-2382, vol 19, pp. 87-88.

habituel des délégations, la résidence du gouverneur est un lieu idéal de diplomatie, qui n'est cependant plus mentionné par Vaudreuil suite à sa prise de fonction à la mort de Callières. De plus ce dernier ne mentionne pas non plus où prennent place les conseils particuliers qu'il tient durant les jours précédents<sup>136</sup>. Toutefois, en prenant pour exemple la Grande Paix, il est possible d'extrapoler et de distinguer des lieux possibles où se construit et s'entretient l'alliance : d'abord la résidence de Callières lorsque celui-ci est gouverneur général, puis celle de Vaudreuil à partir de 1703. Cette dernière, placée à l'angle ouest des rues Saint Paul et Saint Charles, est cependant nettement plus excentrée s'éloignant à la fois du fleuve et du quartier commerçant<sup>137</sup>, bien que les deux soient reliés par la rue Saint Paul, parallèle au fleuve. On peut présumer qu'une fois la phase d'accueil et de marchandage terminée, la rencontre se concentre autour des lieux du pouvoir. Montréal ne disposant pas d'institutions monarchiques particulières, les résidences des gouverneurs deviennent des lieux d'interaction diplomatique. Ainsi, seule la présence de députés à Montréal et le message porté par l'ambassade sont relatés dans les missives officielles, le lieu géographique de ces deux paramètres n'influençant alors pas l'information relayée. Ce silence dans les archives marque cependant une différenciation nette avec les processus européens. En effet, si les ambassades ne sont pas encore tout à fait ordinaires en Europe, les discussions prennent souvent place dans un endroit officiel spécifique, suivant un rituel précis qui forme l'évènement diplomatique<sup>138</sup>.

Ville-frontière facilitant à plusieurs titres la rencontre franco-amérindienne, Montréal pérennise donc son statut de ville centrale dans la diplomatie au début du XVIIIe siècle, sans toutefois qu'on puisse identifier clairement les lieux précis de négociations dans la ville.

### III. Les pratiques diplomatiques : l'entente par l'adaptation.

Notre période voit donc la continuation des relations diplomatiques sur l'île montréalaise. Celles-ci sont dominées par un ensemble de pratiques et de rituels qui illustrent l'adaptation culturelle qui s'intensifie après la Grande Paix de 1701, que nous allons étudier dans cette partie.

---

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> La résidence du Gouverneur Vaudreuil est représentée sur le *Plan de la Ville de Montréal en Canada*, 1717, en Annexe B, par l'item 7.

<sup>138</sup> L. Bély, *Espions et Ambassadeurs*, p. 391-402.

## A. Les conseils au centre du processus diplomatique

Tout d'abord, les discussions diplomatiques s'organisent par des conseils entre députés autochtones et gouverneurs généraux ou particuliers de la Nouvelle-France durant lesquels les discussions s'opèrent selon un protocole original. Si celui-ci a déjà été étudié en profondeur pour la Grande Paix<sup>139</sup>, il s'agit ici de voir si ces rituels perdurent dans le temps, et comment ils évoluent au début du XVIIIe siècle.

### 1. Protocole du conseil

La diplomatie procède en effet par un processus de rituels, dans lequel le conseil, qui réunit les principaux négociateurs que nous avons présenté dans les parties précédentes, a une place centrale et perdue après la Grande Paix, négociée et ratifiée grâce aux multiples conseils organisés par le gouverneur général avec les nations venues à Montréal en août 1701.

Ces conseils proviennent des traditions politiques amérindiennes : formés par les Anciens, et parfois les femmes notables de la nation, ils sont à la fois source de conciliation et de réconciliation, et s'adaptent à la relation avec les Français, en devenant l'outil d'expression diplomatique principal des nations à Montréal. Ils peuvent prendre deux formes : soit des conseils uniquement entre nations amérindiennes, auquel cas Montréal fait lieu de terrain neutre, correspondant au rôle de médiateur d'Onontio ; soit des conseils entre une ou plusieurs nations et les Français.

Les premiers apparaissent plus rarement dans nos sources pour notre période, mais d'Ailleboust d'Argenteuil en fait notamment témoignage en 1710. Il note en effet le rassemblement des Iroquois et des Outaouais à Montréal, lors d'une phase de tension et de conflit interposé entre les deux nations, pour la tenue d'un conseil qui « se passa en des explications de reproche de part et d'autre. »<sup>140</sup>. D'autres conseils ont lieu en dehors de la ville durant notre période, principalement au sein des missions.

Les conseils franco-amérindiens sont eux beaucoup plus présents dans la correspondance coloniale et leurs rituels sont présentés par le mémoire de l'intendant Champigny en 1702. Celui-ci fait écho au déroulement des « affaires de conséquence »<sup>141</sup>, qui peuvent concerner la guerre, le commerce, ou les conflits entre les nations de l'alliance. Quelques jours après être

---

<sup>139</sup> Voir notamment Alain Beaulieu, Francis Back, Roland Viau, *La Grande Paix : chronique d'une saga diplomatique*, Québec, Libre expression, 2001, et G. Havard, *The Great Peace of Montreal*.

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol 286.

arrivé à Montréal<sup>142</sup>, chaque député ou chef autochtone présente son grief avec « un collier de porcelaine à Monsieur le gouverneur général, et c'est ce que l'on appelle tenir conseil avec les sauvages, on les écoute, et on fait écrire tout ce qu'ils veulent dire »<sup>143</sup>. Le gouverneur dispose donc comme on l'a vu précédemment d'interprètes qui vont pouvoir mettre à l'écrit et traduire les demandes des Autochtones avant qu'il ne puisse leur répondre joignant à ses paroles « d'autres colliers de porcelaine pour répondre aux demandes qui lui sont faites et pour les charger de parler à leurs nations ou à d'autres de sa part. »<sup>144</sup>.

Les conseils organisés à Montréal sont donc des moments centraux de discussions dans les relations franco-amérindiennes, et illustrent les multiples adaptations rituelles qui s'opèrent au sein de la diplomatie. Ainsi, si les Amérindiens s'adaptent à quelques pratiques européennes, dans leur langage par exemple<sup>145</sup> ou dans leurs présentations, les conseils sont avant tout un rituel autochtone auquel les Français se plient : si Onontio est médiateur, il n'est cependant pas le maître des relations diplomatiques qui s'organisent à Montréal.

## 2. *Les cadeaux diplomatiques*

Si les conseils sont des lieux d'échanges sous forme de discussion, ils sont aussi le moment d'échanges physiques puisque les cadeaux diplomatiques sont une partie essentielle du rituel. Ceux-ci ne sont pas étrangers aux Français, qui les utilisent également en Europe, mais l'importance de ces présents diplomatiques est décuplée dans les sociétés autochtones. Au contraire des Français, les nations autochtones organisent leurs échanges autour de la notion du don et du contre don : la réception de chefs étrangers doit donc amener une contrepartie en retour qui s'inscrit dans le rôle de redistributeur des chefs amérindiens qui ont des obligations économiques et symboliques envers leurs communauté<sup>146</sup>. Ce rituel se retrouve adapté dans les relations franco-autochtones, et les autorités françaises doivent donc trouver des cadeaux diplomatiques lors de la venue des nations à Montréal. Ceux-ci sont offerts comme venant directement du Roi, pour préserver la symbolique de Louis XIV comme grand chef des Français<sup>147</sup>, et sont plutôt donnés lorsque les nations repartent de Montréal<sup>148</sup>.

---

<sup>142</sup> Comme l'indique d'Ailleboust d'Argenteuil à Pontchartrain : « Le soir on les fis camper et deux jours après l'on les fis assembler », 1710, ANOM, C11a, vol 31, C-2383, p.175.

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> *Ibid.*

<sup>145</sup> Paroles d'Orongatek Sonnontouan à Vaudreuil, 1703, ANOM, C11a, vol 21, fol 60-61.

<sup>146</sup> Voir notamment G. Havard, *Empire et Métissages*, 2003, p. 265-293 et J-M. Therrien, « Introduction » dans *Parole et pouvoir*.

<sup>147</sup> Vaudreuil et Beauharnois à Pontchartrain, 1703, ANOM, C11a, vol 21, C-2381, p. 2.

<sup>148</sup> Callières et Champigny à Sa Majesté, 1701, ANOM, C11a, vol 19, C-2381, p. 13.

Les cadeaux peuvent prendre plusieurs formes, mais sont généralement de nature pratique : les Autochtones repartent le plus souvent dans le Pays d'en Haut avec de l'eau de vie<sup>149</sup>, des munitions, voire des armes<sup>150</sup>. Ils peuvent également être symboliques : ainsi la distribution de médailles gravées distingue et récompense certains chefs<sup>151</sup>. Cependant, ces cadeaux diplomatiques sont présentés dans les missives provenant de Versailles comme une source de tension pour les finances de la Nouvelle-France<sup>152</sup>. En effet ceux-ci sont faits fréquemment, dès qu'une nation vient à Montréal, ou dès qu'un envoyé part dans le Pays d'en Haut, contrairement aux pratiques européennes dans lesquelles les cadeaux diplomatiques sont plus ponctuels. De plus, engagées en Europe dans la Guerre de Succession d'Espagne, les finances françaises ne peuvent suivre ce besoin continu de nouveaux cadeaux diplomatiques. Ainsi, dès 1701, le Gouverneur Callières promet d'essayer de « diminuer autant qu'il sera possible les présents qu'on sera obligé de faire aux sauvages mais ne peut pas se dispenser dans la conjoncture présente de leur en faire de considérables »<sup>153</sup>. Cette demande de diminution des cadeaux s'atténue ensuite jusqu'au tournant de la décennie durant lequel Louis XIV demande à nouveau leur baisse. Ainsi, en 1710, le Roi note dans son mémoire aux gouverneurs « [qu'il] conviendrait fort de pouvoir retrancher les présents qu'on leur fait cette dépense étant très à charge ils doivent s'attacher à les diminuer peu à peu »<sup>154</sup>.

Cette demande est renouvelée dans le mémoire du Roi à Vaudreuil et Bégon en 1712<sup>155</sup>. La situation financière cause également des frictions entre officiers : ainsi, Bégon refuse en 1703 que des dépenses soient faites pour ces cadeaux, tandis que Vaudreuil affirme que la dépense est essentielle pour garder les nations amérindiennes alliées aux Français alors que les Anglais, eux, « n'épargnent rien pour se les attirer »<sup>156</sup>. En effet, Vaudreuil va inlassablement rappeler à ses différents interlocuteurs que ces cadeaux diplomatiques sont indispensables sur le terrain pour garder une « bonne union avec tous les sauvages »<sup>157</sup>, notamment concernant la paix avec les Iroquois qui est « de grande conséquence pour la colonie »<sup>158</sup>. Si Versailles demande une diminution des cadeaux diplomatiques, elle semble en réalité disposée à laisser les officiers

---

<sup>149</sup> Parole des Miamis au gouverneur général, 1703, ANOM, C11a, vol 21, fol 68v.

<sup>150</sup> Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol 286.

<sup>151</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1711, ANOM, B, vol 33, fol 68-74.

<sup>152</sup> Cette notion peut être nuancée par les chiffres réels voir Catherine Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances: Reality and Scarcity's Rhetoric », *WMQ*, vol. 52, no. 4, 1995, p. 629.

<sup>153</sup> Callières et Champigny à Sa Majesté, 1701, ANOM, C11a, vol 19, C-2381, p. 13.

<sup>154</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM, B, vol 29, fol 322v-323.

<sup>155</sup> Mémoire du Roi à Bégon et Vaudreuil, 1712, ANOM, B, vol 34, fol 18v.

<sup>156</sup> État des colonies, 1713, ANOM, C11a, vol 34, C-2383, p. 32.

<sup>157</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM, B, vol 29, fol 322v-323.

<sup>158</sup> Vaudreuil et Beauharnois à Pontchartrain, 1703, ANOM, C11a, vol 21, C-2381, p. 2.

opérer selon leur bon vouloir, comme le suggère le Mémoire du Roy à Vaudreuil en 1704, qui mentionne que « Puisqu'ils estiment qu'il est d'une nécessité indispensable de faire des présens [...] elle [Sa Majesté] trouve bon qu'ils continuent de leur en faire »<sup>159</sup>. De plus Versailles insiste sur l'importance de conserver l'alliance, la diminution des cadeaux diplomatiques devant se faire tant « que cela nesloigne pas ces sauvages des françois et que cela ne les engagent pas de se lier avec les anglois »<sup>160</sup>. En formulant une demande non contraignante, Louis XIV permet à ses officiers d'adapter le rituel diplomatique européen à la situation locale.

### 3. *Diplomatie et intégration à l'empire*

Cette habitude de l'adaptation culturelle se retrouve également dans les tentatives mises en place par les officiers coloniaux pour intégrer les nations amérindiennes et leurs chefs à la monarchie. En effet, la représentation de ces chefs dans la correspondance coloniale pose la question de leur lien avec le pouvoir français. Certains chefs semblent effectivement être dépeints dans les missives de la correspondance comme étant au service des gouverneurs, tel Massias, un chef Onontagué, présenté comme l'informateur particulier de Vaudreuil :

J'ay bien de la joye de voir que tu escoute ma voix et que tu me promets de me donner avis de tous ce qui se passera dans ton village, et mesme ce que tu pourra apprendre concernant nos interests, voilà un present que je te fait en consideration des services que tu rends continue a bien faire j'auray soin de toy.<sup>161</sup>

De plus les paroles d'Orongatek, un chef iroquois de la nation Sonnontouan, font transparaitre une symbolique à double lecture dans leur traduction. En effet, celui-ci vient reconnaître Vaudreuil comme le nouveau gouverneur général en 1703 et lui affirme qu'il devient le « maistre de nostre terre et c'est ce que nous n'avons jamais fait qu'à toi, aussy mon père s'il nous arrive quelqu'accident, regarde comme nous comme tes enfants et donne-nous secours »<sup>162</sup>. S'il rappela le rôle protecteur de Vaudreuil, l'interprète inscrit également la parole d'Orongatek dans un cadre culturel européen qui rappelle les principes de la féodalité.

La diplomatie des Français avec les nations amérindiennes ne cherche donc pas uniquement à préserver la paix dans la grande alliance, elle a également pour but d'intégrer les réseaux de chefferie amérindiens dans ses propres réseaux de pouvoir afin de les transformer en autant de relais du pouvoir monarchique dans le pays d'en Haut. En effet, les travaux de Havard mettent en évidence l'habitude des Français de choisir des sachems influents, qu'ils rendent ensuite

---

<sup>159</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil et Beauharnois, 1704, ANOM, B, vol 25, fol 113.

<sup>160</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM B, vol 29, fol 322v-323.

<sup>161</sup> Paroles de Vaudreuil aux Onontagués, 16 avril 1705, ANOM, C11a, vol. 22, fol. 266.

<sup>162</sup> Paroles d'Oronyatek Sonontouans, 25 octobre 1703, ANOM, C11a, vol. 21, fol. 60-61.

relais du pouvoir colonial, pour faire rempart à l'influence britannique<sup>163</sup>. Au-delà de l'intérêt pour la colonie, les Autochtones eux-mêmes profitent de cette mise en valeur d'un rôle de représentation auprès des Français afin de rehausser leur statut dans leurs propres nations<sup>164</sup>.

Afin de mieux intégrer ces réseaux de pouvoir à son empire, la colonie adapte ses usages diplomatiques pour mieux récompenser et distinguer les chefs en leur décernant des médailles, qui deviennent l'un des signes les plus clairs de la clientélisation dans la colonie laurentienne<sup>165</sup>.

Les médailles sont en effet des cadeaux diplomatiques communs sous le règne de Louis XIV : les gravures, dont les symboles sont encadrés par l'Académie des inscriptions à partir de 1698, sont propagandistes, notamment en ce qui concerne la série uniforme, qui est celle utilisée pour les cadeaux diplomatiques<sup>166</sup>. En effet les médailles doivent être des exemples durables de l'histoire de France, et la série uniforme rassemble deux cent soixante-huit événements illustrant le règne de Louis XIV, dont trente et une sur la personne du roi, vingt-deux sur sa famille, vingt-sept sur les bâtiments, sept sur le commerce et vingt-neuf sur la marine royale en outre-mer et Méditerranée. Les médailles représentent donc le pouvoir français, monarchique et chrétien, et, lorsqu'elles sont données à des émissaires étrangers, ont pour but de conserver la mémoire de leur histoire<sup>167</sup>. Dans le cas de la Nouvelle-France, on peut remarquer que les commandes de médailles ne sont pas effectuées dans de l'or comme il est d'usage, mais dans des métaux moins précieux tels que l'argent et le vermeil<sup>168</sup> : cela indique également la moindre considération accordée aux chefs autochtones par rapport à d'autres émissaires plus riches, et donc plus intéressant pour la puissance de la monarchie. Néanmoins ces médailles deviennent des distinctions importantes pour les Amérindiens, et les officiers doivent se réapprovisionner plusieurs fois. Enfin, on peut s'interroger sur la nature des médailles reçues : Havard relève l'existence de médailles comportant sur une face la figure du roi et sur l'autre un Amérindien et un colon se tenant la main, symbole d'amitié, tandis que des lettres d'ecclésiastiques mettent en lumière d'autres médailles, portant sur une face le portrait du roi, et sur l'autre celui du

---

<sup>163</sup> G. Havard, *Empire et Métissages*, 2003, p. 307-308.

<sup>164</sup> *Ibid*, p. 310.

<sup>165</sup> *Ibid*, p. 314.

<sup>166</sup> Au sujet des médailles diplomatiques, voir Sylvie de Turckheim-Pey, *Médailles du Grand Siècle. Historique métallique de Louis XIV*, Paris, Ministère français de la culture, Bibliothèque Nationale de France, 2004, p. 49.

<sup>167</sup> C'est le cas notamment pour les ambassadeurs du Siam et de Perse que Louis XIV reçoit, voir Yvan Loskoutoff (dir.), *Les médailles de Louis XIV et leur livre*, Mont Saint Aignan, Publications de l'Université de Rouen et du Havre, 2016, p. 298-302.

<sup>168</sup> Pontchartrain au seigneur de Launey, 10 mai 1710, ANOM, B, vol. 32 fol. 53.

Dauphin et de ses trois fils<sup>169</sup>. Il est possible que les deux aient été distribuées, mais elles représentent deux symboles différents. D'une part, une médaille portant au verso un Amérindien et un colon met l'accent sur la relation franco-autochtone, semblant mettre les deux sur le même pied d'égalité. D'autre part, celle contenant le portrait des héritiers de Louis XIV met l'accent sur la continuité monarchique et l'inscription de sa lignée sur le trône de France en pleine Guerre de Succession d'Espagne, sans faire intervenir les alliés. Dans les deux cas cependant, ces médailles se posent également en représentation du pouvoir avec la gravure de Louis XIV, qui permet aux populations autochtones de se représenter le roi.

Ces médailles ne sont cependant distribuées que de manière parcimonieuse : à la demande de Versailles, le gouverneur général ne doit les donner « qu'à ceux qui les auront méritées par leurs services et leur affection à prendre garde en mesme tems d'avilir les graces en les rendant trop communes »<sup>170</sup>. En utilisant un cadeau rentrant dans leurs cadres diplomatiques habituels, les colons mettent en place une hiérarchisation et une compétition entre les chefs, basée sur l'honneur, dans le même esprit que la clientélisation européenne. Les médailles permettent donc au gouverneur général de créer une émulation entre les chefs qu'il qualifie d'utile à la colonie<sup>171</sup>, puisque cela permet également d'attacher davantage les nations aux Français<sup>172</sup>, limitant ainsi le risque de renversement de l'alliance au profit des Britanniques.

Enfin la représentation du pouvoir royal se fait plus rarement en amenant des chefs autochtones jusqu'à Versailles pour qu'ils rencontrent Louis XIV. Ainsi, en 1706, Montigny revient en France avec le chef abénaki Nescambiouit<sup>173</sup>, qui a servi la France sur la frontière des colonies britanniques. A Versailles, il reçoit en personne une récompense de sa valeur, que sont un sabre, une chaîne et une médaille dorée. La visite diplomatique n'est cependant pas relatée complètement dans les archives, signe qu'elle n'est pas jugée digne d'autant d'intérêt que la réception d'autres ambassadeurs étrangers plus riches<sup>174</sup>. Cette visite ayant eu pour but d'impressionner Nescambiouit par les fastes du pouvoir à Versailles, le secrétaire d'Etat s'enquiert de sa réaction lorsqu'il revient en Nouvelle-France, se félicitant « qu'il continue d'informer les gens de sa nation de ce qu'il a vu dans son voyage et que cela produise un bon

---

<sup>169</sup> Lettre du 17 octobre 1723 dans « Lettres de la révérende Mère Marie André Régard Duplessis de Sainte Hélène », *Revue Canadienne*, vol 12, 1875, p. 109-110.

<sup>170</sup> Mémoire du Roi à Bégon et Vaudreuil, 15 juin 1712, ANOM, B, vol. 34 fol. 16v.

<sup>171</sup> Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 2 novembre 1710, ANOM, C11a, vol 31, C-2383, p. 29.

<sup>172</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 6 juillet 1711, ANOM, B, vol. 33, fol. 72v.

<sup>173</sup> Également orthographié Scambe8y dans une missive de Vaudreuil datant de 1710 (Vaudreuil à Pontchartrain, 31 octobre 1710, ANOM, C11a, vol 31, C-2383, p. 53).

<sup>174</sup> La visite de chefs autochtones n'est pas une singularité française, quatre d'entre eux sont par exemple envoyés à Londres (Pontchartrain à Vaudreuil, 23 mai 1710, ANOM, B, vol. 32, fol. 107).

effet faites moy scavoir commant il se conduit pour la Religion affin que j'en rende compte à Sa Majesté »<sup>175</sup>.

L'entreprise coloniale utilise donc la diplomatie pour faire transparaître les symboles du pouvoir monarchique, en s'adaptant aux cultures autochtones. On peut néanmoins s'interroger sur l'efficacité de ces représentations du pouvoir auprès des nations amérindiennes puisque la monarchie reste une réalité très éloignée du Pays d'en Haut, qui n'influe pas la vie des nations autochtones : selon Havard, ces médailles, qu'on décerne le plus souvent à Montréal, représentent plus un objet sacré qu'une allégeance politique<sup>176</sup>.

#### 4. *Le wampum*

Au-delà des cadeaux diplomatiques, un autre objet est au centre des conseils diplomatiques : le wampum. En effet, comme Champigny le note, on assiste durant les conseils diplomatiques à un échange de colliers<sup>177</sup>, autrement appelés « wampum », qui sont des objets d'usage multiples mais servent principalement dans ces discussions à ancrer l'échange dans le réel et à engager les deux parties participantes. Ces wampums sont à la base de la structure des relations politiques entre nations autochtones<sup>178</sup>. Les chefs, qui en sont les détenteurs, se rendent également conservateurs de ces objets qui portent la mémoire de leur nation<sup>179</sup>, permettant, notamment dans le cadre de la Nouvelle-France, de rappeler les obligations politiques que les Amérindiens et les Français ont les uns envers les autres<sup>180</sup>.

Les wampums prennent des formes diverses : ils sont le plus souvent présentés aux Français sous forme de colliers ou de ceintures de perles, mais des fourrures peuvent également être utilisées, considérant alors les wampums dans un sens plus large métaphorique<sup>181</sup>. Leurs usages sont également multiples, ils peuvent représenter à la fois un laisser passer, une archive, mais sont le plus souvent une version matérielle de la parole diplomatique performée par un orateur devant le gouverneur général. Ces wampums sont donc les symboles de l'engagement à la fois de l'émetteur et du récepteur concernant une demande : si durant la Grande Paix de Montréal un traité a été signé, des colliers ont également été échangés assurant à Callières l'acceptation des nations autochtones. Les colliers sont aussi utilisés pour structurer les interventions des Amérindiens lors de leurs entrevues avec les Français, chaque collier étant consacré à une

---

<sup>175</sup> Pontchartrain à Montigny, 6 juin 1708, ANOM, B, vol. 29 partie 4, fol. 75.

<sup>176</sup> G. Havard, *Empire et Métissages.*, 2003, p. 314.

<sup>177</sup> Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois fol. 286.

<sup>178</sup> J.-M. Therrien, *Parole et pouvoir*, ch. 4.

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> Parole des Miamais et la réponse du gouverneur, 1703, AC, F3, fol 285v.

demande ou à une action<sup>182</sup>, qui peut aller de la demande de justice au recouvrement des corps, par lequel les Autochtones rendent hommage aux chefs décédés<sup>183</sup>. De plus, ces colliers symbolisent l'engagement politique puisqu'ils servent aussi à réaffirmer la paix entre les Français et les nations après la Grande Paix : ainsi Vaudreuil « confirme la paix » aux Agniers en 1704 par un collier<sup>184</sup>. Enfin, ces colliers ont une valeur symbolique, mettant en avant l'importance de la parole amérindienne. Tout d'abord, le matériau choisi pour fabriquer le collier va en effet mettre en avant le message porté par l'ambassade, selon un système de couleur représentative. On retrouve mention par deux fois dans la correspondance coloniale de ces wampum colorés, les deux fois de rouge, symbole de la guerre<sup>185</sup>. Ainsi, en 1703, les Miamis apportent une « robe rouge » à Vaudreuil pour signifier que leurs chefs, ont eu « dessein de se venger » des actions entreprises par d'autres nations contre eux<sup>186</sup>. De même en 1712, Makisabe rapporte dans ses paroles que « L'ilinois Saguima arriva avec un collier rouge de vermillon (...) pour détruire l'Otagami »<sup>187</sup>. Le matériau physique et la parole sont donc entièrement liés, et permettent aux wampums d'épouser à la fois la forme du cadeau diplomatique, et celui de la parole amérindienne.

## B. La Parole, outil principal des pratiques diplomatiques

Cette parole amérindienne, intrinsèquement liée aux wampums qui la rythment, devient au cours de la décennie l'acte diplomatique qui a le plus lieu à Montréal, se transformant alors en outil principal des pratiques diplomatiques. En l'absence de traités qui rythment habituellement la diplomatie pour les Européens, c'est la transmission de ces paroles dans la correspondance qui légitime les rencontres franco-amérindiennes.

### 1. Importance prise par les paroles

Ces paroles prennent en effet une place prépondérante durant la première décennie du XVIIIe siècle dans le processus diplomatique. En effet, la Grande Paix de 1701 ressemblait à l'idéal

---

<sup>182</sup> Cette structure est visible dans le compte rendu écrit des interprètes Français, particulièrement dans les Paroles des Goyogouans de 1704, ou celles des Iroquois en 1705 (ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 86-87 ; ANOM, C11a, vol. 22, fol 276-277v).

<sup>183</sup> Une pratique très commune dans les années suivant directement la Grande Paix : la maladie emporte plusieurs chefs, dont le Gouverneur Callières, dont le recouvrement se retrouve par exemple dans les Parole des Miamais et la réponse du gouverneur, 1703, AC, F3, fol 285v-286v.

<sup>184</sup> Paroles des Agniers, 1704, ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 93.

<sup>185</sup> J-M. Therrien, *Parole et pouvoir*, ch. 5.

<sup>186</sup> Parole des Miamais et la réponse du gouverneur, 1703, AC, F3, fol 285v. Ici le wampum ne prend pas la forme d'un collier, mais est le symbolisme de sa couleur semble se transposer de la même manière dans la correspondance.

<sup>187</sup> Paroles de Makisabé au gouverneur général, 1712, ANOM, C11a, vol 33, fol 85-90v.

diplomatique suivi en Europe : un grand rassemblement dans une ville centrale pour ses acteurs, ayant pour issue une paix globale, signée et arrangée autour d'un traité. Cependant, aucun autre traité ne sera signé à Montréal ou en Nouvelle-France dans les années qui suivent la Grande Paix. En revanche, c'est justement le maintien de la paix instaurée par cette dernière qui appelle à une intensification des rencontres diplomatiques entre Français et Amérindiens à Montréal<sup>188</sup>. Les paroles énoncées en conseil, qui sont au centre des coutumes autochtones, sont donc au centre du rituel diplomatique lors de ces rencontres et montrent bien l'arrangement culturel auquel les autorités françaises sont obligées de se plier. Vaudreuil respecte son rôle de chef des Français en recevant toutes les paroles amérindiennes, ou en les faisant venir jusqu'à lui. De plus, la centralité des paroles s'illustre particulièrement par leur présence dans la correspondance coloniale. En effet, les paroles sont pour la plupart envoyées à Versailles chaque année en marge des lettres à Pontchartrain ou au Roi, souvent en annexes de celles-ci<sup>189</sup>. Lorsqu'elles ne sont pas jointes, Vaudreuil se contente généralement de résumer en quelques mots les demandes autochtones afin de tenir la métropole au courant des affaires diplomatiques de la Nouvelle-France. Ces échanges permettent également à Pontchartrain de s'exprimer quant aux actions et aux réponses que fournit Vaudreuil aux Autochtones.

Enfin, les paroles continuent à honorer la Grande Paix au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et sont de grande importance dans la première moitié de la décennie puisqu'elles sont le moyen principal de rappeler et réaffirmer la paix. Les années 1703 – 1705 sont par ailleurs les plus prolifiques en termes de paroles énoncées à Montréal et rapportées dans la correspondance officielle. En effet, sur un échantillon de 34 paroles utilisées dans nos sources, 23 proviennent de cet intervalle, soit plus des deux tiers. Cependant, les tensions qui subsistent pendant l'ensemble de la décennie, et d'autres réaffirmations du respect de la Grande Paix auront lieu plus tard. Ainsi, en 1707, Vaudreuil se réjouit de voir que les Agniers, la nation iroquoise la plus difficile à conserver dans l'alliance pour les Français, se « [ressouviennent] aussy detout ce qui fus dis a la paix generale (...) J'accepte avec plaisir l'initiative que vous me faites de maintenir toujours la paix parmy mes enfans »<sup>190</sup>.

---

<sup>188</sup> A ce sujet, voir notamment Maxime Gohier, *Onontio le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, Sillery, Septentrion, 2008, G. Havard, *Empire et Métissages*, 2003, R. White, *The Middle Ground*.

<sup>189</sup> Voir Catherine Broué, « Paroles diplomatiques autochtones en Nouvelle France : un artefact polyphonique éloquent » dans Nathalie Vuillemin et Thomas Wien (ed.), *Penser l'Amérique de l'observation à l'inscription*, Oxford University Press, 2017, p. 105-120.

<sup>190</sup> Réponse de Vaudreuil aux Agniers, 1707, ANOM, C11a, vol 26, fol 84v-85.

## 2. *Adaptation et ritualisation du langage diplomatique*

Cette omniprésence des paroles amérindiennes dans le processus diplomatique retranscrit dans la correspondance coloniale permet également de mettre en lumière la manière dont le langage lui-même continue à s'adapter à cette rencontre interculturelle.

Premièrement comme nous l'avons vu, il y a une ritualisation de l'acte de la parole, qui est rythmé et structuré par le don de colliers, chacun d'entre eux représentant une nouvelle action diplomatique. Le langage, souvent très répétitif, contribue également à la ritualisation : ainsi, comme le développe Catherine Broué, « l'aphorisation des formules permet d'instaurer un vrai rituel discursif »<sup>191</sup>. Cet aspect répétitif est permis par le langage métaphorique souvent utilisé dans la diplomatie, tant française qu'amérindienne. Ce sont néanmoins les images et expressions autochtones qui ressortent particulièrement dans nos sources . Celles-ci rappellent la Grande Paix de 1701, actualisant ainsi la paix par la parole énoncée. Ainsi, le thème de « l'arbre de paix » revient de nombreuses fois. Cette métaphore fréquente est ancrée dans la culture iroquoise pour représenter les liens formés par les alliances. Or, selon les Iroquois, la grande alliance formée à Montréal est mise en danger par les alliés du Pays d'en Haut. Ainsi, ceux-ci préviennent Callières en 1701 que les alliés ont pour projet de « couper les racines de cet arbre »<sup>192</sup>, trois ans plus tard, les Sonnotouans affirment à Vaudreuil que « les mascoutens et les Oyotanus ont déracinés l'arbre de paix que nous avons plantés ensemble »<sup>193</sup>. Enfin, en 1705, dans un conseil entre Outaouais et Iroquois, ces derniers accusent les premiers d'avoir, par leurs actions, non seulement endommagé l'arbre de paix, mais également « gasté l'ombrage »<sup>194</sup> de celui-ci, c'est-à-dire l'agrandissement de l'alliance. Les métaphores sont donc bien omniprésentes dans les paroles, et on voit une certaine adaptation linguistique pour mieux utiliser les spécificités culturelles de chacun dans les procédés diplomatiques franco-autochtones. Ainsi, dans les réponses des gouverneurs français, le plus souvent Vaudreuil, on exhorte très souvent les Amérindiens de toutes les nations à rester en paix « sur leurs nattes », leur rappelant ainsi leur promesse de neutralité et de paix entre les nations du Pays d'en Haut. Cette demande de « demeurer paisibles sur vos nattes »<sup>195</sup> est présente tout au long de la décennie dans le discours français suivant quelques variations lexicales<sup>196</sup>. Les paroles

---

<sup>191</sup> Catherine Broué, « Paroles diplomatiques autochtones en Nouvelle France », p. 118.

<sup>192</sup> Paroles des Iroquois à Callières, 1701, ANOM, C11a, F3, vol 8, fol 230r.

<sup>193</sup> Paroles des Sonnotouans à Vaudreuil, 1704, ANOM, C11a, vol 22, fol 54.

<sup>194</sup> Paroles des Outaouais aux Iroquois, 1705, ANOM, C11a, vol 22, fol 255.

<sup>195</sup> Paroles et Réponses de Vaudreuil aux Sonnotouans, 1712, ANOM, C11a, vol 33, C-2383, p. 162.

<sup>196</sup> Notamment, l'expression apparaît dans les réponses aux Iroquois de 1705 (ANOM, C11a, vol 22, fol 276 ; dans les Paroles de Makisabé « tu as recommandé mon père l'automne passé à toutes les nations d'être toujours

amérindiennes reflètent également la manière dont ils continuent à adapter leur langage aux réalités françaises, notamment autour de la figure de Louis XIV comme roi soleil. L'intervention des Agniers en 1704 traduite dans la correspondance en est un exemple : ils ont « priés le maitre du soleil d'estre le temoin de [leur] sincerité » et ont « attaché le soleil pour qu'il eclaire tousjours de ses rayons la paix qui avoi testé faite »<sup>197</sup>.

Les paroles transmises dans la correspondance coloniale permettent donc de mettre en évidence l'adaptation et les arrangements culturels qui continuent à avoir lieu, et s'intensifient par le caractère global de l'alliance mise en place en 1701.

### 3. *Relations écrites et orales dans la diplomatie*

Enfin, le format même de ces paroles permet de s'interroger sur leur caractère oral et écrit : énoncées en conseil, elles sont ensuite transformées en documents écrits transmis à Versailles dans la correspondance coloniale. En effet, les paroles s'inscrivent *entre* l'oral et l'écrit, dans une certaine ambigüité, puisqu'elles sont toujours accompagnées de wampum. Ainsi, si les Européens ont leur propre rituel diplomatique à base d'encre et de papier, les autochtones utilisent des colliers de perles, et ces deux sortes « d'objet mystique »<sup>198</sup> portent autant le sens du message diplomatique l'une que l'autre. L'oralité des paroles est cependant centrale, et plus qu'un discours, c'est une performance qui est donnée lors des conseils à Montréal. Selon Catherine Broué, ces paroles forment un hypergenre, constituant un « mode spécifique d'organisation textuelle déployant une mise en scène de la parole »<sup>199</sup>. Certains documents retranscrivent bien la théâtralité qui peut exister : ainsi lors de la venue de Sonnontouans à Montréal en septembre 1704, leur orateur principal débute sa harangue en se déclarant mort :

Nous sommes partis de Sonnontouans (...) pour vous faire de bonnes affaires et pleurer la mort de votre fils Mr de Maricourt mais dans ce moment là vos enfans les outaouais ont renversé nos desseins ayant frapé sur nous, sans leur en avoir donné aucun sujet, que pourroye vous dire mon Père puisque je suis mort, le peu de vie qui me reste me permet de vous présenter ce collier.<sup>200</sup>

L'orateur transfère donc la blessure infligée à sa nation sur sa propre personne pour l'incarner entièrement devant le conseil. La retranscription écrite de cette oralité pose par ailleurs d'autres questions sur la fiabilité des interprètes utilisés. En effet, ceux-ci doivent être présents pour

---

unies et de demeurer tranquilles sur leurs nattes », 1712, ANOM, C11a, vol 33, fol 85 ; ou lorsque Teganissorens s'adresse à Vaudreuil en 1703, il s'agit alors de « fumer tranquillement » vol 21, C-2381, p. 107.

<sup>197</sup> Paroles des Agniers à Vaudreuil, 1704, ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 93.

<sup>198</sup> Birgit Rasmussen, « Negotiating Treaties, Negotiating Literacies: A French-Iroquois Encounter and the Making of Early American Literature », *American Literature*, 79, 3, 2007, p. 445.

<sup>199</sup> C. Broué, « Paroles diplomatiques autochtones en Nouvelle France », p. 107.

<sup>200</sup> Parolles des Sonnontouans au gouverneur général, 1704, ANOM, C11a, vol 22, fol 57-57v.

pouvoir produire les documents qui seront ensuite envoyés à Versailles, comme le note Champigny dans son mémoire<sup>201</sup>. L'absence de document équivalent du côté autochtone ne permet cependant pas de vérifier l'information traduite dans ces documents. Les franches critiques de Teganissorens à l'égard des Européens dans son allocution à Vaudreuil en 1705 semblent montrer que les interprètes retranscrivent fidèlement les paroles énoncées. En effet, celui-ci rappelle à Vaudreuil que « ce ne sera pas nous autres sauvages qui gateront les affaires en les quelles se brouillent derechef ce sera vous autres qui les brouilleras, car vous autres européens vous estes de méchants esprits »<sup>202</sup>. Pourtant d'autres retranscriptions semblent être plus altérées afin de mieux rentrer dans les codes de compréhension européens. L'intervention d'Orongatek à Montréal en 1703 sort particulièrement du lot. Le chef Sonnontouan semble effectivement faire de Vaudreuil le « maistre de [sa] terre »<sup>203</sup>, un transfert d'autorité peu commun dans les relations franco-autochtones, ces derniers n'ayant pas la même vision de la propriété terrienne que les Européens. Ces possibles réécritures se font dans l'intérêt français de légitimer, par l'écrit, le processus colonial en Nouvelle-France par la diplomatie montréalaise. En effet, ces paroles envoyées en annexe à Versailles permettent aux officiers dirigeants de la Nouvelle-France de donner des preuves de leurs actions et de légitimer leurs prises de décisions, voire d'appuyer les demandes qui sont faites à la métropole. De même, par l'envoi de ces paroles dans la correspondance officielle, les Amérindiens sont légitimés comme partenaires diplomatiques aux yeux de Versailles<sup>204</sup>.

Les pratiques diplomatiques de notre période s'inscrivent donc dans la continuité du XVIIe siècle, en permettant l'entente par l'adaptation culturelle. La correspondance coloniale donne une vision du rituel diplomatique montréalais dominé par les conseils entre nations autochtones et le gouverneur général. Ceux-ci sont retranscrits dans les missives par les paroles amérindiennes, qui soulignent bien les adaptations culturelles qui ont lieu lors des rencontres diplomatiques, puisqu'elles combinent dans ces échanges atlantiques l'oralité amérindienne et l'écrit français.

---

<sup>201</sup> Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois fol. 286.

<sup>202</sup> Teganissorens au nom des cinq nations, 1703, ANOM, C11a, vol 21, fol 73.

<sup>203</sup> Paroles d'Orongatek Sonnontouan à Vaudreuil, 1703, ANOM, C11a, vol 21, fol 60-61.

<sup>204</sup> C. Broué, « Paroles diplomatiques autochtones en Nouvelle France », p. 116.

Les acteurs de la diplomatie franco-amérindienne sont donc variés, et issus d'horizons différents, mais ils façonnent les pratiques diplomatiques par leurs interactions dans l'espace spécifique que représente Montréal. Dans nos documents issus de la correspondance officielle, nous observons naturellement une vision biaisée de ces acteurs et de ces espaces diplomatiques. On peut néanmoins remarquer que Montréal est présentée dans les missives comme la ville diplomatique idéale car frontalière, et qu'elle permet de faire de cette position limitrophe entre le Pays d'en Haut et le Pays d'en Bas un espace transformatif d'échange et d'adaptation entre les Français et les Autochtones, qui semblent contrôler ces interactions. Contrairement à l'impression générale laissée par les inquiétudes contenues dans la correspondance coloniale, la venue des Autochtones dans la ville n'est pas en déclin après la Grande Paix ; sa fréquence s'intensifie plutôt pour répondre aux enjeux présentés par les relations diplomatiques franco-amérindiennes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, les rituels diplomatiques évoluent dans la continuité après la Grande Paix de Montréal, par l'interaction entre les traditions diplomatiques autochtones et européennes, qui s'amplifie durant la décennie. La centralité des conseils et des paroles, sous forme de wampum ou bien retranscrites dans les lettres envoyées par les officiers, illustre bien cette intensification, mais aussi la capacité des Autochtones à imposer leur volonté diplomatique dans l'espace français que représente à la fois la ville de Montréal et la correspondance coloniale.

## Chapitre 2 : Les enjeux de la diplomatie montréalaise

La première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle marque donc la confirmation du statut de Montréal en tant que capitale diplomatique, montrant toute la continuité qui existe dans la relation franco-autochtone. Cependant, nous avons également voulu nous intéresser dans ce mémoire à la manière dont les multiples enjeux, qu'ils existent sur un plan mondial ou colonial, informent et façonnent les relations franco-amérindiennes dans le cadre diplomatique après la Grande Paix de Montréal. Nous nous intéresserons d'abord dans ce chapitre aux enjeux qui rythment les rencontres diplomatiques entre Français et Autochtones, particulièrement à la question de la neutralité après la Grande Paix. Ensuite, nous examinerons la manière dont le commerce, et plus particulièrement lorsque celui-ci concerne les marchands montréalais, participe à affermir l'alliance. Enfin, l'historiographie a déjà beaucoup présenté la pratique médiatrice d'Onontio instituée en 1701<sup>205</sup>, mais nous allons voir ici comment elle s'intensifie durant notre période.

### I. Enjeux diplomatiques de la Grande Paix au traité d'Utrecht

Tout d'abord, cette première décennie du siècle est marquée par un paradoxe politique plaçant la colonie laurentienne entre guerre et paix, avec le déclenchement d'un conflit concernant la succession du trône espagnol après la signature de la paix de 1701. Il s'agit alors pour les gouverneurs de la Nouvelle-France de gérer cette situation paradoxale afin de maintenir l'alliance transnationale.

#### A. Mettre en place la neutralité

Cette nouvelle situation influe directement sur l'ensemble des relations franco-amérindiennes, qui entrent dans un cadre qui s'élargit dans lequel s'immiscent les intérêts impériaux. Face à la guerre naissante, le pouvoir colonial français tente donc de créer un nouveau statu quo en Amérique du Nord en déployant de nombreux efforts diplomatiques pour maintenir ses alliés dans la neutralité.

---

<sup>205</sup> Voir particulièrement Maxime Gohier, *Onontio le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, Sillery, Septentrion, 2008 ; Gilles Havard, *Empire et Métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660 - 1715*, Sillery, Septentrion, 2003 ; Richard White, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, New York, Cambridge University Press, 1991.

### 1. *La Guerre de Succession d'Espagne*

Rappelons pour commencer qu'en Europe, la succession de Charles II d'Espagne est rendue compliquée par l'absence de successeur direct qui pourrait hériter de la couronne. Or celle-ci représente à la fois un royaume dont l'influence reste élevée en Europe, et un empire colonial, au vu des possessions espagnoles en Amérique notamment. L'enjeu de la succession n'est donc pas uniquement politique, mais également économique, notamment dans le domaine du commerce transatlantique. Plusieurs modes de succession peuvent intervenir dans le cas de l'Espagne<sup>206</sup>, mais Charles II choisit de nommer dans son testament Philippe, duc d'Anjou, comme héritier. Par cette nomination, il évite d'une part la scission de la couronne en plusieurs héritages, et d'autre part, le rassemblement de deux couronnes majeures en Europe de l'Ouest, puisque le duc d'Anjou est cadet. Louis XIV, assisté de son conseil d'En Haut accepte le testament en novembre 1701, mais affirme les droits de Philippe à une succession éventuelle du trône de France : il fait donc régner la Maison de France sur deux couronnes tout en se débarrassant de l'enserrement habsbourgeois dont la France était victime, et s'ouvre de nouvelles routes commerciales.

Ces enjeux commerciaux créent de nouvelles tensions avec les Provinces Unies et l'Angleterre, notamment à cause de l'*asiento*, c'est-à-dire le monopole du transport et de la vente d'esclaves noirs en Amérique espagnole, qui est confié à la compagnie française de Guinée. Louis XIV exacerbe les tensions en ne reconnaissant que le fils de Jacques II Stuart à la succession anglaise, et non la succession protestante prévue après la mort de Guillaume III. Impliqués dans ces affaires de succession, les électeurs de Brandebourg et de Hanovre se joignent à la Grande Alliance de la Haye (qui rassemble la Grande Bretagne, les Provinces Unies et l'Empereur), qui déclare la guerre à la France en mai 1702. Le conflit, dont le théâtre militaire est majoritairement sur le territoire européen, se transporte également dans les territoires coloniaux, et notamment en Amérique du Nord entre la Nouvelle-France et les colonies britanniques<sup>207</sup>.

Les prémices de cette guerre de succession apparaissent d'ailleurs dès 1701, à côté des mentions de la Grande Paix dans la correspondance coloniale, et influent directement sur les tractations qui se tiennent à Montréal. Les officiers sont en effet mis au courant des problèmes européens concernant la succession espagnole, puisque dans leur lettre commune au Secrétaire d'Etat à la

---

<sup>206</sup> Traditionnellement pour les Habsbourg, si une des branches familiales s'éteint, les successions doivent aller à l'autre, dans ce cas, la Maison d'Autriche. La vision occidentale, partagée par les Français, les Espagnols ou encore les Anglais, reconnaît plutôt les droits de succession portés par les femmes : les enfants et petits-enfants de Louis XIV deviennent donc héritiers potentiels.

<sup>207</sup> Sur les enjeux de la Guerre de Succession d'Espagne en Nouvelle France, voir Dale Miquelon, *New France 1701-1744. A Supplement to Europe*, Toronto, McClelland and Stewart, 1987, p. 32-55.

Marine, Callières et Pontchartrain se montrent prudents quant à la suite des relations franco-amérindiennes, « à cause de l'incertitude ou nous sommes si nous auront la guerre avec les Anglais »<sup>208</sup>. Cependant Callières lui-même ne se montre pas particulièrement inquiet à l'annonce de la guerre : au contraire, selon lui, après la Grande Paix de Montréal, les Britanniques craignent plus les Français que l'inverse<sup>209</sup>. L'année suivante, Pontchartrain annonce la guerre aux gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France : les affaires européennes sont

Fort brouillées et à la veille de la guerre a moins que la mort du roy d'Angleterre cy devant Prince d'Orange arrivée le 19 de ce mois ne change cette disposition cependant (...) les apparences sont beaucoup plus fortes pour la guerre que pour la continuation de la paix.<sup>210</sup>

Annonçant plus tard que « les Hollandais ont déclaré la guerre au Roy et au Roy d'Espagne »<sup>211</sup>, il ordonne aux Seigneurs Callières et Brouillan de voir les Provinces Unies et les Anglais comme des « nations ennemies » et de se tenir sur leurs gardes afin de ne pas être pris par surprise s'ils devaient être attaqués<sup>212</sup>. Alors que les risques de raids amérindiens sur la région montréalaise viennent tout juste de prendre fin, Montréal est à nouveau menacée.

Ce sont donc ces inquiétudes concernant des attaques anglaises sur le territoire de la Nouvelle-France qui sont au centre des lettres échangées au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, portant donc un intérêt particulier à la frontière, constituée par les nations iroquoises. Cet intérêt tempère les ambitions de transposer les conflits européens en Nouvelle-France<sup>213</sup>, comme le montre une lettre de Callières à Pontchartrain dès 1702 :

Il faut auparavant voir comment les affaires tourneront, parce que si on tentoit quelqu'entreprise sans estre tout à fait assuré des iroquois, il est fort à craindre qu'ils ne prissent le party des anglois, ce qui attireroit une nouvelle guerre à cette colonie de la part de ces sauvages qui luy feroit beaucoup plus de tort que nous ne tirerions d'avantages des coups que nous pourrions faire contre les anglois.<sup>214</sup>

---

<sup>208</sup> Lettre de Callières et Champigny à Pontchartrain, 1701, ANOM, C11a, vol 19, C-2381, p. 2.

<sup>209</sup> *Ibid*, fol. 3-22v.

<sup>210</sup> Pontchartrain à Callières, 1702, ANOM, B, vol 23, fol. 23v.

<sup>211</sup> Pontchartrain au Seigneur Brouillan, 1702, ANOM, B, vol 23, fol 15.

<sup>212</sup> Pontchartrain à Callières, 1702, ANOM, B, vol 23, fol 23v.

<sup>213</sup> Pontchartrain préconise à ses agents de considérer les Anglais et les Hollandais comme des ennemis et de « leur faire la guerre » autant que possible, tant qu'ils peuvent le faire à l'avantage de la Nouvelle France. (Pontchartrain au Sr Brouillan 1702, ANOM, B, vol 23, fol 15).

<sup>214</sup> Callières à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, vol 20, C-2382, p 76.

La Nouvelle-France ne peut risquer de voir se retourner les Iroquois nouvellement alliés contre eux, et ne peuvent donc pas prévoir une guerre ouverte en Amérique du Nord : il s'agit donc pour la colonie de trouver un entre-deux de principe afin de sécuriser la frontière, et Montréal.

## 2. *La Grande Paix installe la neutralité*

Ce renouveau du conflit impérial sur les territoires coloniaux ne concerne donc pas uniquement les deux empires, il influence également leurs relations avec leurs alliés autochtones, et cela affecte déjà la mise en œuvre de la Grande Paix de 1701 : au-delà d'une alliance plurinationale, le gouverneur général tente d'appeler à la neutralité des nations amérindiennes.

Au contraire de la médiation, qui devient le mode le plus fréquent de la diplomatie franco-autochtone, la neutralité ne s'inscrit pas littéralement dans la Grande Paix. En enterrant les armes des Amérindiens<sup>215</sup>, l'accord de 1701 propose tout au plus un pacte de non-agression entre nations autochtones, qui ne s'applique cependant pas au conflit entre des puissances européennes. La neutralité n'est donc qu'une notion avancée par Callières dans ses discussions avec diverses nations, mais plus particulièrement les Iroquois. Il note ainsi à Pontchartrain en aout 1701 :

Je parleray ensuite à ceux des Iroquois pour régler les intérêts particuliers qui nous regardent si la guerre recommance entre nous et les anglois, je ne doute pas dans la disposition ou je les ay mis qu'ils n'acceptent en ce cas la neutralité que je leur proposeray.<sup>216</sup>

Cette neutralité importe particulièrement à Versailles, qui note plusieurs fois la nécessité de trouver un terrain d'entente avec les Iroquois au vu de la situation européenne :

Sa Majesté est sur le point d'entrer en guerre avec les anglois il est d'une grande conséquence de conserver leur amitié [celle des Iroquois] et de les engager aux moins a estre neutres.<sup>217</sup>

Versailles, informée par les officiers locaux de l'impossibilité d'une alliance militaire avec les Iroquois contre les Anglais, leur fait donc savoir que la neutralité reste la voie la plus sûre pour la Nouvelle-France, qui n'a « pas beaucoup a craindre des anglois tant que ces sauvages ne seront pas dans leur interests »<sup>218</sup>.

La neutralité s'impose donc comme une mesure diplomatique nécessaire pour la sécurité de la Nouvelle-France, et plus particulièrement de Montréal en tant que ville frontière. En danger

---

<sup>215</sup> Ratification de la paix conclue entre les Français, leurs alliés et les Iroquois, 1701, ANOM, C11a, vol 19, fol 41-44v.

<sup>216</sup> Callières à Pontchartrain, 1701, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 19, C-2381, p. 88.

<sup>217</sup> Pontchartrain à Callières, 1702, ANOM, B, vol 23, fol 57-58v.

<sup>218</sup> Mémoire du Roi à Callières et Beauharnois, 1703, ANOM, B, vol 23, fol 181.

militairement, les Français comptent sur les nations de l'alliance pour leur protection par leur non-intervention. A défaut d'être inscrite dans la Grande Paix, la compréhension mutuelle dans la relation diplomatique qui lie les Français aux Autochtones permet aux officiers de penser que celle-ci va, comme la médiation, se pérenniser.

## B. Conserver la neutralité

La neutralité des nations amérindiennes devient donc l'enjeu central de la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle pour les gouverneurs et intendants, encouragés par les autorités métropolitaines, qui y voient une condition indispensable à la survie de la Nouvelle-France. Les relations diplomatiques entre les Français et les Autochtones évoluent avec ce nouvel enjeu.

### 1. Convaincre les Amérindiens

Il s'agit tout d'abord pour les officiers de la Nouvelle-France de convaincre les Amérindiens de respecter cette neutralité afin de conserver un environnement sécuritaire autour de Montréal. Cette neutralité est présentée dans nos sources comme avantageuse pour tous, mais cible plus particulièrement les nations autochtones qui forment la frontière entre les deux empires coloniaux.

En effet, sans pouvoir de coercition, les gouverneurs généraux doivent faire des concessions afin de présenter la neutralité comme avantageuse pour les Autochtones, principalement sur la question du commerce. Celui-ci est effectivement un outil central dans les relations diplomatiques avec les Amérindiens, et conserver celui-ci permettrait de prolonger cette relation. Le gouverneur Callières annonce donc à Pontchartrain dès 1702 que les Iroquois lui ont confirmé leur neutralité « afin de conserver la liberté de commercer à Montréal et à Orange »<sup>219</sup> : le commerce à Montréal étant mis en difficulté par la hausse des prix, le gouverneur doit concéder le commerce chez les Anglais. Le Mémoire du Roi de 1703 reflète bien la nécessité d'utiliser le marché anglais afin de conserver l'alliance :

Il seroit fâcheux que le défaut de ce commerce [d'eau de vie] engageast les iroquois a rompre la neutralité et comme c'est le plus grand mal qui puisse arriver a la colonie<sup>220</sup>.

Cependant, les missives provenant de Versailles reflètent également une incertitude quant à cette concession. Ainsi, quatre ans plus tard, Pontchartrain avertit le gouverneur Vaudreuil : il est « fâcheux »<sup>221</sup> que de telles décisions aient été prises, car, ne commerçant plus que par

---

<sup>219</sup> Callières à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, vol 20, C-2382, p. 69.

<sup>220</sup> Mémoire du Roi à Callières et Beauharnois, 1703, ANOM, B, vol 23, fol 181.

<sup>221</sup> Pontchartrain à Vaudreuil 1707, ANOM, B, vol 29, fol. 55-61v.

Orange, plus avantageuse, les Amérindiens pourraient s'éloigner des Français, et plus particulièrement de Montréal : « c'est une extrémité dans laquelle il ne faut plus absolument tomber à l'avenir » selon le Secrétaire d'Etat.

Enfin, si ce commerce peut profiter à tous, la demande de neutralité est cependant ciblée sur les nations de la frontière, c'est-à-dire les Iroquois, qui agissent comme zone tampon entre les deux puissances coloniales. Ce besoin d'obtenir la neutralité iroquoise est particulièrement énoncé dans la correspondance venant de Versailles. Ainsi, le mémoire du Roi à Vaudreuil et Raudot en 1710 fait une distinction claire entre les Iroquois et les autres alliés de la Nouvelle-France à ce sujet :

Sa Majesté est bien aise que toutes les autres nations sauvages du Canada paroissent vouloir vivre en paix et que les Iroquois demeurent toujours dans une exacte neutralité.<sup>222</sup>

En effet, si les alliés doivent simplement respecter la paix, les Iroquois, eux, sont les seuls à être associés à la neutralité. Cette insistance sur la neutralité iroquoise se retrouve également dans plusieurs documents émanant du secrétaire d'Etat à la Marine<sup>223</sup>. Le Gouverneur Vaudreuil insiste également sur l'importance des Iroquois pour la Nouvelle-France : leur neutralité est « la principale affaire de ce pays »<sup>224</sup>, et ils sont la « seule nation qu'il [lui] importe de conserver »<sup>225</sup>.

En filigrane dans ces documents de la correspondance coloniale, se pose la question des relations de pouvoir entre la colonie et les nations amérindiennes, plus particulièrement les Iroquois. En effet, ceux-ci n'acceptent la neutralité que parce qu'elle leur est utile à des fins commerciales : mieux vaut avoir des routes commerciales sûres. Ils transforment donc un objectif politique français, la neutralité, à leur avantage en imposant leur pouvoir aux autorités coloniales sans leur laisser un quelconque choix<sup>226</sup>.

## 2. Conserver la neutralité

Transformée en objet politique iroquois que les nations viennent confirmer plusieurs fois durant la décennie à Montréal, la neutralité demeure néanmoins une préoccupation majeure pour la Nouvelle-France soucieuse de conserver ce statu quo tout au long de la décennie.

---

<sup>222</sup> Mémoire à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM B, vol 29, fol 323.

<sup>223</sup> Voir les lettres de Pontchartrain à Callières en 1702 (ANOM, B, vol 23, fol 57-58v et 194).

<sup>224</sup> Vaudreuil à Pontchartrain 1705, ANOM, C11a, vol 22, fol 235.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> Sur les limites du pouvoir Français voir G. Havard, *Empire et métissages*, 2003, p. 319-371.

En effet, puisque la neutralité n'est pas une clause écrite de la Grande Paix, Vaudreuil fait fréquemment redescendre les nations iroquoises jusqu'à Montréal afin de se faire confirmer – et de faire apparaître dans la correspondance officielle – l'intention des nations de rester neutres dans le cas d'un conflit ouvert entre les deux empires coloniaux. C'est par exemple le cas d'Orongatek, un chef Sonnantouan<sup>227</sup> ou des Agniers, la nation iroquoise la plus proche des colonies britanniques, qui viennent à Montréal à la demande des Onontagués afin d'assurer Vaudreuil qu'ils « garderont cette neutralité »<sup>228</sup>.

Cependant, ce principe de neutralité des nations alliées dans le cadre du conflit franco-anglais est contesté. D'abord par les Britanniques pour qui la situation est naturellement défavorable : sans l'appui ou le soutien des Iroquois, les opérations militaires contre la Nouvelle-France sont plus ardues. Ils envoient donc des colliers appelés « sous terre » c'est-à-dire destinés à être secrets aux nations amérindiennes pour convaincre celles-ci de renverser l'alliance à leur avantage<sup>229</sup>. Le gouverneur général, ou celui de Montréal incarnant alors le rôle d'Onontio et de garant de l'alliance, doit donc intervenir pour empêcher ces colliers d'être écoutés par les alliés. C'est notamment le cas en 1707 lorsque le Gouverneur de Montréal Ramezay, retire les colliers sous terre aux Iroquois, leur rappelant leur engagement auprès des Français<sup>230</sup>.

Enfin, ce principe de non-agression ne se limite pas aux Autochtones, qui proposent au contraire leur propre médiation par le biais de Teganissorens, comme nous l'avons vu précédemment. Ce chef onontagué tente de mettre en place une neutralité entre les Français et les Anglais, se donnant un nouveau rôle dans la relation franco-amérindienne. Si Louis XIV semble préférer une guerre, il admet cependant dans un mémoire destiné à Vaudreuil et Beauharnois que s'il n'y avait pas de certitudes entourant le succès d'une guerre, « la neutralité est préférable »<sup>231</sup> entre les deux nations européennes. Il impose cependant des lignes de conduite diplomatiques, la neutralité devant être stricte<sup>232</sup> entre les deux puissances, applicable à toute l'étendue de la Nouvelle-France et ne pas s'appuyer la médiation autochtone proposée<sup>233</sup>. Enfin, prolongeant ici le conflit européen, Louis XIV demande que le traité ne soit pas au nom de « la princesse anne parce que Sa Majesté ne la reconnoist point pour Reyne d'angleterre »<sup>234</sup>. Une entente

---

<sup>227</sup> Parolles d'Orongatek, 1703, ANOM, C11a, vol 21, fol 60v.

<sup>228</sup> Callières à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, vol 20, C-2381, p. 70.

<sup>229</sup> Pontchartrain à Vaudreuil 1707, ANOM, B, vol 29, fol 55-61v.

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> Mémoire du roi à Vaudreuil et Beauharnois, 1704, ANOM, B, vol 25 fol. 103.

<sup>232</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1705, ANOM, B, vol 27, fol 47v-51.

<sup>233</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM, B, vol 29, fol 323-333v.

<sup>234</sup> *Ibid.*, fol. 324v.

tacite de non-agression mutuelle se mettra ensuite en place entre la Nouvelle-France et la colonie de New York au cours du conflit, mais le rôle d'un chef amérindien agissant comme médiateur est rejeté par Versailles.

Ce principe de neutralité est donc transformé pour être compris dans la relation américaine entre les deux empires, les Autochtones s'arrogeant un statut d'intermédiaire entre les deux empires, après avoir transformé la neutralité en leur propre objet politique.

Il oriente, au contraire de la paix entre les nations le plus souvent les relations franco-amérindiennes autour d'un axe impérial, et est un objectif aussi bien utilisé et façonné par les ambitions des officiers français, que par les nations autochtones premièrement concernées. Pour autant, les Français comme les Autochtones n'hésitent pas à mettre la neutralité entre parenthèses lorsque cela convient à leurs intérêts. Effectivement, la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par les nombreux raids menés sur les villages de la frontière des colonies britanniques pour harceler celles-ci. Comme nous l'avons vu précédemment, la colonie n'a en effet pas les moyens de mener une guerre contre ses voisins britanniques. Il s'agit donc pour les gouverneurs d'organiser des opérations ponctuelles d'envergures diverses, avec l'aide des nations alliées et des Domiciliés, mais généralement sans les Iroquois. Ces petites opérations s'organisent autour de partis militaires, composés à la fois des troupes françaises et amérindiennes afin de mettre les Britanniques constamment sous pression. Versailles demande néanmoins au gouverneur Vaudreuil d'être prudent : il faut d'une part que les partis assemblés ne soient pas trop grands, car les dépenses sont exponentielles, et d'autre part, que les Iroquois ne voient pas le passage des Français sur leur terre pour ces raids comme une hostilité de leur part<sup>235</sup>. Selon les archives compilées par Louise Dechêne, ce sont dix-sept raids qui partent de la Nouvelle-France pour les colonies britanniques entre 1703 et 1713<sup>236</sup>. Tous ne sont pas couronnés de succès, seuls onze étant comptés comme positifs, mais ils illustrent le double agencement des relations franco-autochtones à la fois dans un contexte américain et européen.

Ainsi, si le concept de la neutralité se pérennise bien durant la période, on ne peut pas pour autant dire que celle-ci soit respectée, ni par les Iroquois qui tentent de se jouer à la fois des Français et des Anglais pour retrouver une agentivité politique, prenant même parfois part aux raids des colonies britanniques contre la Nouvelle-France, ni par les alliés traditionnels qui se

---

<sup>235</sup> *Ibid.*

<sup>236</sup> Leur origine n'est pas toujours notée, mais comme on a pu le voir précédemment, Montréal est un centre de rassemblement militaire après la Grande Paix, les partis se sont donc certainement retrouvés dans la ville avant le début de l'expédition.

joignent aux Français lors de raids. L'« exacte neutralité »<sup>237</sup> voulue par Versailles ne s'opère donc que quand les deux parties le veulent bien, c'est-à-dire très rarement.

### C. L'enjeu impérial

La guerre de Succession d'Espagne introduit donc de nouveaux enjeux dans les relations franco-amérindiennes, et influence celles-ci autour de deux axes, l'un global, l'autre local, qui trouvent leur réunion dans le principe de neutralité. Mais la monarchie française tente également de mettre en place l'idée d'un empire outre-Atlantique durant cette période. Cette idée de l'empire, déjà explorée par différents historiens<sup>238</sup>, se concrétise avec la Grande Paix mais se fragmente avec les cessions territoriales qu'amène le traité d'Utrecht<sup>239</sup>. Nous nous intéresserons ici à la manière dont cet enjeu impérial façonne les relations diplomatiques, en abordant des questions plus conceptuelles qui informent la tenue des discussions entre Français et Autochtones, de la Grande Paix au traité d'Utrecht.

#### 1. Nations, diplomatie, et empire

Tout d'abord, nous pouvons examiner comment les autorités coloniales réussissent à concilier le fait d'entretenir des relations diplomatiques avec d'autres nations en principe souveraines, et l'idée d'un empire en Amérique du Nord.

En effet, les relations diplomatiques ont lieu lorsque deux groupes politiques distincts se reconnaissant indépendants l'un de l'autre entament des discussions, le plus souvent ayant pour fin un apaisement ou une paix entre les deux parties. Or, en nouant des alliances ou en signant des traités avec les nations autochtones, les officiers de la colonie leur reconnaissent implicitement d'une part une indépendance et d'autre part, un statut équivalent à celui des autres nations avec lesquelles le royaume signe des traités. L'existence même de cette diplomatie pourrait donc remettre en question l'idée d'un empire en Amérique du Nord : l'hégémonie politique impériale voulue par la monarchie française ne peut s'exercer sur des nations indépendantes.

La question de la nation, justement, demande aussi réflexion. En effet, durant l'époque moderne en Europe, le terme de nation est défini comme celui de province, se caractérisant par une

---

<sup>237</sup> Voir le Mémoire du Roi à Callières et Beauharnois, 1703, ANOM, B, vol 23, fol 187v ou Mémoire du Roi à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM, B, vol 29, fol 323.

<sup>238</sup> Voir à ce sujet D. Miquelon, *New France 1701-1744*, p. 32-54.

<sup>239</sup> Selon D. Miquelon, *New France 1701-1744*, p. 54. Pour les questions de cessions territoriales, de l'empire et d'Utrecht voir Dale Miquelon, « Envisioning the French Empire: Utrecht, 1711-1713. » *French Historical Studies*, vol. 24, no. 4, 2001, p. 653-677.

langue commune, des pratiques économiques sociales et politiques distinctes et des guerres propres au groupe. La nation se confond cependant à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle avec le concept de puissance, notamment pour les diplomates, faisant alors appel à la notion de souveraineté dans diverses mesures<sup>240</sup>. Le Royaume de France lui-même est un agrégat de provinces et de nations (tels que la Bretagne, le Béarn, le Roussillon, etc.), qui réussissent à conserver différents privilèges. En effet, puisqu'il est impossible à la monarchie d'uniformiser la société, l'absolutisme se transforme en un outil flexible permettant un jeu de compromis et d'accommodements<sup>241</sup>. Ces arrangements et adaptations ne sont pas sans rappeler les procédés auxquels les officiers doivent se soumettre dans les relations diplomatiques avec les autochtones et leurs nations en Nouvelle-France. Les échanges dans la correspondance coloniale font donc rentrer les nations amérindiennes dans une compréhension eurocentrée de la nation. Or, en réduisant les nations à leur définition limitée, à l'eurocentrée, Versailles réconcilie les concepts de nation et d'empire. La correspondance coloniale, notre source est un exemple des stratégies communicationnelles mises en place par les autorités pour justifier leur projet impérialiste. Tout d'abord, l'emploi du terme « diplomatique » est soigneusement évité dans les missives échangées entre Versailles et la Nouvelle-France. En refusant de reconnaître un caractère diplomatique aux réunions tenues dans la ville, ou en dehors, les autorités confirment non seulement leur vision européenne des nations amérindiennes, mais les privent également de souveraineté. Ce faisant, Versailles s'aligne sur les logiques du droit européen à l'époque moderne : en prenant possession du territoire nord-américain par leur installation coloniale ils affirment aux yeux des autres puissances coloniales européennes leur souveraineté sur l'intérieur du continent<sup>242</sup>, et cette souveraineté leur permet de prétendre à l'intégration des nations autochtones au sein de l'empire.

## 2. *Intégrer et assimiler*

Au-delà du concept de nations, la correspondance coloniale permet également de mettre en lumière la stratégie communicationnelle utilisée pour mettre en place l'intégration et l'assimilation des Autochtones dans un empire français, notamment à travers les écrits relatant de la présence des nations amérindiennes à Montréal.

Tout d'abord, la diplomatie permet de mettre en place une intégration des structures politiques des nations autochtones, afin de tenter de les assimiler au reste de l'empire français. Cette

---

<sup>240</sup> Lucien Bély (dir), « Nation, Nations » dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2010, p. 882-883.

<sup>241</sup> Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2012, p. 360.

<sup>242</sup> G. Havard, *Empire et Métissages*, 2003, p. 360.

intégration est facilitée par la nature des réseaux de pouvoir dans le Pays d'en Haut : en effet, l'absence de centralisation et de subordination des nations autochtones ne permet pas aux colons de procéder à un assujettissement par le haut, comme cela a été fait par les Espagnols en Amérique du Sud et Centrale<sup>243</sup>. Ce vide politique permet aux colons d'intégrer la figure d'Onontio à la fois dans les logiques amérindiennes de la chefferie, mais aussi comme un arbitre envers lequel toutes les nations sont obligées. Enfin, nous le développerons plus tard, les médailles données comme cadeaux diplomatiques participent à cette intégration des réseaux de pouvoir dans l'empire, la diplomatie étant un outil politique pour les Français afin de conserver la parcellisation du pouvoir autochtone, bénéficiaire à une Nouvelle-France faible.

Néanmoins, les rapports diplomatiques entretenus avec les Amérindiens doivent également aider à mettre en place une stratégie d'assimilation des Autochtones en tant qu'individus au sein de l'empire. Or, Montréal est le lieu des rencontres quotidiennes entre colons et Amérindiens, contribuant non seulement à entretenir la relation diplomatique, mais aussi selon les projets monarchiques à habituer et intégrer les populations autochtones dans les réseaux familiaux des colons. Mais les plans de Versailles vont plus loin, en espérant les assujettir aux mêmes lois que les colons eux-mêmes, comme en témoigne un extrait du mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon :

On peut espérer de les accoutumer a subir les loix ce qu'il faut faire peu a peu avec prudence et ménagement il faut commencer par tascher a les accoustumes [...] à la justice militaire et puis peu à peu on les accoutumera a la mesme justice que les habitants françois.<sup>244</sup>

La diplomatie qui se tient dans la ville doit donc à la fois servir pour intégrer les nations politiquement et socialement<sup>245</sup>.

Enfin, on peut s'intéresser à la manière dont le vocabulaire utilisé dans la correspondance coloniale met en place cette assimilation sociale des Autochtones aux colons. En effet, on y retrouve parfois un vocabulaire empruntant aux mêmes champs lexicaux, mettant l'accent sur la douceur et la justice dont doivent faire preuve les officiers envers eux, dans une logique de

---

<sup>243</sup> Voir au sujet de l'intégration des chefs au pouvoir monarchique Havard, *Empire et métissages*, 2003, p. 262-319.

<sup>244</sup> Extrait du mémoire du Roi à Vaudreuil et Bégon, 1713, ANOM, C11a, vol 34, fol 32-32v.

<sup>245</sup> Ces tentatives sont avant tout théoriques et ont peu d'impact réel sur la vie montréalaise. Grabowski examine dans son étude les limites de cette intégration : voir Jan Grabowski, *The common ground settled natives and French in Montréal 1667 - 1760*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1993.

pouvoir protecteur. Ce vocabulaire est particulièrement présent dans la correspondance venant de Versailles : seul le Roi représente la figure paternaliste de la monarchie dans ces échanges<sup>246</sup>.

De même lorsque les Autochtones n'obéissent pas aux ordres des Français, les officiers utilisent un vocabulaire empruntant à celui des révoltes, pareil à celui utilisé lorsque les Français se mutinent à Montréal au début du siècle : ainsi, les Iroquois sont tour à tour qualifiés d'« insolents »<sup>247</sup> ou de « rebelles »<sup>248</sup>. Ces termes confirment d'une part une frustration du pouvoir impérial<sup>249</sup>, et d'autre part ils réaffirment un peu plus l'intégration des nations au sein de l'empire du point de vue versaillais.

Néanmoins, la correspondance est également le témoin d'une construction racialisée des Autochtones, qui sont le plus souvent des « sauvages » dans les missives<sup>250</sup>, mais qui sont également des individus qu'il faut apprivoiser, ne pas contrarier<sup>251</sup>. Cette infantilisation contribue à une hiérarchisation sociale les intégrant dans l'empire, tout en étant considérés comme inférieurs aux colons.

### 3. *Un empire de façade*

Néanmoins, la diplomatie montréalaise permet de mettre en lumière les résistances à l'impérialisme qui s'installe. On l'a vu précédemment, certains chefs continuent à échapper au contrôle des deux empires coloniaux, et n'hésitent pas à critiquer ceux-ci, comme le chef onontagué Teganissorens par exemple, qui critique dans ses paroles à Vaudreuil la propension de ceux-ci à alimenter les conflits dans l'espace amérindien<sup>252</sup>. Mais les discussions en elles-mêmes remettent en question le pouvoir réel des Français sur le territoire autochtone : en effet, les Amérindiens n'intègrent pas la culture européenne et forcent les colons à traduire l'ensemble de leurs paroles. Sans être nécessairement une résistance culturelle consciente, c'est cependant

---

<sup>246</sup> Notamment en ce qui concerne la « douceur » dont il faut faire preuve envers eux, voir par exemple Pontchartrain à Vaudreuil, 14 juin 1704, ANOM, B, vol. 25, fol. 88v, et Extrait du mémoire du Roi à Vaudreuil et Bégon, 1713, ANOM, C11a, vol 34, fol 32-32v.

<sup>247</sup> Marquise de Vaudreuil à Pontchartrain, 1710, ANOM, C11a, vol. 32, C-2383, p. 83.

<sup>248</sup> Mémoire touchant le droit français sur les nations iroquoises, 12 novembre 1712, ANOM, C11a, vol 33, C-2383, p. 440-1.

<sup>249</sup> G. Havard, *Empire et Métissages*, 2003, p. 319-20.

<sup>250</sup> Le terme de « sauvage » n'est pas nécessairement utilisé dans une construction racialisée de l'autre au XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, son utilisation dans ce contexte, et sa mise par écrit dans la correspondance coloniale cimentent un ensemble de notions différenciant Français et Autochtones participant à la création d'une pensée racialisée. Sur cette question, voir Guillaume Aubert, « “The Blood of France”: Race and Purity of Blood in the French Atlantic World », *WMQ*, vol. 61, no. 3, 2004, p. 439–478.

<sup>251</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 14 juin 1704, ANOM, B, vol. 25, fol. 88v, et Extrait du mémoire du Roi à Vaudreuil et Bégon, 1713, ANOM, C11a, vol 34, fol 32-32v.

<sup>252</sup> Teganissorens au nom des cinq nations, 24 octobre 1703, ANOM, C11a, vol. 21, fol. 72-73.

un signe du peu d'impact de l'impérialisme français sur les Amérindiens, qui dispose d'une population et de cultures largement majoritaires dans le Pays d'en Haut.

De plus, les relations diplomatiques qui sont entretenues à Montréal impliquent les deux parties dans un engagement local, qui remet en question l'idée d'un empire français : celui-ci est avant tout une création intellectuelle projetant les ambitions monarchiques européennes, sans s'inscrire dans la réalité politique de son espace géographique<sup>253</sup>.

La présence française minoritaire indique donc également que le contrôle du territoire, et des nations autochtones, est impossible, même en entretenant des relations quotidiennes avec eux, comme nous avons pu l'observer précédemment. Les Amérindiens sont ceux qui dictent la relation franco-amérindienne au début du siècle, se joignant et désertant les rangs français lors des raids selon leur bon vouloir. Les relations diplomatiques elles-mêmes sont dictées par les nations qui ne viennent à Montréal que lorsque cela peut leur bénéficier. Les Agniers, nation iroquoise traditionnellement et géographiquement proche des Anglais prétendent ainsi n'avoir pas été prévenus d'un rassemblement pour expliquer leur absence lors d'une réunion montréalaise<sup>254</sup>. S'ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des nations, les alliés jouissent en règle générale d'une très large autonomie. Le manque de moyens, dont les officiers sont conscients, le pouvoir des Amérindiens et la faiblesse de la colonie conduisent l'idée d'empire à n'être qu'une projection politique, destinée en premier lieu aux autres nations colonialistes d'Europe, pour affirmer le pouvoir français. Pour les Autochtones, la colonie française n'est ni un empire, ni un danger immédiat, mais plutôt un acteur de plus dans le Pays d'en Haut qui présente une opportunité de fortifier leurs nations et d'affaiblir leurs ennemis.

#### 4. *L'idée d'empire et la relation franco-amérindienne face au traité d'Utrecht*

Enfin, la fin de la guerre de Succession d'Espagne va mettre en lumière la difficulté d'articuler les réalités globales et coloniales au service des ambitions impériales de la France, tout en conservant des relations diplomatiques avec les nations alliées.

Utrecht marque en effet une rupture intéressante dans les relations franco-amérindiennes au début du XVIIIe siècle : si la décennie a débuté avec la Grande Paix de Montréal, le traité d'Utrecht est, lui, résolument européen, et ne fait pas intervenir les nations amérindiennes.

---

<sup>253</sup> Sur la question de l'empire, de sa projection et de son existence réelle au-delà d'une arrière-pensée monarchique, voir D. Miquelon, *New France 1701-1744*, p. 32-55 et G. Havard, « Introduction » dans Havard, *Empire et métissages*, 2017.

<sup>254</sup> Paroles et Réponses des Iroquois, 14 et 15 août 1705, ANOM, C11a, vol. 22, fol. 276v.

La correspondance coloniale illustre l'un des changements qu'amènent les tractations autour du traité d'Utrecht. Alors que les nations sont de plus en plus belligérantes dans le Pays d'en Haut, les missives se concentrent sur la préparation du traité, reléguant ces tensions à quelques paragraphes, alors qu'elles étaient centrales auparavant. Il existe donc une hiérarchisation de l'importance accordée aux diverses tensions politiques, qui se reflète dans les échanges vers les colonies.

La préparation d'un traité de paix pour mettre fin au conflit espagnol se fait sur les deux continents depuis plusieurs années<sup>255</sup>. Nous l'avons vu précédemment, dès 1710, et suite à une proposition des Iroquois eux-mêmes, Louis XIV approuve dans un mémoire au gouverneur général et à l'intendant la signature d'un traité de paix en Amérique du Nord entre les deux ensembles coloniaux :

il faut que ce traité soit général pour toute l'étendue du gouvernement de la Nouvelle France et les pays dépendant de la couronne d'Angleterre (...) et led. Sr de Vaudreuil doit bien prendre garde qu'il y soit rien inséré qui puisse blesser l'honneur de la nation si il parvenoit à faire ce traité il est nécessaire qu'il en envoie copie par la première occasion qu'il aura.<sup>256</sup>

Sans réussite, les discussions de paix en Amérique du Nord seront réglées également à Utrecht dont la signature est annoncée par les Britanniques à Vaudreuil ; comme il l'indique à la fin d'une lettre :

Comme je finis cette lettre Monseigneur, le Seigneur Dupuy arrive de Nouvelle York où nous l'avons envoyé sur les glaces pour y porter des lettres. Il rapporte pour nouvelle que les Anglois l'ont assuré que la paix générale est conclue.<sup>257</sup>

La correspondance officielle met un peu plus de temps à confirmer la signature du traité, mais c'est chose faite en avril<sup>258</sup>, et l'ordonnance de paix est affichée dans les villes de la colonie. C'est cependant à Québec que des festivités de paix sont préparées, sans que soit indiqué dans nos sources si les mêmes sont prévues à Montréal ; on peut cependant penser qu'un Te Deum y a au moins été joué, comme il est de tradition.

Si le traité est donc avant tout européen, il concerne cependant les nations autochtones dans une certaine mesure. En effet, si, comme on l'a vu précédemment, l'empire français n'a d'empire que le nom mais la France cède tout de même des terres aux Britanniques : ce sont donc des

---

<sup>255</sup> La question a déjà été étudiée par A ce sujet, voir D. Miquelon, « Envisioning the French Empire », p. 653-677.

<sup>256</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil Raudot, 6 juin 1710, ANOM, B, vol 29 partie 4, fol 324v.

<sup>257</sup> Etat des colonies, 1713, ANOM, C11a, vol 34, C-2383, p. 33.

<sup>258</sup> Pontchartrain à Bégon, 21 avril 1713, ANOM, B, vol 35, fol 39v et Pontchartrain à Vaudreuil, 18 avril 1713, ANOM, B, vol 35 fol 38, les deux missives contiennent le même message, mot pour mot.

terres amérindiennes qui passent d'un empire à un autre conformément aux attentes européennes concernant les droits territoriaux. Pontchartrain annonce ainsi à Vaudreuil avoir cédé :

Au Royaume et à la Reine de la grande Bretagne la Baye et le détroit d'HUDSON avec toutes les terres, Mers, rivages, fleuves et lieux qui en dépendent et qui y sont scituez et on est convenu réciproquement qu'il sera nommé des commissaires de part et d'autre pour déterminer dans le terme d'un an les limites entre la baye d'HUDSON et les lieux appartenants a la France (...) Sa Majesté a pareillement ceddé a l'angleterre lacadie en son entier conformément a ses anciennes limittes comm'aussy l'isle de terre neuve avec les isles adjacentes et Sa Majesté ne sest reservée que lisle du Cap Breton et toutes les autres qui sont scituées dans l'embouchures et dans le golfe du fleuve St Laurent.<sup>259</sup>

Les terres cédées à l'est de la colonie laurentienne impliquent donc directement les Abénakis, et posent également la question de la frontière entre les deux entités impériales européennes, puisque le territoire de cette nations faisait précédemment office de territoire neutre. Louis XIV met l'accent sur l'importance de ne pas perdre la « barrière »<sup>260</sup> qu'ils représentent. En ne fixant pas immédiatement des frontières cependant, et en organisant une commission qui prendra plusieurs années, la France s'offre l'opportunité de concéder moins de territoire que prévu.

La cession de l'ensemble de ces terres n'est naturellement ni discutée ni confirmée par un accord avec les nations amérindiennes y vivant. Les Autochtones sont pourtant indirectement impliqués par les clauses du traité d'Utrecht concernant les prisonniers de guerre. Or, la question des prisonniers est centrale dans les relations franco-amérindiennes, surtout après la Grande Paix de Montréal, et elle demeure épineuse une décennie plus tard. En effet, ces prisonniers s'intègrent souvent pleinement aux nations elles-mêmes, et Vaudreuil avertit Versailles de la possibilité que les nations ne fassent des « difficultés de les rendre, plusieurs ayant desja pris la précaution de les faire aller dans les bois »<sup>261</sup>.

Enfin, la question de l'impact du traité sur les relations franco-amérindiennes se pose. Nous avons pu noter qu'aucune des paroles autochtones qui se prononcent à Montréal en 1713 ou dans l'année suivante ne font mention ni du traité, ni de la cession de territoires autochtones . On peut donc penser que celui-ci n'impacte pas directement les Autochtones, et ne modifie pas leurs rapports avec les Français, notamment parce qu'il n'est dans l'intérêt ni des Anglais ni des Français de révéler aux Autochtones leurs arrangements territoriaux faits à Utrecht. Sans connaissance de ces changements qui sont avant tout théoriques, et qui visent à donner une

---

<sup>259</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 30 avril 1713, ANOM, B, vol 35, fol 40v-41.

<sup>260</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil, 17 juin 1705, ANOM, B, vol 27, fol 66.

<sup>261</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 14 avril 1717, ANOM, C11a, vol 34, C-2384, p. 333.

légitimité en Europe aux territoires coloniaux nord-américains, les nations amérindiennes ne peuvent donc pas modifier leurs comportements face à leurs interlocuteurs européens. Il est également possible que les gouverneurs français de la colonie ne souhaitent pas faire parvenir à Versailles les réactions amérindiennes au traité d'Utrecht. Seules sources d'information, les officiers de la Nouvelle-France contrôlent dans leur intérêt l'information mise à disposition de la monarchie.

Enfin, on peut estimer que les affirmations impérialistes de la France se réalisent par le traité d'Utrecht, notamment concernant un protectorat sur les Iroquois qu'ils prétendent exercer, en envoyant un mémoire de droit datant de 1687 et repris en 1712 :

Il est justifié d'une manière authentique que ces peuples sauvages ont depuis fort longtemps reconnu la domination de la France sans aucune discontinuation. Tous les actes de prise de possession par les français et de soumission de la part des sauvages sont soutenus par plusieurs forts que les français y ont fait bastir. Il semble après cela qu'un écrit fait en l'année 1684 par lesd sauvages en faveur des Anglois ne peut avoir lieu au préjudice de l'ancien droit et actuelle possession des français qui paroist clairement par les pièces énoncées cy dessus.<sup>262</sup>

En protégeant les « droits » européens sur des nations non européennes, Versailles approfondit la fracture dans la gouvernance de la colonie pour les officiers qui doivent à la fois gérer les ambitions monarchiques impériales, et tenter de conserver l'alliance afin de ne pas mettre en danger ce projet.

La construction d'un empire colonial français imprègne donc la relation diplomatique franco-amérindienne à Montréal de diverses manières, entre tentative d'augmentation du contrôle des autorités et mise en place de stratégies communicationnelles visant à intégrer les Amérindiens dans l'empire, notamment en mettant en scène le pouvoir monarchique. La ville, lieu de rencontre, d'échanges et d'adaptations s'intègre dans cette construction impériale en projetant une image du pouvoir impérial. Néanmoins cette construction est mise à mal par la résistance amérindienne et le pouvoir trop faible des Français en Amérique du Nord, illustrant le fossé entre les ambitions impériales et les réalités coloniales.

Si le traité d'Utrecht n'est pas un tournant aussi important que la Grande Paix pour les relations diplomatiques à court terme avec les Amérindiens, il annonce cependant la fin de la période de transition que représentait la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après avoir confirmé

---

<sup>262</sup> Mémoire touchant le droit français sur les nations iroquoises, 12 novembre 1712, ANOM, C11a, vol 33, p. 440-1. Originellement, ce mémoire est écrit en 1687, mais il est repris en 1712 pour l'occasion des discussions diplomatiques à Utrecht touchant au territoire de la Nouvelle-France.

l'alliance, puis renforcé son pouvoir idéologique, malgré une position de faiblesse, Versailles fait entrer la colonie pleinement dans les enjeux globaux et dans la construction impériale, appliquant les conceptions européennes en Amérique du Nord. Cette légitimation de l'empire français en Amérique installe donc un déséquilibre de pouvoir dans les relations diplomatiques franco-amérindiennes, les deux parties jouant sur deux échiquiers différents.

## II. La diplomatie commerciale

La mise en place de la neutralité influence donc la construction de l'alliance et les rapports entre nations amérindiennes et Français. Mais elle a également des conséquences directes sur le commerce dans la colonie. Or, si la diplomatie s'ancre à Montréal de manière si pérenne, c'est notamment parce que c'est une ville de marchands. La diplomatie ne se comprend pas uniquement en termes politiques : le commerce est également un outil de base de la diplomatie franco-autochtone. Face à de nouveaux défis au début du XVIIIe siècle, les stratégies commerciales vont devoir s'adapter pour permettre d'entretenir des relations diplomatiques stables.

### A. Le commerce, premier objet de la diplomatie

#### 1. *Commerce et diplomatie chez les Amérindiens*

Tout d'abord, nous pouvons nous intéresser aux liens qui existent entre commerce et diplomatie dans la relation franco-amérindienne afin de comprendre l'importance prise par celui-ci dans les relations diplomatiques.

Rappelons que le commerce est en effet au fondement des relations franco-autochtones à Montréal, qui est avant tout un comptoir commercial. Après la fondation de la ville et selon le bon plaisir des nations iroquoises, auteurs d'un blocus intermittent, le commerce franco-amérindien s'y transforme même en un rendez-vous annuel avec les grandes foires commerciales tenues l'été. Comme nous l'avons fait remarquer au chapitre précédent, si ces foires disparaissent à la fin du XVIIe siècle, les nations amérindiennes continuent de profiter de leur venue sur l'île pour commercer avec les marchands montréalais. L'intendant Champigny fait état de cette habitude, qui continue d'être annuelle, dans son mémoire : « Toutes les années les sauvages des nations éloignées et nos alliés descendent à Montréal et y viennent en traite »<sup>263</sup>. D'Ailleboust d'Argenteuil, qui revient à Montréal à l'été 1710 avec de

---

<sup>263</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol 285.

nombreux Autochtones, note également l'importance de leur venue pour le commerce de la ville :

« Nous arrivames à Montréal vers la fin de juillet tous ensemble, l'on ne peut monseigneur faire connoistre plus de joy que le marqua tout le public présent. [...] Ils apportèrent bien des pelletries ce qui donna beaucoup de consolation à bien du monde et particulièrement aux Marchands »<sup>264</sup>

Ainsi, les rencontres diplomatiques à Montréal sont également le moyen pour les Amérindiens de commercer directement avec les marchands de la ville, et ces échanges sont officiellement encouragés par le gouverneur général. Champigny montre bien ce lien intrinsèque entre commerce, diplomatie, et le rôle du gouverneur, lorsqu'il décrit l'arrivée des Autochtones à Montréal :

« Le lendemain, ils députent plusieurs d'entre eux à monseigneur le Gouverneur et luy viennent demander la liberté de traiter de commerce leur pelleterie avec les françois (...) demandent qu'il leur soit fait un marché et (...) monseigneur le gouverneur leur accorde cette traite pour le jour suivant et leur dit qu'il excitera les françois à leur faire bon marché et ils se retirent. »<sup>265</sup>

Cette ouverture du commerce par le gouverneur se retrouve dans certaines paroles amérindiennes retranscrites dans la correspondance coloniale lorsque Vaudreuil accorde aux Goyogouans – nation iroquoise – la possibilité d'aller chercher « dans toutes les maisons des marchands vos nécessités »<sup>266</sup>. La traite se déroule donc en même temps que les discussions politiques, et le gouverneur général se rend également garant du commerce avec les marchands montréalais.

L'habitude des échanges marchands qui coïncident avec la venue des Amérindiens dans la ville pour des discussions politiques inscrit donc le commerce dans le processus diplomatique. En effet, les Autochtones font intervenir en préambule de toute rencontre diplomatique le principe du don, habituel en Europe, et du contre don, une réciprocité moins familière aux Français<sup>267</sup>. Ces échanges peuvent concerner diverses formes de marchandises, mais sont toujours

---

<sup>264</sup> D'Ailleboust d'Argenteuil à Pontchartrain, 1710, ANOM, C11a, vol 31, C-2383, p. 174.

<sup>265</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol. 285-6.

<sup>266</sup> Parole des Goyogouans au gouverneur général, 1704, ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 86.

<sup>267</sup> A ce sujet, voir notamment G. Havard, *Empire et Métissages*, 2003, p. 393-395.

nécessaires pour que les paroles prononcées ensuite ne soient pas considérées comme vides et non engageantes. Face à la multiplication de ces présents due à l'élargissement de l'alliance, et aux problèmes financiers du début du siècle, le pouvoir royal demande à ses gouverneurs de garder un certain équilibre :

« à l'égard des presens [il faut] que vous empeschiez qu'on n'exige de ces sauvages rien au dela de ce qu'ils donnent de leurs propre mouvement, Messieurs de Frontenac et de Callières avoient accoutumé de leur rendre la valeur de leurs présens »<sup>268</sup>

Si les dépenses engagées en Europe demandent un effort financier global conséquent, on peut néanmoins nuancer les demandes faites aux officiers de la Nouvelle-France face aux chiffres réels de l'économie coloniale : seul un cinquième à un quart des dépenses sont destinées à maintenir les alliances, et les cadeaux diplomatiques eux-mêmes en représentent une partie minime<sup>269</sup>. La réticence de Versailles face à ces dépenses peut provenir du caractère peu fréquent d'une alliance visant au contrôle d'un territoire, entretenue par des échanges de marchandises continuels plutôt que par une milice<sup>270</sup>.

## 2. Montréal, capitale du commerce diplomatique

Grâce à sa position stratégique dans la vallée du Saint-Laurent, au début du XVIIIe siècle la ville de Montréal est depuis un certain temps déjà la capitale commerciale de la Nouvelle-France, du moins en ce qui a trait aux échanges franco-amérindiens<sup>271</sup>. Elle dispose en effet du droit de commerce complet, notamment en ce qui concerne l'alcool, qui n'est accordé qu'aux trois villes de la Nouvelle-France, Québec, Trois-Rivières et Montréal<sup>272</sup>. De plus, le magasin du roi de la ville permet aux autorités de mêler commerce et diplomatie : les munitions offertes aux nations en proviennent et c'est dans ses entrepôts que les présents faits par les Amérindiens sont stockés. Dans l'espoir d'éviter toute contrebande, Versailles impose par ailleurs qu'aucun officier, en dehors du gouverneur général, ne puisse recevoir de présents sans les y stocker<sup>273</sup>. Une fois déposés, ces cadeaux diplomatiques sont revendus au profit de la monarchie.

---

<sup>268</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1710, ANOM, B, vol 32, fol. 17.

<sup>269</sup> Catherine Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances: Reality and Scarcity's Rhetoric », *WMQ*, vol. 52, no. 4, 1995, p. 629.

<sup>270</sup> *Ibid.*

<sup>271</sup> Voir notamment R. White, *The Middle Ground*, p. 105.

<sup>272</sup> Mémoire de Champigny à Beauharnois, 1702, ANC, Fonds de la famille Beauharnois, fol. 249-250.

<sup>273</sup> *Ibid.*, fol. 287-288.

Maillages essentiels de l'urbanité de Montréal, dont ils représentent environ 20% de la population active<sup>274</sup>, bon nombre de ces marchands sont également des intermédiaires de choix dans la rencontre franco-amérindienne. Nous l'avons vu précédemment, d'Ailleboust d'Argenteuil assure au secrétaire d'Etat que le commerce qui s'effectue à Montréal satisfait les habitants de Montréal, une affirmation reprise par Ramezay dans une lettre à Pontchartrain<sup>275</sup>. L'utilisation par deux fois du terme « habitant » dans sa missive, sans distinction entre marchands et autres habitants, laisse même entendre que la majorité de la population montréalaise procède à une forme d'échanges avec les Autochtones, ce qui, au début du XVIIIe siècle, paraît néanmoins exagéré. Quoi qu'il en soit, les principaux marchands, ceux qui selon la division du travail émergente porteront bientôt le titre de « marchands équipeurs », contribuent bien à faire fonctionner l'alliance en coopérant avec les gouverneurs, même s'ils œuvrent en dehors des cadres institutionnels :

« Ils [les Abénakis] sont venus encore pour m'informer des pourparlers qu'ils ont eu avec le gouverneur de Boston pour scavoir présentement que la guerre est déclarée avec les anglois, si je voulois qu'ils la leur fissent et quittassent leur commerce, quels moyens j'aurois de leurs fournir leurs besoins à un prix raisonnable sur quoy j'ai taché de les contenter en engageant les principaux marchands de cette ville çà leur donner les marchandises sans y gagner que peu de choses »<sup>276</sup>.

Alors que l'attractivité du commerce montréalais est en berne, et que le risque de retournement de l'alliance paraît élevé avec le retour des hostilités franco-anglaises sur le sol nord-américain, le gouverneur général engage – ou fait mine d'engager, car nous ne disposons pas d'autres traces documentaires d'une telle démarche – les marchands à faire moins de bénéfice pour conserver l'alliance, consolidant leur importance dans le processus diplomatique.

### 3. *Guerre de Succession d'Espagne et baisse du commerce à Montréal*

En effet, si Montréal se pose bien en centre économique de la relation franco-amérindienne, cette position est fragilisée au début du XVIIIe siècle par une crise économique, due à la

---

<sup>274</sup> Selon Louise Dechêne (Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Paris, Plon, 1974, p. 211.), sur une population active de 650 individus en 1715, le commerce accapare environ 20% des effectifs, avec une majorité de voyageurs et petits marchands (60). Sont aussi comptés les aubergistes et tavernier (30), les tailleurs (25), et les boulangers et bouchers (5). En comparaison, le secteur des services (ecclésiastiques compris) représente environ 40% de la population active, les métiers de fabrication 25% et les engagés 15%.

<sup>275</sup> Ramezay à Pontchartrain, 1707, ANOM, C11a, vol 27, C-2382, p. 3-23 « les habitants de la ville de montréal y ont trouvé leur compte » (p. 4).

<sup>276</sup> Callières à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, vol 20 C-2382, p. 72. Concernant les « marchands équipeurs », voir Dechêne, *Habitants et Marchands*, notamment au chapitre 13, p. 220-222.

mauvaise gestion des prix du castor en raison, notamment de la présence française à la baie d'Hudson<sup>277</sup>.

Or ces problèmes économiques se répercutent sur le commerce montréalais, puisque la majorité des produits exportables sont envoyés en métropole, or le castor est en surplus par rapport à la demande. Cela ralentit le commerce des Amérindiens, qui ne portent plus « la mesme quantité de pelleteries qu'ils y portèrent autres fois, on prétend que c'est le bas prix du castor qui est en cause »<sup>278</sup>. Pour tenter d'endiguer le problème, ainsi que la contrebande avec les New-Yorkais qui en est une des principales manifestations, les autorités fixent le prix de la fourrure, en mai 1707, à « trente sols la livre en monnaie du pays »<sup>279</sup>. Il est même question de refuser d'accepter le castor des Autochtones, en attendant l'écoulement des surplus de cette marchandise en France.

Visiblement, selon la correspondance coloniale, la crise économique est d'une trop grande ampleur pour réussir à l'enrayer en fixant uniquement le prix du castor. Le risque pour l'alliance amérindienne n'en est que plus élevé comme Raudot le souligne dans son rapport de 1705 :

Le commerce qu'ils en ont fait jusqu'à présent avec la Colonie les a fait les amis et les alliez des françois qui la composent, si tout d'un coup on venoit à refuser leurs castors il seroit à craindre surtout pendant la guerre qu'ils ne se jettassent dans le parti des anglois en leur portant leurs castors.<sup>280</sup>

L'inquiétude de Raudot se répercute dans les missives d'autres officiers qui proposent des solutions à Versailles, qui passent par un plus grand investissement de la monarchie dans l'économie de la Nouvelle-France, afin de conserver l'alliance et d'éviter une guerre dans la colonie<sup>281</sup>.

Pourtant, Versailles laisse ses officiers locaux gérer la situation de manière autonome, comme Pontchartrain l'indique à Vaudreuil en 1712 :

Je suis persuadé que vous trouverez les moyens d'y réussir comme vous avez fait par le passé je vous y exhorte car Sa Majesté n'est pas en état à cause des tems difficiles et de

---

<sup>277</sup> Voir William J. Eccles, « The Fur Trade and Eighteenth-Century Imperialism », *WMQ*, vol. 40, 3, 1983, p. 341-362 et D. Miquelon, *New France 1701-1744*, p. 55-77.

<sup>278</sup> Etat du Canada, 1710, ANOM, C11a, vol 32, C-2383, p. 190. Sur la crise du castor, voir notamment D. Miquelon, *New France 1701-1744*, p. 55-77.

<sup>279</sup> Ordonnance Royale, Mai 1707, Greffe des juridictions royales et seigneuriales de Montréal, C-13985 p. 350-352.

<sup>280</sup> Etat des affaires du Canada, 1705, ANOM, C11a, vol 23, C-2382, p. 60-69.

<sup>281</sup> *Ibid* ; Ramezay à Pontchartrain, 1707, ANOM, C11a, vol 27, C-2382, pp. 3-23. Ramezay demande notamment à Pontchartrain l'envoi de 30 à 40 mille livres de marchandises afin de faire fonctionner le commerce montréalais lors de la visite des nations amérindiennes.

la guerre quelle est obligé de soutenir de remettre le fond des marchandises que vous demandez.<sup>282</sup>

Le commerce, s'intégrant naturellement à la diplomatie lorsqu'elle a lieu à Montréal, façonne donc les relations franco-amérindiennes. Si les marchands, voire les « habitants » de la ville, interlocuteurs de choix avec les Amérindiens, coopèrent parfois avec le pouvoir local, les difficultés économiques provoquées entre autres par la reprise de la guerre en Europe et la crise du marché du castor, vont les amener à innover, et à œuvrer en dehors du cadre légal de la colonie.

## B. Montréal, plaque tournante de la contrebande

En effet, face à la crise économique et pour continuer à prospérer, les commerçants se tournent vers un trafic de marchandises de contrebande, dont Montréal continue à être la plaque tournante.

### 1. Détourner le commerce de la ville

Les rouages de ce commerce intercolonial, officiellement proscrit mais qui s'avérera impossible à éradiquer tant il contribue à la prospérité des deux colonies et des autochtones domiciliés qui de plus en plus en seront des intermédiaires indispensables, sont bien connus<sup>283</sup>. Dans l'optique qui est la nôtre, il convient d'abord de souligner l'aspect spatial, c'est à dire le déplacement physique des échanges montréalais qu'impose le caractère illégal de ces échanges. Pour échapper aux règles et au cadre institutionnel de la colonie, les marchands détournent en effet le commerce de l'espace clos de la ville de Montréal, utilisant à leur avantage toute l'île ainsi que le Pays d'en Haut pour trafiquer.

En effet, si la seigneurie sulpicienne s'étend à l'ensemble de l'île, la surveillance effective se concentre le plus souvent sur la ville de Montréal, ce qui permet aux habitants de mettre en place une contrebande. Cependant cette-ci est doublement illégale aux yeux des autorités coloniales. D'une part cela amène en effet à nouer des échanges avec des colonies rivales qu'il faut considérer comme ennemies, et d'autre part cela enfreint le privilège du commerce réservé

---

<sup>282</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1712, ANOM, B, vol 34, fol 87 v.

<sup>283</sup> A ce sujet, voir notamment Jan Grabowski, « Les Amérindiens domiciliés et la 'contrebande' des fourrures en Nouvelle France », *Recherches amérindiennes au Québec*, 24, 3, 1994, p. 45-52 ; Jean Lunn, « The Illegal Fur Trade out of New France, 1713-60 », *Report of the Annual Meeting*, 18, 1, 1939, p. 61-76. ; Jan Noël, « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique Française*, 63, 2-3, 2009-2010, p. 209-241 ; Thomas Wien, « Selling Beaver Skins in North America and Europe, 1720-1760: The Uses of Fur-Trade Imperialism. » *Journal of the Canadian Historical Association*, volume 1, no 1, 1990, p. 293-317.

aux villes de la colonie. Le gouverneur de Montréal, Ramezay, note les origines du problème du détournement du commerce dans une lettre pour Pontchartrain en 1708 :

Les sauvages ont toujours dessendu pour tretteur a montreal et que ce nest que depuis deux année que Mr Breslé a causé cette innovation quy est au detriment de la ville de montreal qu'ils abandonneroilt pour aller setablir au bout de lisle.<sup>284</sup>

En effet, en se postant en dehors de la ville, mais sur le chemin des Amérindiens, quelques commerçants accaparent donc le commerce, ayant pour but de créer un quasi-monopole qui vise à exclure Montréal et ses marchands, et prive les fermiers de la monarchie du droit du quart perçu sur les castors exportés en France. En réaction, le gouvernement royal règlemente les conditions de commerce sur l'ensemble de l'île par plusieurs ordonnances successives entre juin 1706 et juin 1710<sup>285</sup>. Ces ordonnances sont soutenues par les autorités coloniales, avec des moyens militaires approuvés par Louis XIV qui félicite par exemple l'initiative de Vaudreuil qui a fait envoyer « des detachements de soldats pour faire descendre les sauvages qui y sont venus l'esté dernier avec des pelleteries »<sup>286</sup>, pour s'assurer que les marchandises arrivent à bon port. Cependant la multiplication des ordonnances semble indiquer l'incapacité des autorités à mettre fin à ce trafic.

Les habitants de Montréal ne sont cependant pas les seuls à détourner le commerce de la ville, les officiers eux-mêmes en font de même pour profiter du trafic de marchandises<sup>287</sup>. Le gouverneur général Vaudreuil, en particulier, est notamment accusé de participer à ce trafic de contrebande vers Albany ou le Pays d'en Haut, et de protéger les officiers qui y participent. Ainsi, suite aux rapports d'officiers, le Secrétaire d'Etat à la Marine recadre plusieurs fois le marquis de Vaudreuil :

Vous n'auriez pas deu envoyer le sr de Vincennes aux Miamis ny le Sr de Louvigny a Missilima-qui-na-que (sic) veu quils sont accusez de faire le commerce deffendu. (...) je ne veux croire que tout cela se fait sans votre participation mais il ne vous est pas permis a la place ou vous estes de l'ignorer et encore moins de de ne le pas punir quand vous le scavez je vous diray sans facon que si vous ne rendez vostre commandement plus absolu dans l'execution des ordres du Roy et plus severe dans la punition des désobéissances je ne voudrois pas vous répondre que Sa Majesté voulust vous laisser longtemps a la place ou vous estes.<sup>288</sup>

---

<sup>284</sup> Ramezay à Pontchartrain, 1708, ANOM, C11a, vol 29, C-2382, p. 10-11.

<sup>285</sup> Ordonnances Royales, Greffe des juridictions royales et seigneuriales de Montréal, C-13985, p. 164-165 ; 350-352 ; 1025 ; 1082-1083 ; 1129-1130.

<sup>286</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil et Raudot, 1710, ANOM, B, vol 29, fol. 327-8.

<sup>287</sup> Gilles Havard s'intéresse à la question dans *Empire et métissages*, 2003, p. 295. Voir aussi J. Lunn, « The Illegal Fur Trade (...) », p. 61-76.

<sup>288</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1705, ANOM, B, vol 27, fol 222v-223.

Les menaces émanant de Versailles sont donc très claires mais restent sans effet puisque Pontchartrain doit réitérer ses commentaires cinq ans plus tard<sup>289</sup>. Enfin, pour contenir ce détournement commercial, Versailles refuse de ratifier la concession faite au Marquis de Vaudreuil à son frère « parce quelle sont hors des habitations de la colonie et que les personnes qui seroient dessus pourroient arreter les sauvages et par conséquent les empescher de venir traiter à Montréal. »<sup>290</sup> : impuissant face au trafic malgré plusieurs rappels à l'ordre, le pouvoir royal tente d'endiguer le trafic illégal venant du plus haut officier de la colonie.

## 2. *La contrebande entre le Pays d'en Haut, Orange et Montréal*

Le trafic illégal de marchandises ne se limite pourtant pas au bout de l'île montréalaise, il s'organise autour de trois pôles, du Pays d'en Haut jusqu'à Montréal, en passant par Orange<sup>291</sup>. L'ancien fort des Provinces-Unies devenu après 1664 Albany est un des lieux centraux du commerce anglo-amérindien. La Grande Paix de Montréal amenant un accès plus facile qu'au XVIIe siècle, les bas prix du castor poussent les marchands montréalais à s'introduire dans ce réseau commercial<sup>292</sup>. Celui-ci devient la destination prioritaire des marchandises, alors même que Versailles ordonne à ses officiers d'arrêter tout commerce avec les Britanniques lors de la reprise des hostilités en Europe<sup>293</sup>.

Cependant, malgré les ordres de Versailles dans la correspondance coloniale, le commerce vers et depuis Orange continue dans la première décennie du XVIIIe siècle. Les marchands montréalais, qui cherchent à prospérer malgré les difficultés économiques de la Nouvelle-France, y participent pleinement, bien souvent avec le concours des Domiciliés, comme le note Pontchartrain dans une réponse au Gouverneur Ramezay en 1708 :

J'ay veu avec beaucoup de peine ce que vous me marquez de la grande quantité de castors qui a esté portée aux anglois par les habitans de Montréal et par les Sauvages domiciliés.<sup>294</sup>

En effet, l'année précédente, le gouverneur de Montréal expliquait au Secrétaire d'Etat à la Marine le fonctionnement de ce commerce alternatif :

Le surplus [de Castors a] esté porté aux anglois. Cela est provenu de ce que les lettres de change du castor n'ont pas esté payées régulièrement en france ce quy a causé cette lissance, les marchands de Montréal en ayant cherché les débouche à Orange mais comme cela nestoit pas permis ils se sont servis du canal des sauvages du sault pour

---

<sup>289</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1710, ANOM, B, vol 32, fol 16v-17.

<sup>290</sup> Pontchartrain à Bégon, 1712, ANOM, B, vol 34, fol 61v.

<sup>291</sup> Voir J. Lunn, « The Illegal Fur Trade (...) », p. 61-76.

<sup>292</sup> Au sujet des enjeux commerciaux, voir notamment D. Miquelon, *New France 1701-1744*, p. 55-77.

<sup>293</sup> Pontchartrain au Seigneur Brouillan, 1702, ANOM, B, vol 23, fol 15.

<sup>294</sup> Pontchartrain à Ramezay, 1708, ANOM, B, vol 29, fol 369-369v.

continuer ce commerce sous prétexte d'aller visiter les agniers leurs alliez ; lequel y ont trouvé un sy grand attret parcequ'ils ont esté payez et de la part des marchands de Montréal et de celluy des anglais.<sup>295</sup>

Le trafic s'organise donc face au surplus de production du castor, qui n'est plus écoulé en France, et se structure autour des marchands montréalais et des Domiciliés qui sont régulièrement leurs intermédiaires.

Face au trafic des marchandises opéré par les marchands montréalais, les autorités tentent de mettre fin à ce commerce triangulaire qui est perçu comme posant un risque pour l'alliance avec les nations autochtones. Dès 1707, Pontchartrain demande à Vaudreuil de mettre fin au commerce qui se tient à Orange :

Il est facheux qu'on ayt esté obligé de permettre a quelques uns de ces sauvages d'aller traiter a Orange et c'est une extremité dans laquelle il ne faut plus absolument tomber a l'advenir parce que cela seroit capable de vous faire perdre la plus grande partie de nos sauvages.<sup>296</sup>

En effet, les colonies britanniques ne connaissant pas la crise, le risque est de voir les membres de l'alliance se tourner vers eux pour profiter d'un meilleur commerce, mettant en péril les relations construites entre les Français et leurs alliés. De plus, ce commerce est présenté dans la correspondance comme préjudiciable à l'économie montréalaise, puisqu'il s'y fait « à l'exclusion des marchands de cette ville »<sup>297</sup>.

### *3. Le commerce illégal, garant de l'alliance ?*

Pour autant, ce trafic de marchandises vers et depuis Orange est-il réellement détrimentaire à l'alliance franco-amérindienne et à la place de la ville de Montréal dans celle-ci ?

Tout d'abord, l'attitude des gouverneurs généraux contraste avec les positions officielles dans le discours de la correspondance : alors que Versailles s'accorde avec le reste des officiers de la Nouvelle-France pour condamner et faire empêcher le trafic, les gouverneurs généraux, Callières comme Vaudreuil sont plus mesurés. En effet, c'est le gouverneur Callières qui annonce à Versailles que les Iroquois auront la liberté de commercer jusqu'à Orange :

Vous verrez aussy par les mesmes parolles des iroquois que je les ay fait vernir m'assurer de nouveau qu'ils garderont la neutralité pendant la guerre entre nous et les

---

<sup>295</sup> Ramezay à Pontchartrain, 1708, ANOM, C11a, vol 29, C-2382, p. 4.

<sup>296</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1707, ANOM, B, vol 29, fol 61v.

<sup>297</sup> Ramezay à Pontchartrain, 1708, ANOM, C11a, vol 29, C-2382, p. 3.

anglais, qu'ils fumeront paisiblement sur leurs nattes sans prendre aucun party afin de conserver la liberté de commercer à Montréal et à Orange.<sup>298</sup>

Pour s'assurer de la fidélité des Iroquois lors de la Grande Paix de Montréal, Callières préfère en effet leur assurer les mêmes libertés de commerce qu'auparavant. Néanmoins, en présentant dans sa missive cette réalité à laquelle il ne peut échapper comme une liberté qu'il accorde aux nations iroquoises, Callières prend le contrôle de la trame narrative, et transforme cette obligation en victoire personnelle. Le marquis de Vaudreuil de son côté est jugé comme trop laxiste et permissif face au trafic<sup>299</sup> par Pontchartrain qui ne semble pas comprendre la situation.

Cette passivité des gouverneurs généraux peut s'expliquer par la situation économique. En effet, si le commerce est officiellement à proscrire, sa tenue permet également de conserver un environnement stable autour de Montréal, dont la ville a besoin<sup>300</sup>. Les possibilités pour les gouverneurs d'influer sur ce commerce alternatif sont de toutes façons très limitées. Les officiers présentent pourtant plusieurs solutions à Versailles à diverses reprises<sup>301</sup>, demandant un plus grand investissement de la monarchie pour soutenir le commerce français face aux Britanniques, notamment par l'envoi de marchandises qui permettraient de rétablir un commerce concurrentiel à Montréal. Néanmoins, ils essuient deux refus de Pontchartrain qui voit leurs solutions comme bonnes « mais le roy n'est pas en estat de faire une pareille dépense »<sup>302</sup>. Laissant tout pouvoir aux gouverneurs et intendants face à ce problème, Versailles conforte implicitement le laisser faire du marquis de Vaudreuil.

Cette attitude laxiste pose la question de l'intérêt de ce trafic pour la Nouvelle-France. En effet, alors que la colonie est en position de faiblesse, et qu'elle a besoin de ses alliés amérindiens pour faire face à un conflit avec les Britanniques, la politique de laisser faire de Vaudreuil permet d'apaiser les tensions qui pourraient exister au sein de l'alliance à cause du commerce français. De plus, selon Eccles, c'est finalement Montréal qui prend la part du lion dans le commerce de la fourrure : même à Orange, celui-ci est dominé à distance par les marchands montréalais qui détournent et contournent les réglementations en place<sup>303</sup>. De plus, les marchands britanniques, qui peuvent également commercer librement avec les Amérindiens, ne

---

<sup>298</sup> Callières à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, bobine C-2382, vol 20, p. 69.

<sup>299</sup> Intendants Raudot à Pontchartrain, 1709, ANOM, C11a, vol 30, C-2382, pp. 273-4 ; Pontchartrain à Vaudreuil, 1705, ANOM, B, vol 27 fol 222v-223.

<sup>300</sup> Pontchartrain à Ramezay, 1712, ANOM, B, vol 34, fol 54v-56.

<sup>301</sup> Raudot en 1705 (Etat des affaires du Canada, ANOM, C11a, C-2382, vol 23, p. 60) et Ramezay deux ans plus tard (Ramezay à Pontchartrain, 1707, ANOM, C11a, c-2382, vol 27, p. 7) notamment.

<sup>302</sup> Pontchartrain à Ramezay, ANOM, B, vol 29, fol 369-370.

<sup>303</sup> W.J. Eccles, « The Fur Trade and Eighteenth-Century Imperialism », p. 341-362.

contestent plus la mainmise française sur les nations de l'ouest, préférant conserver ce commerce lucratif<sup>304</sup>. La pression britannique sur une partie de l'alliance est donc diminuée grâce à ce trafic, et la position impérialiste de la Nouvelle-France en sort renforcée.

Ainsi, pour faire face à la crise économique, les marchands de Montréal se tournent vers un commerce alternatif qui s'organise en trois pôles : le Pays d'en Haut, Orange, et Montréal. Par les issues favorables de la contrebande, les marchands montréalais réussissent à tirer leur épingle du jeu. Le pouvoir colonial doit alors coopérer avec eux puisque leur commerce permet de cimenter l'alliance. Par sa capacité d'ajustement à des enjeux changeants au début du XVIIIe siècle, Montréal demeure la capitale du commerce franco-amérindien, que celui-ci soit légal ou non.

### C. L'alcool, centre des inquiétudes et des réglementations

Si ce trafic de marchandise est implicitement accepté par les autorités françaises, celui de l'eau de vie cristallise au contraire les inquiétudes des autorités : objet central des réseaux commerciaux, Versailles est tiraillée entre l'interdiction de son commerce avec les Autochtones et l'importance de l'eau de vie dans la relation diplomatique franco-amérindienne.

#### 1. *L'eau de vie dans la relation diplomatique*

Introduit dès le début de la colonisation, l'alcool est un des éléments les plus présentés dans la correspondance ayant rapport avec les Autochtones. Son utilisation dans le cadre diplomatique est avérée mais pose question, allant au-delà d'un usage rituel à la fois récréatif et spirituel ; cette question mériterait une étude plus poussée. En effet, dans les pratiques amérindiennes, le rituel du calumet est central : soumettant tout le monde aux mêmes conditions externes, le calumet et les danses qui s'ensuivent transcendent les rivalités et les différences ethniques, créant une amitié temporaire qui peut ensuite se traduire en alliance. L'alcool peut cependant se substituer au tabac, créant le même environnement, propice à la diplomatie franco-amérindienne.

L'eau de vie est cependant une substance symbolique qui fait pleinement partie des rituels mis en place entre Amérindiens et Français, et devient donc une des marchandises les plus prisées, comme on peut le remarquer en observant les demandes des nations amérindiennes à la fin de leurs paroles :

---

<sup>304</sup> *Ibid.*

Je me flate que vous m'accorderez deux barils d'eau de vie pour nous refaire le coeur, nous n'allons point en canot, nous avons besoin de quelque chose qui nous donne de la vigueur.<sup>305</sup>

Enfin, on peut également noter que l'eau de vie n'est pas un cadeau diplomatique exceptionnel : lorsqu'elle n'est pas présente, les nations s'en plaignent<sup>306</sup>. Malgré les restrictions faites par les autorités quant à la quantité de spiritueux qui peuvent être échangés avec les nations amérindiennes, la présence d'alcool devient essentielle dans les relations franco-amérindiennes, qu'elles soient commerciales ou diplomatiques.

## 2. *Problèmes de l'alcool*

Cependant, cette utilisation libérée de l'alcool dans la relation franco-amérindienne pose problème aux autorités versaillaises qui soulignent les dangers qui entourent la consommation de l'alcool dans la colonie.

En effet, le commerce de l'eau de vie mine en premier lieu la mission religieuse de la colonie. Les ecclésiastiques notamment s'opposent à ce commerce, mais uniquement en ce qui concerne les Autochtones ; les habitants de la Nouvelle-France ne sont pas touchés par leurs revendications. Après la reprise du commerce d'alcool à Montréal, après son interdiction durant toute la durée de la Grande Paix, un mémoire sur ce commerce est rédigé à destination de Pontchartrain, afin d'y mettre définitivement un terme, en mettant un accent sur la responsabilité catholique de la colonie vis-à-vis des Amérindiens :

Tout chrétien soit français soit anglais sait assez ou doit savoir qu'on ne peut pas en conscience donner des armes à un furieux ou à un homme qu'on sait en vouloir mal user sans avoir part à sa méchante action. Or (...) les sauvages usent toujours mal de l'eau de vie [ils] ne l'achètent que pour s'enivrer et commencer ensuite impunément toute sorte d'excès et d'abominations.<sup>307</sup>

L'auteur du mémoire utilise ici les conceptions racistes et paternalistes dans son intérêt afin de présenter les Amérindiens comme des ivrognes inaptes à consommer une boisson alcoolisée. Néanmoins, dans le même document, la responsabilité est mise sur les commerçants, qui deviennent les coupables par association des actes d'ivrognerie commis par les Autochtones, au nom de la religion<sup>308</sup>. En effet, la correspondance coloniale insiste sur le caractère dangereux

---

<sup>305</sup> Parole des Miamis, 1703, ANOM, C11a, vol 21, C-2381, p. 105.

<sup>306</sup> Callières et Beauharnois à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, vol 20, C-2381, p. 32.

<sup>307</sup> Mémoire sur la vente d'eau de vie, 1703, ANOM, C11a, vol. 21, fol. 240-240v. Ce mémoire est un document sans auteur clairement défini, mais il est certainement écrit par un ecclésiastique.

<sup>308</sup> L'Etat colonial ne tentera d'ailleurs plus après 1702 de restreindre ou de contrôler le boire amérindien, mais s'attachera toujours à empêcher les marchands français de recommencer de l'eau de vie. A ce sujet, voir Catherine Ferland, *Bacchus en Canada : boissons, buveurs et ivresse en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2010, p. 265.

de l'alcool, qui crée « des excès et des désordres affreux » dans la colonie, puisque les Amérindiens « ne savaient en boire sans s'enyvrer »<sup>309</sup>. Si l'alcool est vu comme un danger dans les missions pour les jésuites qui s'y trouvent, la correspondance coloniale s'attarde surtout sur le danger qu'il représente pour les nations amérindiennes elles-mêmes. En effet, Louis XIV s'inquiète que ce commerce « les constitue dans des dettes qui les ruinent que dans livresse que leau de vie leur cause ils commettent toute sorte de crimes et dabominations que lusage qu'ils font de cette boisson dans laquelle ils ne gardent point de regles abrege leur vie et fait mourir leurs enfans »<sup>310</sup>.

Face à ce danger, les autorités appellent à l'interdiction ou à la limitation la plus stricte du commerce de l'eau de vie, en invoquant l'expérience réussie lors de la Grande Paix de Montréal. En effet, le gouverneur Callières rapporte au Roi en 1701 avoir mis fin au commerce d'alcool pour la durée des discussions diplomatiques :

Nous avons même défendu qu'on leur en donne en aucune manière dans de certaines occasions et nous avons eu à traiter d'affaires importantes avec eux, comme dans la dernière assemblée qui s'est faite à Montreal pour la ratification de la paix où il ne s'est pas vu pendant plus de 15 jours que ces affaires ont duré un seul sauvage yvre parmi près de 1300 qu'ils étaient<sup>311</sup>

Callières convainc les nations présentes en assurant d'une part que la maladie qui touche à ce moment Montréal est incurable, à moins qu'ils n'arrêtent de boire, et d'autre part que la consommation d'alcool pourrait créer de nouvelles tensions entre les nations, mettant en péril la formation d'une grande alliance<sup>312</sup>. Cette interdiction, qui amène à l'heureuse signature d'un traité majeur pour la colonie, devient donc le signe pour les autorités que les nations amérindiennes peuvent se passer de l'alcool<sup>313</sup>. Cependant, le gouverneur Callières lui-même et l'intendant Beauharnois tempèrent les projets d'interdiction l'année suivante dans une lettre au Secrétaire d'Etat à la Marine. En effet, si le gouverneur général a réussi à faire interdire le commerce d'alcool en 1701, c'est uniquement parce tous les facteurs y étaient propices : les habitants de la ville ayant été particulièrement touchés par les guerres amérindiennes à la fin du XVIIe siècle, la paix générale était également une question d'intérêt public. Avec la ratification

---

<sup>309</sup> Etat du Canada, 1710, ANOM, C11a, C-2383, vol 32, fol. 189. Pontchartrain reprend exactement le même vocabulaire pour condamner le commerce d'eau de vie dans un mémoire à Bégon en 1711 (Mémoire à Bégon 1711, ANOM, B, vol 33, fol 108v).

<sup>310</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil et Beauharnois, 1704, ANOM, B, vol 25, fol 104-104v.

<sup>311</sup> Callières et Champigny à Sa Majesté, 1701, ANOM, C11a, vol 19, C-2381, p. 38.

<sup>312</sup> Callières et Beauharnois à Pontchartrain, 1702, ANOM, C11a, vol 20, fol 64-64v.

<sup>313</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil et Beauharnois, 1704, ANOM, B, vol 25, fol 104-104v.

de la paix, le commerce d'alcool ne représente plus un risque majeur pour les commerçants de Montréal, mais représente toujours un facteur majeur de désordre dans la ville.

### 3. Réguler et punir ?

Face à ces demandes insistantes d'interdiction venant à la fois des autorités religieuses et de Versailles, les officiers doivent composer avec la réalité de la colonie dans leurs efforts pour réguler et punir le commerce d'alcool en Nouvelle-France.

Tout d'abord, le gouvernement de la ville s'attache à faire interdire les boissons alcoolisées, notamment par le biais d'ordonnances pour l'étendue de l'île de Montréal. Les ordonnances, rédigées par les intendants Raudot, fonctionnent sur plusieurs niveaux d'interdictions. D'abord, c'est l'enivrement des Amérindiens qui est proscrié lors des échanges commerciaux avec les marchands de Montréal en mai 1702<sup>314</sup>. C'est ensuite le débit de boisson pour les Autochtones qui est interdit, dans la ville<sup>315</sup> ou au bout de l'île<sup>316</sup>. Enfin, en 1710, concédant l'échec de l'interdiction totale du commerce d'alcool, la vente devient autorisée mais encadrée à Montréal<sup>317</sup>.

S'il est encadré, le commerce est néanmoins puni lorsqu'il s'inscrit dans des réseaux commerciaux illégaux. Or la pénalisation de l'alcool pose un problème diplomatique : rendre coupable un Autochtone reviendrait à mettre en danger les relations entretenues avec sa nation. Comme les Amérindiens ont été déresponsabilisés par les autorités religieuses, les ordonnances continuent dans le même sens, et rendent les commerçants d'eau de vie coupables par association : « on punit ceux qu'on peut découvrir qui font ce commerce »<sup>318</sup>. L'interdiction s'applique à tous les résidents de Montréal, qu'ils soient « marchands, bourgeois ou habitants »<sup>319</sup> selon le texte de 1705, et la peine est généralement une amende de cinq cents livres, parfois doublée de punition physique, ce qui correspond à la peine infligée pour tout commerce illégal. Si l'amende est élevée<sup>320</sup>, on peut néanmoins douter de l'efficacité de ces ordonnances. En effet, les demandes exprimées par Pontchartrain en 1702 sur l'interdiction de

---

<sup>314</sup> Greffe des juridictions royales et seigneuriales de Montréal, 1702, C-13985, p. 912-915.

<sup>315</sup> Greffe des juridictions royales et seigneuriales de Montréal, 1703, C-13985, p. 934-937.

<sup>316</sup> Greffe des juridictions royales et seigneuriales de Montréal, 1706, C-13985, p. 1024-1025.

<sup>317</sup> Greffe des juridictions royales et seigneuriales de Montréal, 1710, C-13985, p. 1028-1030 ; 1050-1052.

<sup>318</sup> Etat du Canada, 1710, ANOM, C11a, C-2383, vol 32, fol. 189. En même temps, on peut dire que les Autochtones sont responsabilisés dans la mesure où ils jouissent d'une autonomie quant à la police des leurs.

<sup>319</sup> Greffe des juridictions royales et seigneuriales de Montréal, 1705, C-13985, p. 960.

<sup>320</sup> Les bénéficiaires de la contrebande sont le plus souvent déjà intégrés aux réseaux de commerce ; sous l'Ancien Régime, la livre tournois vaut 20 sous. Le prix d'une livre de castor (environ 455g) étant fixé à 30 sous, une amende de cinq cents livres pour commerce illégal représente environ 330 livres de castor.

l'eau de vie sont à nouveau répétées dix ans plus tard<sup>321</sup> : on peut donc en conclure que les ordres de Versailles n'ont pas été respectés. Cet échec de la régulation est également mis en évidence par la haute fréquence de publication des ordonnances concernant la traite de l'eau de vie dans le gouvernement de Montréal<sup>322</sup>.

Le commerce est donc particulièrement régulé, avec une efficacité très relative, dans la ville de Montréal, qui s'adapte ici aussi dans son urbanité à son rôle dans la relation franco-amérindienne. Face à la difficulté de l'interdiction, c'est la régulation encadrée qui est choisie par les intendants Raudot. Ils décident donc de mettre en place des cabarets spécifiques pour la consommation d'eau de vie des Amérindiens dans Montréal. Les cabaretiers ont pour obligation de loger les Autochtones, et ont une permission de vente spécifique, les intendants distinguant quatre catégories spécifiques en dehors des Français : les Iroquois du Sault Saint Louis, les Iroquois du Sault des Récolets, les Nipissingues, et les « Abenakis, outaouais et autres sauvages qui viennent icy en traite »<sup>323</sup>. Ces catégories seront réutilisées dix ans plus tard lors du renouvellement des droits des cabaretiers<sup>324</sup>. Le contrôle du lieu de boisson permet à la Nouvelle-France d'exercer son pouvoir impérial afin de faire rentrer les comportements amérindiens dans les normes de la ville de Montréal<sup>325</sup>.

L'alcool n'est donc pas entièrement interdit dans la colonie, même s'il est régulé. Ces permissions s'expliquent surtout par le contexte politique de l'alliance franco-amérindienne. En effet, la crainte des gouverneurs généraux est que l'interdiction totale du commerce d'eau de vie ne pousse les nations amérindiennes vers les colonies anglaises pour en obtenir. C'est notamment ce que Vaudreuil note à Pontchartrain en 1705 pour se justifier :

Le Pesant [a envoyé de ses gens en traite à Orange] c'est ce qui m'a forcé de luy permettre et à ses gens de traiter quinze ou seize pots d'eau de vie le Sr de Tonty me marquant qu'un des principaux attrait dont les anglois se servent c'est de leur faire tenir mesme au détroit une quantité de Rome et qu'une des principales raisons qui leur fait désirer d'aller en traite chez l'anglois c'est le refus que nous leur faisons de leur donner de cette boisson.<sup>326</sup>

---

<sup>321</sup> Pontchartrain à Callières, 1702, ANOM, B, vol 23, fol 202-3 ; Pontchartrain à Vaudreuil, 1712, ANOM, B, vol 34, fol 91v-92.

<sup>322</sup> En moyenne une par an entre 1702 et 1712.

<sup>323</sup> Liste des cabaretiers, 1710, ANOM, C11a, vol 31, fol 139-141v.

<sup>324</sup> Liste des Cabaretiers de Montréal, 1720, ANOM, C11a, vol 42, fol 156-8.

<sup>325</sup> La norme étant d'avoir une large consommation d'alcool dans la ville, tout en étant encadrée par le pouvoir seigneurial.

<sup>326</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1705, ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 232-233.

Le risque de perdre des nations aux Anglais étant trop grand, Versailles va s'en « remettre entièrement »<sup>327</sup> aux gouverneurs généraux, afin qu'ils puissent adapter la législation à leur situation, en réalité les représentants des autorités ne mettront pas en place de réglementation contraignante. Cette contrebande souligne également l'implication originale des colons eux-mêmes dans les relations diplomatiques avec les Amérindiens, s'appropriant une partie d'un pouvoir qui leur échappe habituellement, et forçant les autorités à coopérer avec eux dans l'intérêt du commerce et de l'alliance.

Le commerce, qu'il rentre dans un cadre légal ou non, reste donc un outil original de la diplomatie qui ne peut s'en passer en Nouvelle-France. Face à la difficulté d'écouler leur castor en France, les marchands, opérant en dehors des cadres institutionnels de la colonie, innovent pour ne pas perdre leur marché, quitte à agir dans l'illégalité. Si l'attrait des bénéfices joue un rôle central, la coopération de certains officiers dans ces manœuvres illégales, illustre également l'importance des liens économiques pour préserver les relations diplomatiques. Cette diplomatie commerciale s'inscrit pleinement dans la ville de Montréal qui en est le cadre principal, et met en lumière les nombreux chemins transversaux que la diplomatie emprunte pour faire fonctionner l'alliance franco-amérindienne.

### III. La médiation comme outil diplomatique

Au-delà de cette diplomatie alternative qui prend racine dans le commerce, les enjeux et la signature de la Grande Paix de 1701 confortent et intensifient la pratique de la médiation au sein de l'alliance, avec la figure d'Onontio qui s'impose définitivement en premier médiateur de l'alliance<sup>328</sup>.

#### A. Être garant de la paix inter nations

##### 1. L'importance de la stabilité pour la Nouvelle-France

Premièrement on peut observer l'importance de la paix entre les nations pour le bon fonctionnement de la Nouvelle-France. Effectivement, les périodes de conflit entre les nations iroquoises et la Nouvelle-France, qui caractérisent la seconde moitié du XVIIe siècle n'ont pas permis de mettre en place un développement stable et serein dans la colonie française<sup>329</sup>. Cette

---

<sup>327</sup> Pontchartrain à Callières, 1702, ANOM, B, vol 23, fol. 202v-203

<sup>328</sup> La figure médiatrice d'Onontio a déjà été étudiée dans M. Gohier, *Onontio le médiateur* ; G. Havard, *Empire et Métissages*, 2003 ; White, *The Middle Ground*.

<sup>329</sup> Particulièrement depuis le raid contre Lachine en 1689 : G. Havard, *The Great Peace of Montreal*, p. 167.

paix globale entre la France, ses nations alliées et les Iroquois devait permettre, selon Callières, de rééquilibrer les forces en Amérique du Nord face à la puissance démographique des colonies anglaises<sup>330</sup>. La faiblesse de Montréal face à une reprise de conflit est d'ailleurs mise en avant par la réalisation, au début de la reprise des hostilités européennes entre les deux puissances impériales, d'un inventaire concernant l'état des fortifications de la ville, envoyé à Versailles en 1704. Cet inventaire, d'abord présenté au gouverneur général, souligne le manque de poudre, de machines et de munitions en état de fonctionner et d'installations dans la ville, nécessitant un réapprovisionnement sur les ressources de Québec<sup>331</sup>. Enfin, la situation fragile de la colonie laurentienne et de Montréal est bien reflétée dans la correspondance coloniale, dans laquelle Pontchartrain, tout comme les gouverneurs de la Nouvelle-France, appellent à la stabilité. Ainsi, Pontchartrain ordonne à Vaudreuil de conserver l'union entre les nations autochtones alliées, en mettant l'accent sur l'importance de conserver les Iroquois avant tout, et lui assure l'approbation du Roi sur les mesures qu'il prendra<sup>332</sup>. Les justifications qu'il lui donne pour cette mission sont généralement les mêmes, et découlent d'une inquiétude quant à la situation de la Nouvelle-France, impliquée dans la Seconde Guerre Franco-Anglaise. Pontchartrain annonce ainsi en 1705 à Vaudreuil qu'il n'y a « rien de si important dans l'état present des affaires que de maintenir la paix avec les Iroquois et les autres nations sauvages »<sup>333</sup>, et réitère son propos trois ans plus tard ; « Il est certain qu'il n'y a rien de Si important dans la scituation facheuse ou se trouve a présent le canada que de maintenir aussy une grande union parmy les nations sauvages qui sont alliez des françois »<sup>334</sup>. Vaudreuil et Beauharnois eux-mêmes justifient leurs actions par la « grande importance pour la colonie de conserver et entretenir la paix »<sup>335</sup>, notamment lorsqu'il s'agit de recevoir des nations à Montréal.

## 2. *Garantir la paix pour respecter la Grande Paix de Montréal*

Cette insistance dans la correspondance pour conserver la paix entre toutes les nations alliées découle directement du contenu de la Grande Paix organisée par Callières, qui met en place le principe de la médiation : Onontio passe d'une figure centrale de l'alliance au garant et médiateur de celle-ci.

---

<sup>330</sup> *Ibid.*

<sup>331</sup> « Etat ou se trouvent les fortifications de Montréal », 1704, ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 95-8.

<sup>332</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1705, ANOM, B, vol 27, fol 222 ; Pontchartrain à Vaudreuil, 1708, ANOM, B, vol 29, fol 301-301v.

<sup>333</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1705, ANOM, B, vol 27, fol 222.

<sup>334</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1708, ANOM, B, vol 29, fol 301-301v.

<sup>335</sup> Vaudreuil et Beauharnois au Ministre, 1703, ANOM, C11a, vol 21, C-2381, p. 1.

Le traité signé par les alliés pose en effet les bases du renouvellement des relations diplomatiques entre Français et Autochtones. La Grande Paix présente une médiation en deux phases distinctes : tout d'abord la paix entre les nations, puis la réparation au cas où celle-ci ne serait pas respectée, deux phases dans lesquelles le gouverneur général intervient directement. Ainsi, Callières affirme que les nations lui ont remis leurs « intérêts entre les mains [pour que] je puisse vous vous faire vivre tous en tranquillité (...) et je me saisy de nouveau de toutes vos haches et de tous vos autres instruments de guerre, que je mets avec les miens dans une fosse sy proffonde que personne ne puisse les reprendre pour troubler la tranquillité que je retablis parmy mes enfans en vous recommandant lorsque vous vous rencontrerez de vous traiter comme frères, et de vous accommoder ensemble »<sup>336</sup>. La tranquillité, c'est-à-dire la paix, est donc garantie par le gouverneur général qui s'occupe lui-même de mettre un terme au conflit. Plus encore, il devient premier garant des réparations :

S'il arrivait que quelqu'un de mes enfans en frapast un autre, celui qui aura esté frapé ne se vengera point, ny par luy ny par aucun de sa part, mais il viendra me trouver pour que je luy en fasse faire raison.<sup>337</sup>

Le gouverneur général prend donc une position prépondérante dans l'alliance, en accord avec le pouvoir de médiation des chefs amérindiens<sup>338</sup>. Ceux-ci respectent par ailleurs ce nouveau statut du gouverneur français et le signifient dès la Grande Paix. Le chef des Kiskakons offre par exemple un calumet aux Iroquois par Callières qu'il faudra fumer lorsqu'ils se rencontreront<sup>339</sup> : il reconnaît donc Callières comme intermédiaire entre les deux nations. Les Iroquois affirment également leur attachement à l'arbre de paix planté, et assurent à Callières qu'ils « [suivront] tout ce que vous avez réglé »<sup>340</sup>. Le nouveau statut de Callières est également mis en avant dans la correspondance dans les interventions des autres nations qui le rendent maître des prisonniers qu'ils ont ramenés à Montréal : c'est à lui de faire l'intermédiaire entre les nations à arranger<sup>341</sup>.

Enfin, au-delà de ce traité, la situation médiatrice du gouverneur général est pérennisée durant la décennie. Le secrétaire d'état à la marine approuve par exemple le rôle médiateur de Vaudreuil lorsqu'il interrompt un conflit entre nations du Pays d'en Haut, en lui rappelant qu'il

---

<sup>336</sup> Ratification de la paix conclue entre les Français, leurs alliés et les Iroquois, 1701, ANOM, C11a, vol 19, fol 41.

<sup>337</sup> *Ibid*, fol. 41v.

<sup>338</sup> G. Havard, *The Great Peace of Montreal*, p. 137.

<sup>339</sup> Ratification de la paix, 1701, ANOM, C11a, vol 19, fol. 41v.

<sup>340</sup> *Ibid* fol. 42.

<sup>341</sup> *Ibid*, fol. 41-44v.

doit « toujours avoir la même attention pour conserver l'union et la paix entre les nations sauvages »<sup>342</sup>. De plus, les paroles données par les Amérindiens aux gouverneurs généraux traduisent également un respect de la médiation : les Goyogouans viennent à Montréal en 1704 pour se faire rendre justice, ajoutant qu'ils n'ont pas « voulu [se] venger [se] souvenant de la parole qui nous a été donnée par Onontio »<sup>343</sup>, une situation qui se répète plusieurs fois au début des années 1700<sup>344</sup>.

Cette situation de médiateur s'illustre notamment par l'enjeu des captifs et des prisonniers amérindiens qu'il s'agit de rendre à leurs nations d'origine afin de respecter les accords de la Grande Paix de Montréal. Leur traitement est l'un des enjeux diplomatiques centraux du début du XVIIIe siècle pour l'alliance. En effet, la prise de captifs est commune dans le Pays d'en Haut, les conflits autochtones se basant notamment sur des raids ayant pour but de faire des prisonniers de la nation visée. L'idéal guerrier amérindien est centré autour des notions d'honneur et de vengeance, qui impliquent donc de venger les membres de sa parenté qui ont été tués, et de les remplacer, au moins temporairement, par des prisonniers dont le sort final sera décidé par les anciens et les femmes influentes<sup>345</sup>. Cette pratique continue d'exister au début du XVIIIe siècle et est normalisée dans la correspondance coloniale<sup>346</sup>. C'est même une coutume encadrée par le gouverneur général, qui est félicité par Pontchartrain en 1712 :

[Sa Majesté] a été contente aussi des mesures que vous avez prises avec les Onontagnés et les sonontouans qui estoient à Montréal au sujet des prisonniers que vous vouliez faire sur les terres d'Orange.<sup>347</sup>

Ainsi, pour éviter les conflits entre les nations, mais aussi avec les colonies britanniques, le gouverneur Vaudreuil essaie d'encadrer les dispositions de capture des nations iroquoises autour de la frontière.

Les prisonniers deviennent cependant un enjeu majeur de la relation franco-amérindienne après la Grande Paix de Montréal, qui tente de restituer tous les prisonniers à leurs nations d'origine afin de faire table rase des conflits préexistants et limiter les conflits entre les nations de

---

<sup>342</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 1711, ANOM, B, vol 33, fol 90.

<sup>343</sup> Parole des Goyogouans au gouverneur général, 1704, ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 86.

<sup>344</sup> C'est le cas par exemple des Sonontouans en 1703 (Paroles d'Orongatek à Vaudreuil, 1703, ANOM, C11a, vol 21, fol 60-61), des Miamis la même année (Paroles des Miamis et la réponse du Gouverneur, 1703, ANOM, C11a, vol 21, fol 285v), des Hurons (Paroles des Hurons à Vaudreuil, 1704, ANOM, C11a, vol 22, fol 51-51v) etc.

<sup>345</sup> J.-M. Therrien, *Parole et pouvoir*, p. 255-271. Les femmes ont ici toute leur place car on remplace les morts de la lignée matrilinéaire.

<sup>346</sup> Paroles et réponses des Iroquois 1705, ANOM, C11a, vol 22, fol 276v.

<sup>347</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 28 juin 1712, ANOM, B, vol 34, fol 85v.

l'alliance. Cette tentative a été préparée par le gouverneur Callières l'année précédente lors de ses discussions avec les Iroquois :

Il est arrivé en cette ville des députez de toutes les nations d'en haut nos alliez et de celles des iroquois suivant la demande que je leur en avois faite pour ratifier la paix que je conclus avec eux l'année dernière et ramener les prisonniers pour en faire l'échange en ma présence.<sup>348</sup>

La demande du gouverneur général est suivie de manière mesurée : certains ne viennent avec aucun prisonnier, mais la plupart des nations font preuve de bonne volonté en ramenant avec eux au moins un prisonnier<sup>349</sup>. Néanmoins, les nations traditionnellement alliées des Français ne viennent qu'avec les prisonniers des nations iroquoises, les autres sont rarement inclus dans ce rituel de restitution<sup>350</sup>. Les nations autochtones conservent de plus certains prisonniers comme en témoignent les paroles des Goyogouans au Gouverneur Vaudreuil, qui se plaignent que certains des leurs « manquent encore »<sup>351</sup>. La Grande Paix ne permet donc pas de réinstaller un statu quo entre les nations, et entretient au contraire une démarcation entre les Iroquois et le reste des alliés.

Enfin, cet enjeu concernant les prisonniers s'inscrit également pleinement à Montréal, puisque c'est là que les échanges et les restitutions de prisonniers ont lieu. Alors que les officiers sont envoyés dans le Pays d'en Haut pour récupérer les prisonniers des nations récalcitrantes, ils se soumettent à une volonté centralisatrice en ramenant ces prisonniers à Montréal<sup>352</sup>. Les nations sont également encouragées à descendre dans la ville afin de récupérer leurs prisonniers comme le gouverneur Vaudreuil l'explique au secrétaire d'Etat :

Le Sr de Louvigny Monseigneur estant revenu de Missilimackina avec les prisonniers Iroquois qu'il avoit retiré des mains de ces sauvages je me suis cru obligé pour le bien du service de Sa Majesté non seulement de donner avis de leur arrivée aux villages iroquois mais encore d'en faire descendre à Montréal une partye des principaux chefs afin de leurs remettre moy mesme.<sup>353</sup>

---

<sup>348</sup> Callières au à Pontchartrain, 1701, ANOM, C11a, vol 19, C-2381, p. 87.

<sup>349</sup> Ratification de la paix conclue entre les Français, leurs alliés et les Iroquois, 1701, ANOM, C11a, vol 19, fol 41-44v.

<sup>350</sup> *Ibid.*

<sup>351</sup> Paroles des Goyogouans, 2 juillet 1704, ANOM, C11a, vol 22, fol 56.

<sup>352</sup> Parole des Sonontouans par un collier donné au Seigneur Dubuisson, 10 septembre 1712, ANOM, C11a, vol 33, C-2383, p. 160. Sur la question des prisonniers et esclaves à Montréal, voir l'ouvrage de Brett Rushforth, *Bonds of Alliance: Indigenous and Atlantic Slavery in New France*, Chapel Hill, UNCP, 2012, et Marcel Trudel, *L'esclavage au Canada français : histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, Presses Universitaires Laval, 1960.

<sup>353</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 19 octobre 1705, ANOM, C11a, vol. 22, C-2381, p. 236.

Le gouverneur général, en tant qu'Onontio, est donc le seul à pouvoir garantir les principes de la Grande Paix de Montréal, et la ville de Montréal est un point central de cet entretien de la paix puisque c'est là que la parole d'Onontio s'inscrit.

### 3. *Une alliance instable*

La question de la médiation se pose d'autant plus que la Grande Paix propose une paix globale entre les nations autochtones. Cela remet en question l'organisation politique des nations amérindiennes qui forment habituellement leurs alliances par l'incitation à la violence contre des ennemis communs.

En effet, tout comme les sociétés européennes ont progressé et se sont structurées par les conflits, la culture autochtone repose également sur la guerre et la violence. Brett Rushforth présente ainsi l'ensemble des procédés diplomatiques sous cet angle ; le rituel diplomatique du calumet, par exemple, partagé et rythmé par des danses figurant la violence guerrière est moins un rituel de paix qu'une injonction à la violence contre des ennemis communs<sup>354</sup>. Selon lui, s'il existe une diplomatie réciproque, celle-ci est forcément contrebalancée par une violence réciproque<sup>355</sup>.

Cette violence continue d'ailleurs à s'exprimer pendant tout le début du XVIIIe siècle, et ce malgré le traité de 1701 qui devait mettre un terme aux différends entre les diverses nations. En effet, si les Autochtones sont si demandeurs de la médiation des gouverneurs généraux à Montréal, c'est avant tout parce qu'ils continuent à se tuer les uns et les autres, ce qui nécessite une réparation. Si au début de la décennie les députés ont tendance à présenter les meurtres comme étant des accidents<sup>356</sup>, afin de préserver l'esprit paisible de la Grande Paix, les nations nomment ensuite leurs agresseurs.

Le recours à la violence et à la guerre de partis au sein de l'alliance est donc une réalité avec laquelle les Français doivent composer. Alors que l'alliance était polarisée entre nations alliées traditionnelles et nations iroquoises au début de la décennie, la violence finit par s'institutionnaliser à la fin des années 1700, et on voit émerger un ennemi commun à toutes les nations : les Renards. Cette inimitié se forme principalement à Détroit alors que plusieurs nations différentes y vivent et se transforme en conflit global au sein de l'alliance, comme le montrent les paroles de Makisabé à Vaudreuil en 1712 : les Illinois leur ont apporté un collier

---

<sup>354</sup> Brett Rushforth, *Bonds of Alliance*, p. 19-20.

<sup>355</sup> *Ibid*, p. 129.

<sup>356</sup> Comme dans les Paroles des Hurons à Vaudreuil, 1704, ANOM, C11a vol 22, fol 51-51v ou Paroles et réponses des Iroquois, 1705, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 22, fol 276-277.

rouge, significateur de guerre, pour « détruire l'Otagamis » avec d'autres nations<sup>357</sup>. La situation s'envenime tant que Vaudreuil et Bégon eux-mêmes doivent reconnaître les Renards comme étant « les ennemis communs de toutes les nations d'en haut, il est absolument nécessaire de prendre toutes les mesures praticables pour les détruire »<sup>358</sup>. La médiation prend ici son rôle final : la riposte face à une nation qui n'a pas su réparer ses crimes, dans le respect des conditions de la Grande Paix.

Les rivalités entre les nations et les conflits ouverts continuent donc après la Grande Paix. Ces tensions et violences sont rapportées chaque été par les orateurs des nations amérindiennes lorsqu'ils viennent retrouver Vaudreuil à Montréal. C'est par exemple le cas de Makisabé qui expose en détail à Vaudreuil les troubles causés par les Outagamis (ou Renards), et les multiples réactions que ceux-ci entraînent afin de venger les morts<sup>359</sup>. Le caractère incessant et instable de ces conflits est mis en valeur dans la correspondance coloniale par la régularité des mentions des guerres entre les nations d'une part, et par l'incertitude des officiers eux-mêmes quant à la situation<sup>360</sup>.

Or ces tensions ne peuvent être contrôlées par les autorités françaises comme on l'a vu précédemment. Les gouverneurs doivent donc mettre en place une politique de laisser-faire au sein de l'alliance. Ainsi, si la Grande Paix prévoyait que les Amérindiens se réfèrent à la médiation d'Onontio avant de tenter de se venger, pour limiter les guerres intestines, Vaudreuil octroie aux nations le droit de se venger, tant qu'ils ont été attaqués en premier. Le gouverneur général reconnaît son impuissance dans la correspondance coloniale, soulignant « la difficulté qu'il y a de contenir tant de différentes nations en paix »<sup>361</sup>, mais aussi qu'il se voit « obligé de leur donner la liberté de faire la guerre »<sup>362</sup>. Les conflits entre les nations sont donc acceptés et entérinés par le pouvoir royal, d'autant qu'ils peuvent être encadrés par le gouverneur général comme le montre cette missive à Pontchartrain :

---

<sup>357</sup> Makisabé chef Poutouatamis à Vaudreuil, 1712, ANOM, C11a, vol 33, fol. 85-90v.

<sup>358</sup> Lettre commune de Vaudreuil et Bégon à Pontchartrain, 1713, ANOM, C11a, vol 34, C-2383, p. 10.

<sup>359</sup> Paroles de Makisabé chef Poutouatamis, 1712, ANOM, C11a, vol 33, fol 85-90v.

<sup>360</sup> Ainsi, Vaudreuil et Raudot affirment à Pontchartrain qu'« il n'y a point de guerre » entre les nations en 1709, mais leur lettre de l'année suivante met en lumière le renouveau des tensions. Voir Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 1709, ANOM, C11a, vol 30, C-2382, p. 5 et Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 1710, ANOM, C11a, vol 31, C-2383, p. 32.

<sup>361</sup> Vaudreuil à Pontchartrain, 1705, ANOM, C11a, vol 22, C-2381, p. 233.

<sup>362</sup> *Ibid.*

J'ay esté obligé de leur laisser la liberté de faire la guerre aux scioux afin de leur donner de l'occupation et de détourner par ce moyen les nations d'en hault de faire la guerre à l'iroquois.<sup>363</sup>

Cet encadrement permet de protéger l'alliance avec les Iroquois qui demeurent les alliés les plus importants pour Versailles. Dans l'incapacité de contrôler les rivalités et les conflits, les Français laissent donc les Amérindiens faire la guerre, sous forme de raids et de petites expéditions, afin de conserver la paix.

## B. Médiation à Montréal

La figure du gouverneur général se doit donc de garantir la paix après 1701, et le fait le plus souvent depuis Montréal, en mettant en œuvre son pouvoir de médiation. Celui-ci prend diverses formes, mais s'inscrit de manière pérenne au cœur des relations franco-amérindiennes après la Grande Paix, et s'inscrit durablement dans la ville de Montréal.

### 1. Vaudreuil médiateur

Cette médiation s'organise avant tout autour du personnage d'Onontio, le gouverneur général de la Nouvelle-France. Après la mort de Callières, au début de l'année 1703, c'est donc finalement le Marquis de Vaudreuil qui doit véritablement acter ce renouvellement diplomatique.

L'historiographie ne s'accorde pas sur l'originalité qu'a pu représenter la médiation dans le processus diplomatique. Richard White et Gilles Havard divergent par exemple sur ce point : le premier montre la médiation comme étant le résultat des innovations culturelles existantes grâce au « *Middle Ground* » nord-américain, les Français l'ayant empruntée aux nations algonquiennes. Havard, pour sa part, nuance son propos, observant que la médiation reste une pratique courante dans les relations internationales européennes du XVII<sup>e</sup> siècle en Europe<sup>364</sup>. La médiation n'est cependant pas pensée de la même manière dans le contexte européen, entre des nations qui se reconnaissent à statut égal, et en Amérique du Nord, où les Français se positionnent comme politiquement supérieurs aux nations amérindiennes.

La médiation politique est fortement encouragée par Versailles, qui, comme nous l'avons vu précédemment ne voit rien de plus important que la paix entre les nations : le premier rôle de Vaudreuil est donc d'apaiser les nations qui viennent à Montréal. Cet apaisement fonctionne

---

<sup>363</sup> *Ibid.*

<sup>364</sup> Gilles Havard « Richard White, Le Middle Ground. Indiens, Empires et Républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57-1, no. 1, 2010, p. 204-206.

d'abord par la parole du gouverneur général, qui se fait réparatrice. Ainsi, il essuie les larmes des Amérindiens lorsque ceux-ci perdent des membres de leurs nations, et les exhorte à rester paisibles en toutes circonstances<sup>365</sup>. Cette volonté d'apaisement est également demandée par Versailles : Louis XIV approuve, selon Pontchartrain, les « voyes de douceur »<sup>366</sup> utilisées par Vaudreuil lors des discussions avec les Amérindiens et l'encourage à « beaucoup de circonspection et de prudence »<sup>367</sup> afin de ne pas froisser les députés autochtones.

Par la médiation, la mission principale de Vaudreuil est donc d'empêcher les conflits entre les nations de l'alliance. Les conflits qui surgissent mettent généralement en action les alliés traditionnels des Français, comme les Outaouais et les diverses nations iroquoises : en 1705, par exemple, Vaudreuil doit empêcher la guerre entre « les Iroquois et les Outaouais, et [Pontchartrain] ne doute pas que l'accommodement que [Vaudreuil a] fait faire entre eux ne tienne »<sup>368</sup>. Vaudreuil doit également rappeler régulièrement aux Amérindiens que les armes de toutes les nations ont été « mises avec toutes les autres dans la terre »<sup>369</sup> lors de la Grande Paix afin de prévenir les vengeances.

Si Vaudreuil intervient donc souvent pour mettre un terme à des conflits, ou pour tempérer les tensions entre les nations, il est cependant plus rarement directement l'intermédiaire entre elles. En effet, les procédés diplomatiques tels que retranscrits dans la correspondance coloniale mettent plutôt en avant des processus très linéaires entre *une* nation, ou un député, et leur interlocuteur, généralement Vaudreuil. Néanmoins, par deux fois, Vaudreuil est bien présenté comme intermédiaire direct, c'est-à-dire écoutant en même temps au moins deux nations pour les accommoder immédiatement : en 1705 et 1710. Tout d'abord, en 1705, les Outaouais et les Iroquois se retrouvent à Montréal pour s'accorder après des raids des premiers sur des villages des seconds. Les deux nations ont été « appelés ici par [leur] père », et les Iroquois remercient les Outaouais d'avoir parlé devant lui<sup>370</sup>. Enfin, en 1710, Raudot rapporte à Pontchartrain dans une lettre commune que plusieurs nations « sont descendus à Montréal où le Sr de Vaudreuil les a accommodé ensemble »<sup>371</sup>.

---

<sup>365</sup> Paroles et réponses de 1712, ANOM, C11a, vol 33, fol 95-100v.

<sup>366</sup> Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1705, ANOM, B, vol 27, folio 223v.

<sup>367</sup> *Ibid*, fol. 224v.

<sup>368</sup> *Ibid*.

<sup>369</sup> Paroles des Hurons à Vaudreuil, 1703, ANOM, C11a, vol 21, C-2381, p. 119.

<sup>370</sup> Paroles des Outaouais aux Iroquois, 1705, ANOM, C11a, vol 22 folio 255-256v.

<sup>371</sup> Vaudreuil Raudot à Pontchartrain, 1710, ANOM, C11a, vol 31, fol 15-38v.

Enfin, la dernière alternative de la médiation est de pouvoir sanctionner une nation, si elle ne respecte pas la paix générale ou qu'elle ne rend pas justice à son infraction. Pourtant, Vaudreuil lance très rarement d'action punitive, préférant plutôt tempérer en envoyant des officiers récolter des informations complémentaires<sup>372</sup>, pratique beaucoup moins dangereuse pour les troupes françaises en sous nombre d'une part, et pour l'alliance d'autre part.

## 2. *Les Amérindiens médiateurs*

Cependant, Onontio n'est pas l'unique médiateur à Montréal au début du XVIIIe siècle : en effet la correspondance coloniale montre bien que les Autochtones eux-mêmes utilisent ces procédés pour se réapproprier un certain pouvoir diplomatique dans les relations de pouvoir en Amérique du Nord.

Les procédés de médiation sont inscrits, comme nous l'avons vu précédemment, au cœur des traditions politiques des nations autochtones : les chefs particulièrement jouent régulièrement le rôle d'arbitre dans les querelles, à la fois en tant que figure réparatrice et conciliatrice : le chef n'ordonne pas, il pacifie sans contraindre. Onontio devient la figure réparatrice principale après la Grande Paix, ce qui n'empêche pas les Autochtones de faire fonctionner une médiation parallèle, entre nations amérindiennes. C'est par exemple le cas en 1704, lorsque les nations s'assemblent pour mettre un terme aux tensions qui ont surgi entre les Sonontouans et les Hurons, Outaouais et Miamis et apaiser leurs relations<sup>373</sup>. La rencontre est probablement encadrée par des officiers français, comme le suggère l'existence d'une traduction des paroles, mais les Amérindiens sont bien les seuls en possession du pouvoir rituel de la parole réparatrice : la figure d'Onontio ou l'occurrence du terme « notre père » n'apparaît pas dans le document.

Néanmoins, au début du XVIIIe siècle, les autochtones utilisent la médiation pour s'immiscer sur un nouveau plan politique, pour tenter de réguler et de régler les tensions entre les colonies britanniques et la Nouvelle-France, surtout au début de la décennie 1700. Ce sont tout particulièrement les Iroquois qui tentent de prendre un pouvoir politique de médiation lorsqu'ils se déplacent à Montréal : en tant qu'alliés historiques des colonies anglaises et nouveaux alliés des Français, ils s'inquiètent de la reprise des hostilités entre les deux puissances en parallèle de la Guerre de Succession d'Espagne, qui met en danger les activités commerciales des Amérindiens. Ainsi, Teganissorens se présente dans un rôle équivalent à celui de Callières lors

---

<sup>372</sup> Paroles des Sonontouans au gouverneur général, ANOM, C11a, vol 22, fol 54-54v.

<sup>373</sup> Paroles des sauvages du Détroit, 1704, ANOM, C11a, vol 22, fol 47 – 49.

de la Grande Paix, en affirmant à Vaudreuil qu'il vient « par ce collier reprendre la hache de [son] père Onontio »<sup>374</sup>, comme il l'a fait pour son homologue anglais, afin de les enterrer de la même manière que Callières lors de la paix générale en 1701<sup>375</sup>. Vaudreuil rapporte cette information avec plus de circonspection au secrétaire d'Etat à la marine :

Nous avons remarqué que les Iroquois voudraient bien Monseigneur se rendre comme médiateurs de la paix entre les Anglais d'Orange et nous. Le Seigneur de Vaudreuil a éludé de leur répondre sur ce sujet quoi qu'il soit dans le dessein de ne point faire attaquer les Anglais de ce costé la de crainte d'attirer les Iroquois contre Montréal et il attendra là-dessus les ordres qu'il vous plaira leur donner.<sup>376</sup>

Vaudreuil reconnaît donc que la situation de la Nouvelle-France reste précaire, et préfère attendre les ordres de Versailles pour pouvoir justifier un refus aux Iroquois sans mettre en danger Montréal. La réaction de Versailles est sans appel dans son refus de la médiation des Autochtones. Ainsi, dès 1704, dans son mémoire adressé en réponse à Vaudreuil et Beauharnois, Louis XIV met bien en avant l'intérêt que pourrait avoir une neutralité entre les Français et les Anglais en Amérique du Nord, tant que la neutralité est totale et sans désavantage pour la Nouvelle-France, mais qu'il « ne convient point non plus de passer par la médiation seule des iroquois »<sup>377</sup>. Dix ans plus tard, alors que la Guerre de Succession d'Espagne touche à sa fin et qu'en Europe, le traité d'Utrecht est presque finalisé, Vaudreuil explique avoir dû rejeter une nouvelle fois la tentative de médiation des Iroquois dans le conflit, en leur disant « que ce n'estoit pas à eux de se mesler de nos différends puisque nous ne les consultations point pour faire la guerre ny la paix et qu'ils ne pouvoient jamais qu'en devenir les victimes »<sup>378</sup>. La Nouvelle-France et la colonie de New York s'étaient de toute façon implicitement entendues pour éviter toute forme d'agression. Ainsi, même si la médiation est une pratique relativement commune pour les Autochtones et les Français, elle ne fonctionne pas sur les mêmes plans, ce qui empêche les nations iroquoises de prendre pleinement un pouvoir dans les relations franco-anglaises sur le territoire nord-américain.

---

<sup>374</sup> Paroles de Teganissorens, 1703, ANOM, C11a, vol 21, C-2381, pp. 106-111.

<sup>375</sup> *Ibid.*

<sup>376</sup> Vaudreuil et Beauharnois à Pontchartrain, 1703, ANOM, C11a, vol 21, C-2381, p. 3.

<sup>377</sup> Mémoire du Roi à Vaudreuil Beauharnois, 1704, ANOM B, vol 25, fol 112-142.

<sup>378</sup> Etat des Colonies 1713, ANOM, C11a, vol 34, fol 36.

### 3. *Les défis du travail de médiation*

Les Français ne sont donc pas les seuls à s'emparer du pouvoir médiateur pour réguler les affaires entre les nations d'Amérique du Nord, et le rôle de médiateur d'Onontio comporte de nombreux défis<sup>379</sup>.

Comme nous l'avons abordé précédemment, l'alliance qui naît de la Grande Paix en 1701 reste instable durant toute la décennie, notamment parce que le traité s'oppose aux habitudes politiques des nations amérindiennes.

D'abord la position de Montréal au sein de l'alliance est à la fois un atout et un désavantage pour le gouverneur général. En effet, son emplacement à la frontière du Pays d'en Haut permet de proposer un terrain neutre pour créer l'entente, comme nous l'avons déjà expliqué. Néanmoins, Montréal ne peut être l'unique lieu de médiation, et le gouverneur Vaudreuil doit donc envoyer des relais du pouvoir dans le Pays d'en Haut, auprès des nations. Celles-ci semblent s'engager dans leurs paroles à protéger ces colons, et à les considérer comme des relais de la parole d'Onontio, comme l'indiquent les paroles de Chachagouesse, chef illionois :

Si tu nous accorde les françois que je te demande nous les tiendrons renfermey comme nous-mêmes dans nos villages et nous les regarderons comme nos maistres.<sup>380</sup>

Il existe également un intérêt commercial à disposer d'agents français auprès des nations, notamment pour le commerce montréalais, comme nous l'avons vu dans ce mémoire. Néanmoins, l'ensemble documentaire que nous avons étudié se concentre sur les avantages politiques que la monarchie et ses agents peuvent retirer de ces placements.

Le défi majeur auquel fait face Vaudreuil reste néanmoins l'imbrication des relations diplomatiques qu'il entretient avec les Amérindiens avec celles qu'il doit mettre en place avec les colonies anglaises.

Le gouverneur général s'inquiète notamment du rôle que prennent les colonies britanniques auprès des nations amérindiennes après la Grande Paix. En effet, les Anglais étaient avant le traité les alliés de choix des Iroquois, et les Britanniques continuent à utiliser leurs relations avec eux pour déstabiliser l'alliance française, alors que la guerre entre les deux puissances européennes reprend en Amérique du Nord. Ainsi, en 1711, le gouverneur Vaudreuil demande à ses officiers dans le Pays d'en Haut de faire descendre les nations à Montréal :

---

<sup>379</sup> Au sujet du rôle des gouverneurs généraux, et de l'ambiguïté de leur situation après la Grande Paix de Montréal, voir G. Havard, *Empire et Métissages*.

<sup>380</sup> Chachagouesse à Vaudreuil, 1712, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 33, C-2383, p. 145.

Les différents mouvements de nos ennemis et les faux bruits qu'ils font courir parmi nos sauvages domiciliés afin de nous les allarmer nous faisant connoître qu'ils ont dessin de faire un effort cette année pour venir en ce pays il nous a paru de la dernière conséquence et nous avons cru qu'il importait au bien du Service du Roy de faire descendre icy bas les sauvages d'en haut nos alliez.<sup>381</sup>

Les réunions franco-amérindiennes à Montréal permettent donc de rétablir la confiance au sein de l'alliance. Néanmoins, la ville se transforme également en un lieu de pouvoir autochtone.

En effet, les nations amérindiennes utilisent à leur avantage le caractère non coercitif du rôle que prend Onontio pour dicter le fonctionnement de l'alliance, notamment vis-à-vis des conflits qui continuent à la mettre en danger.

Or, comme on l'a vu précédemment, la Nouvelle-France a particulièrement besoin d'une paix entre ses alliés ; pourtant, la menace que font peser les nations amérindiennes sur la colonie laurentienne perdure au début du XVIIIe siècle. Vaudreuil ne cache pas son inquiétude à ce sujet dans la correspondance coloniale. S'adressant à Pontchartrain en 1710 dans une lettre commune, Vaudreuil exprime sa méfiance envers les Agniers en particulier :

Les sauvages agniers sont venus cet hiver assurer le Sr de V[audreuil] qu'ils ne leveraient jamais la hache contre les françois il n'y a point a douter cependant que l'année dernière ils ne fussent déterminés à nous faire la guerre.<sup>382</sup>

Le gouverneur semble donc redouter d'autres renversements de situation, transmettant à Versailles l'image d'une colonie menacée par l'inconstance de certains de ses nouveaux alliés iroquois.

Le gouverneur général doit donc réitérer son rôle de médiateur au sein de l'alliance à plusieurs reprises, en rappelant les nations à la paix en les rassemblant à Montréal. Ainsi, Vaudreuil se montre visiblement inquiet lorsqu'il s'adresse aux Iroquois en 1712 :

Que veulent faire les iroquois de tant de canots et quel est leur dessein en s'assemblant en corps est ce pour me fraper ou mes enfans, c'est la meme chose, personne d'eux ne songe à vous faire la guerre que ne demeurez vous donc paisibles sur vos nattes.<sup>383</sup>

Vaudreuil souligne volontairement le caractère imprévisible de ces nations tout en rappelant qu'il s'est porté garant de la paix : les attaquer revient à attaquer Onontio. Le gouverneur général masque moins ses menaces envers les Iroquois dans une note destinée aux autres officiers de la Nouvelle-France dans laquelle il marque l'importance de « faire connoître aux

---

<sup>381</sup> Instruction pour faire descendre (...), 1711, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 32, fol. 82.

<sup>382</sup> Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 1710, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 31, C-2383, pp. 30-1.

<sup>383</sup> Paroles venant du fort des Sables, 1712, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 33, C-2383, p.162.

Iroquois que pour peu qu'ils se déclarent contre nous les nations d'en hault leur tomberont sur le corps »<sup>384</sup> : les nations alliées se chargeront donc de protéger la colonie contre les Iroquois, très inférieurs en nombre.

La médiation comporte donc de nouveaux défis auxquels les Français, comme les Amérindiens tentent de répondre lorsqu'ils se réunissent à Montréal. La correspondance coloniale note bien les tentatives de chaque partie de s'appropriier les éléments de la médiation pour gagner en pouvoir politique au sein de l'alliance : même à Montréal les Autochtones dictent le rythme des relations diplomatiques.

La première décennie du XVIIIe siècle est donc marquée par de multiples enjeux qui influencent les relations diplomatiques franco-autochtones. Le double agencement, pour les Français, d'enjeux coloniaux et impériaux, qui s'exprime principalement par le principe de neutralité que ces derniers tentent de mettre en place au sein de l'alliance, laisse aux nations amérindiennes des possibilités de s'arroger un certain pouvoir dans le Pays d'en Haut. Ces enjeux influencent également le commerce montréalais. Or celui-ci est central dans les relations qu'entretiennent les Français avec les nations. Les marchands, bien souvent aidés des Domiciliés, s'adaptent à la situation, et si la monarchie ne réussit pas à contrôler ces échanges, elle reconnaît implicitement leur importance pour la colonie en les laissant faire. Cette entente par l'adaptation trouve aussi son illustration dans les pratiques diplomatiques de notre période, et plus particulièrement dans la médiation, qui s'établit comment premier outil de la diplomatie. Celle-ci s'intensifie au début du XVIIIe, mais s'inscrit dans la continuité des pratiques du XVIIe siècle. Si le gouverneur général, en tant qu'Onontio, est de plus en plus important, cela ne veut pas dire qu'il possède tout pouvoir au sein de l'alliance. Au contraire, les Amérindiens ont leur propre agentivité : parfois eux-mêmes médiateurs, ils rythment en tout cas les rencontres diplomatiques montréalaises dans l'espace montréalais.

---

<sup>384</sup> Instruction pour faire descendre (...), 1711, ANOM, C<sup>11</sup>a, vol 32, fol. 82.

## Conclusion

Nous avons voulu nous intéresser dans ce mémoire à la manière dont les relations diplomatiques entre Français et Amérindiens évoluaient entre la Grande Paix et le traité d'Utrecht, et comment la ville de Montréal s'inscrivait dans cette évolution.

L'étude des courriers échangés entre Versailles et Montréal nous donnaient l'occasion d'identifier des acteurs de la diplomatie, bien que d'un point de vue très eurocentré. Tout comme au XVII<sup>e</sup> siècle, les rôles des officiers de la colonie sont codifiés et limités dès lors qu'ils ne sont pas gouverneurs généraux, et la correspondance permet de mettre en lumière les conflits internes qui existent entre ces agents de la monarchie, qui cherchent à obtenir la faveur du gouvernement monarchique. Certains acteurs y sont cependant invisibilisés, notamment les premiers commis qui n'apparaissent que marginalement à l'occasion de commentaires ou de résumés, ou les chefs amérindiens qui sont rarement identifiés. Le manque d'identification de ces acteurs n'empêche pas leur influence sur les procédés diplomatiques d'être considérable. Néanmoins, les chefs autochtones sont parfois nommés dans la correspondance, ce qui illustre alors d'une part la bonne connaissance des milieux politiques amérindiens de la part des officiers français, et d'autre part l'inscription dans la continuité des relations diplomatiques franco-amérindiennes après la Grande Paix dont les signataires apparaissent régulièrement dans les missives de notre période.

Les origines variées de ces acteurs de la diplomatie, et l'imbrication des multiples enjeux personnels qu'ils apportent à leur service, permettent également de comprendre que la diplomatie n'est pas contrôlée par Versailles : elle s'adapte continuellement au gré des enjeux. La correspondance montre en filigrane des échanges entre Pontchartrain et Vaudreuil la politique de laisser faire qui s'installe en ce qui concerne les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France. Ce laisser faire s'explique aussi par le pouvoir diplomatique dont disposent les nations autochtones. Alors que la Grande Paix était présentée comme un moyen de les faire rentrer sous domination française, par la figure intensifiée d'Onontio comme chef de l'alliance, elle leur permet au contraire de continuer à exploiter les besoins coloniaux à leurs fins et à exercer leur agentivité diplomatique.

Le pouvoir amérindien s'illustre également par la conservation de Montréal en tant que capitale diplomatique après la Grande Paix. En effet, alors que la rencontre franco-amérindienne semble s'ancrer toujours plus dans le Pays d'en Haut, Montréal continue de conserver une place

centrale dans les procédés diplomatiques. S'il n'y a plus de traités majeurs après celui de 1701, la venue amérindienne ne décroît pas, voire semble s'intensifier dans sa fréquence si l'on en croit la correspondance coloniale, et d'autres rassemblements de grande envergure auront lieu dans la ville (en 1711 notamment, avec la réunion d'environ 800 envoyés amérindiens).

Nous avons voulu nous intéresser à notre sujet en l'abordant notamment dans un angle géo-historique afin de considérer l'espace montréalais, ici dans son aménagement, comme un lieu dynamique et structurant de la rencontre franco-amérindienne. Sa position de ville frontière, à la fois entre le Pays d'en Haut et le Pays d'en Bas, et fondamentalement entre les colonies françaises et anglaises, facilite en effet la rencontre avec l'autre et encourage l'échange culturel. L'espace montréalais, défini par Jan Grabowski comme un *common ground* est donc bien un espace dynamique. Mais la correspondance coloniale laisse peu d'indices quant à l'aménagement de la ville en tant que structure de la rencontre avec l'Autre. On remarque ainsi que son quadrillage est un sujet qui semble importer beaucoup à Versailles, qui se plaint à de multiples reprises de la trop grande superficie de la ville, du nombre trop grand de jardins par rapport aux habitations, et qui mandate un ingénieur pour proposer de nouvelles manières d'aménager la ville. Mais cette volonté de contrôle de la part de la monarchie ne se retrouve pas lorsqu'il s'agit des lieux de rencontre diplomatique. Rarement nommés ceux-ci ne semblent en effet pas être jugés dignes d'intérêt par les agents de la monarchie, ce qui semble surprenant puisqu'on peut imaginer l'importance stratégique accordée à de tels lieux. Il est possible que la tenue des conseils diplomatiques dans les résidences des officiers soit tellement évidente qu'ils ne prennent pas la peine de le noter. Il est possible également que leur tenue en dehors de ces espaces représentatifs de la monarchie indique toute l'agentivité et l'influence des nations lors des conseils montréalais ; mieux vaut alors pour les officiers ne pas le souligner dans leurs missives. Même au cœur d'une ville impériale les autorités coloniales françaises ne peuvent en effet pas toujours dominer l'espace.

L'enjeu impérial justement s'immisce dans les relations diplomatiques de notre période après le déclenchement de la Guerre de Succession d'Espagne et la stratégie diplomatique tente de s'orienter selon les enjeux franco-britanniques.

Néanmoins l'empire français en Amérique du nord reste une notion, il n'existe pas en tant que tel, seule sa projection grâce aux documents de la correspondance coloniale (missives, traités ou encore cartes) importe, pour pouvoir revendiquer son existence auprès des autres pays européens. Cette projection impériale s'accompagne bien sûr d'une intention dans les stratégies

monarchiques, une arrière-pensée notamment discutée par Gilles Havard<sup>1</sup>. Cette projection impériale semble donc être tout à fait déconnectée des relations diplomatiques qui sont entretenues avec les nations amérindiennes.

Pourtant, un effort de symbolisme du pouvoir monarchique est parfois mis en place, effort qui vise justement les Autochtones en premier lieu. Ainsi, on voit des tentatives d'intégration des chefs autochtones aux relais du pouvoir entre Montréal et le Pays d'en Haut. On voit aussi avec la distribution des médailles diplomatiques un essai de la monarchie de récompenser certains chefs au détriment d'autres, sanctionnant officiellement leur importance. Mais les différences culturelles qui existent entre Amérindiens et Français ne permettent pas à ces derniers d'intégrer véritablement des nations autochtones à un hypothétique empire colonial français.

On peut cependant noter que les arguments présentés dans la correspondance pour l'existence d'un empire se limitent à la question territoriale, qui sera par ailleurs celle discutée à Utrecht lorsque la France cèdera des morceaux de sa colonie, comme si revendiquer l'espace leur permettait également de revendiquer l'assujettissement des populations y vivant auprès des autres cours européennes. Dans les deux cas pourtant, le contrôle français n'existe pas.

Naturellement cet enjeu pose également la question des rapports entre populations, surtout entre les Autochtones et les allochtones. Or ces relations sociales forment aussi une partie des relations diplomatiques montréalaises. On le remarque bien dans notre période : puisque le pouvoir officiel n'a pas toujours mainmise sur les procédés diplomatiques, d'autres prennent, consciemment ou non, le relais.

D'abord, l'agentivité des marchands montréalais se trouve très utile pour les officiers de la colonie, qui réussissent en collaborant avec eux à conserver les termes de la Grande Paix et à continuer à faire fonctionner l'alliance plurinationale à Montréal, même si les pratiques commerciales sortent parfois du cadre légal. La tendance de Versailles à laisser – faute de mieux ? – ses officiers locaux faire, ou en tout cas à ne pas émettre de réelle sanction contre eux, s'illustre une fois de plus.

Mais il existe également d'autres formes de relations sociales qui s'intègrent dans la diplomatie de notre période, mais elles n'apparaissent dans la correspondance coloniale qu'en filigrane. En effet, on l'a dit, Montréal est un lieu de rencontre entre diverses populations. C'est le cas pour

---

<sup>1</sup> Gilles Havard « Richard White, Le Middle Ground. Indiens, Empires et Républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57-1, no. 1, 2010, pp. 204-206 ; Gilles Havard « Introduction » dans *Empire et Métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660 – 1715*, Sillery, Septentrion, 2<sup>nd</sup>e éd., 2017.

les Français et Autochtones par exemple, puisque leur venue permet un contact fréquent entre eux, mais aussi parce qu'ils sont parfois voisins lorsque les missions sont situées proches de la ville<sup>2</sup>. C'est également le cas lors de métissages, quels qu'ils soient, qui ont une importance certaine dans les relations diplomatiques de notre période. Ainsi, on l'a vu, le métissage culturel permet à la diplomatie de mieux fonctionner grâce aux individus qui sont capables de faire le lien entre traditions françaises et amérindiennes. Mais l'esclavagisme diplomatique est également l'un des enjeux majeurs auquel Onontio doit répondre après la Grande Paix, et pose la question des rapports de pouvoir entre populations au sein de l'alliance. Les esclaves seront également une autre manifestation de la présence autochtone à Montréal, mais surtout après notre période.

Enfin, nous nous sommes intéressée à l'évolution des pratiques diplomatiques tout au long de cette première décennie du XVIIIe siècle. Nous avons observé l'absence de grand changement dans ce domaine, si ce n'est une intensification des pratiques auxquelles on assistait déjà au XVIIe siècle.

C'est par exemple le cas de la médiation qui est l'action diplomatique la plus fréquente de la décennie à Montréal. Le gouverneur général, en tant qu'Onontio, avait déjà joué un rôle de médiateur, mais ses responsabilités s'intensifient. La médiation n'est cependant pas uniquement exercée par les colons : les nations amérindiennes tentent également d'assumer le rôle de médiateurs dans la relation impériale en Amérique du Nord. De manière plus générale, on voit tout au long de la période que les chefs amérindiens utilisent le pouvoir médiateur du gouverneur général à leurs propres fins.

C'est certainement dans les pratiques diplomatiques que s'exprime le mieux l'adaptation mutuelle des Français et des Autochtones permise par le *middle ground* que représente Montréal. Ainsi, la diplomatie prend place dans une ville française coloniale, mais se déroule en conseils rythmés par la tradition amérindienne. Les échanges diplomatiques sont dominés par l'écrit des Français, puisque ce sont eux qui traduisent et qui envoient à Versailles les comptes rendus, choisissant alors ce qu'ils mettent dans leurs documents et ce qu'ils ne mettent pas. Pour autant le fond est dominé par la diplomatie amérindienne, que ce soit dans la pratique de la parole en elle-même, ou le style utilisé (oralement et par écrit). Ces adaptations

---

<sup>2</sup> Voir notamment Jan Grabowski, *The Common Ground : Settled natives and French in Montréal 1667 - 1760*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1993, p. 280.

transformatives permettent de cimenter une tradition diplomatique franco-amérindienne après la Grande Paix.

Les limites imposées par nos sources ont bien sûr représenté un défi pour analyser ces rapports diplomatiques interculturels. Nous avons déjà abordé dans notre introduction les enjeux que représentaient le choix d'un corpus de source biaisé de nature, puisqu'il présente l'ensemble de ces relations avec une vision française, et non sans de multiples angles tronqués : ce qui est laissé de côté par les divers officiers est finalement aussi important que ce qui apparaît dans la correspondance coloniale. Néanmoins, malgré ces défis, le mémoire a également été l'occasion de s'intéresser à de multiples questionnements auxquels nous n'avons pas toujours pu répondre entièrement.

Nous aurions notamment voulu approfondir la question urbaine. Il serait en effet intéressant d'étudier Montréal dans sa forme urbaine par rapport aux nations amérindiennes. On l'a vu, celles-ci font de la ville leur espace lorsqu'elles s'y rendent mais leur accès à différents lieux de la ville est régulé par le pouvoir colonial. On pourrait notamment s'interroger sur les rapports qu'entretiennent entre elles les nations au sein d'un espace qui se veut un symbole de l'impérialisme français sur un territoire que Versailles ne contrôle pas. Particulièrement, la pratique de la boisson dans cet espace contrôlé pourrait être examinée en détail. Activité sociale s'il en est et interculturelle, puisqu'elle met en relation Français, généralement en tant que vendeurs, et Amérindiens en tant que consommateurs, le commerce d'eau de vie est également l'un des plus réglementés à Montréal. Les documents coloniaux semblent au premier abord donner raison à ces envies de réglementation puisque la majeure partie des conflits qui éclatent en ville et qui impliquent des Autochtones ont lieu dans ces tavernes et lieux de consommation<sup>3</sup>. Mais on pourrait également s'intéresser à la construction urbaine de Montréal par ces cabarets, qui n'ont généralement le droit de vendre de l'eau de vie qu'à une seule nation. Le manque de plan détaillé de la ville durant notre période ne nous a pas permis de localiser précisément ces dits cabarets. Forment-ils des quartiers dans la ville ? Sont-ils tous situés sur la même rue ? Au contraire, sont-ils disposés de manière éclatée dans la ville pour éviter l'agrégation des populations autochtones dans un seul quartier ? Y-a-t-il une volonté de Versailles de contrôler la présence amérindienne dans l'un ou l'autre des cas ?

---

<sup>3</sup> Catherine Ferland, *Bacchus en Canada : boissons, buveurs et ivresse en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2010, p. 263.

Si l'urbanité de Montréal n'influence pas le contenu des relations diplomatiques, elle influence les rapports sociaux qui l'entretiennent, et elle pourrait être examinée de bien d'autres manières encore pour apporter une vision nuancée de notre période.

Enfin, pour approfondir la question des relations diplomatiques, il faudrait faire appel à des sources plus diverses, permettant de développer une vision plus nuancée de la rencontre franco-amérindienne.

Les études ethno- et sociohistoriques notamment pourraient permettre de s'intéresser à des documents plus divers. On pense notamment à ceux issus de la tradition orale autochtone ou des wampums qui sont encore conservés, donnant peut-être l'occasion de mettre en lumière différents aspects de la relation franco-autochtone, ou encore aux documents juridiques de l'époque. De même il serait pertinent d'étudier l'évolution des relations diplomatiques *entre* les diverses nations autochtones à Montréal durant notre période, puisque les enjeux européens qui s'invitent sur le continent nord-américain permettent à certaines nations de saisir des opportunités politiques. Si les études ethnohistoriques comportent leurs propres enjeux<sup>4</sup>, elles donnent en tout cas l'occasion de redévelopper l'agentivité historique amérindienne.

Enfin, on l'a vu dans ce mémoire, la diplomatie n'est pas qu'une question politique, elle s'entretient aussi par un ensemble de pratiques sociales entre les Amérindiens et les colons. Il serait intéressant d'envisager une étude ethnohistorique des colons eux-mêmes dans ce cadre. Plus précisément, parce que c'est la partie de la population qui a le plus certainement laissé des traces, étudier davantage les marchands montréalais, quel que soit leur secteur d'activité. Ont-ils conscience, notamment, d'entretenir par leurs activités commerciales le bon fonctionnement de l'alliance franco-amérindienne ? Si oui, essaient-ils d'utiliser ce pouvoir à leur avantage vis-à-vis des officiers locaux ? Si les livres de familles sont singulièrement manquants durant notre période, surtout pour une ville dont la proportion de marchands est si importante, il existe peut-être d'autres sources et d'autres moyens d'analyser les comportements sociaux des colons vis-à-vis des relations diplomatiques (procès-verbaux, livres de comptes, récits de voyages etc.) afin de répondre à ces questions.

---

<sup>4</sup> A ce sujet voir Gilles Havard, « Les Indiens et l'histoire coloniale nord-américaine : les défis de l'ethnohistoire », in François Joseph Ruggiu et Cécile Vidal, (dir.), *Sociétés, colonisations et esclavages dans le monde atlantique. Historiographie des sociétés américaines des XVIe-XIXe siècles*, Rennes, Les Perséides, 2009, p. 95-142.

## Bibliographie

### Sources primaires

France, Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Fonds des Colonies

Série B, Lettres envoyées, volumes 32 – 35.

Série C11A, Correspondance générale ; Canada volumes 19 – 34.

Canada, Ottawa. Bibliothèque et Archives du Canada.

Collection de la Famille Beauharnois, cote BAC, MG18-G6.

Grefe des juridictions royales et seigneuriales de Montréal, MG8-C6, volume 4.

### Sources documentaires

ARENSEN, Adam, BERGLUND, Barbara, GITLIN, Jay, (dir.), *Frontier cities. Encounters at the Crossroads of Empire*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2012.

AUBERT, Guillaume, « The Blood of France”: Race and Purity of Blood in the French Atlantic World », *The William and Mary Quarterly*, vol. 61, no. 3, 2004, p. 439–478.

BEAULIEU, Alain, BACK, Francis, VIAU, Roland, *La Grande Paix : chronique d'une saga diplomatique*, Québec, Libre expression, 2001.

BEAULIEU, Alain, « Introduction » dans DESROSIERS, L.-P., *Iroquoisie*, Sillery, Septentrion, vol. 1, 1998, p. xii-xxx.

BÉLY, Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV.*, Paris, Fayard, 1990.

BÉLY, Lucien, « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », *Annuaire-bulletin de l'histoire de France*, 1993, p. 27–43.

BÉLY, Lucien, « Le roi mon maitre : le service du roi à l'étranger vu à travers l'œuvre de François de Callières » in *Sociétés et idéologies des Temps modernes, Hommage à Arlette Jouanna*, Montpellier, Presses de l'Université de Montpellier III, 1996, p. 481 – 501.

BÉLY, Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France, XVIe – XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2003.

BOHAKER, Heidi, « 'Nindoodemag': The Significance of Algonquian Kinship Networks in the Eastern Great Lakes Region, 1600-1701 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 63, no. 1, 2006, p. 23–52.

- BRANDÃO, José António et STARNA, William A., « The Treaties of 1701: A Triumph of Iroquois Diplomacy », *Ethnohistory*, vol 43, 2, 1996, p. 209-244.
- BROUÉ, Catherine, « Paroles diplomatiques autochtones en Nouvelle-France : un artefact polyphonique éloquent » dans VUILLEMIN, Nathalie et WIEN, Thomas (ed.), *Penser l'Amérique de l'observation à l'inscription*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
- COOK, Peter, *Les Voyes de douceur et d'insinuation : French-Amerindian Diplomacy on New France's Western Frontier, 1703-1725*, Thèse de mémoire, Université d'Ottawa, 1993.
- DESBARATS, Catherine, « Préface », in WHITE, Richard, *Le Middle Ground*, Toulouse, Anacharsis, 2010.
- DECHENE, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Plon, Paris, 1974.
- DECHENE, Louise, *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008.
- DESBARATS, Catherine, et GREER, Allan, « Où est la Nouvelle-France ? » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume 64, numéro 3-4, 2011, p. 31-62.
- DESBARATS, Catherine, « The Cost of Early Canada's Native Alliances: Reality and Scarcity's Rhetoric », *WMQ*, vol. 52, no. 4, 1995, p. 609-630
- DUBÉ, Alexandre, « Les Amérindiens sous le regard des bureaux de la Marine (1660-1760). Quelques pistes de réflexion sur un objet administratif », dans HAVARD, Gilles, et AUGERON, Mickaël (dir.), *Un continent en partage : cinq siècles de rencontres entre Amérindiens et Français*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 153-177.
- DUVAL, Kathleen, *The native ground: Indians and colonists in the heart of the continent*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2011.
- ECCLES, William J., « The Fur Trade and Eighteenth-Century Imperialism », *WMQ*, vol. 40, 3, 1983, p. 341-362.
- ECCLES, William J., *Canada Under Louis XIV 1663-1701*, Toronto, McClelland & Stewart, 1964.
- ECCLES, William J., *The Canadian Frontier 1534 - 1760*, New-York, Holt, Reinhart & Winston, 1969.
- FERLAND, Catherine, *Bacchus en Canada : boissons, buveurs et ivresse en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2010.

FORIERS, Paul, « L'organisation de la paix chez Grotius », dans TRUYOL Y SERRA, Antonio et FORIERS Paul (dir.), *La conception de la paix chez Vitoria*, Paris, J. Vrin, 1987, p. 292 – 362.

FOUGERES, Dany, (dir), *Histoire de Montréal et de sa région : Tome I-Des origines à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012.

FREGAULT, Guy, *Le XVIIIe siècle canadien : études*, Montréal, Hurtubise, 1968.

GALLOWAY, Patricia, *Choctaw Genesis, 1500-1700.*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1998.

GOHIER, Maxime, *Onontio le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, Sillery, Septentrion, 2008.

GRABOWSKI, Jan, *The Common Ground Settled Natives and French in Montréal 1667 - 1760*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1993.

GRABOWSKI, Jan, « Les Amérindiens domiciliés et la 'contrebande' des fourrures en Nouvelle-France », *Recherches amérindiennes au Québec*, 24, 3, 1994, p. 45-52.

GRABOWSKI, Jan, « French Criminal Justice and Indians in Montreal, 1670-1760 », *Ethnohistory*, vol. 43, no 3, 1996, p. 405-429.

HAEFELI, Evan et SWEENEY, Kevin, *Captors and Captives: The 1704 French and Indian Raid on Deerfield*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2003.

HAVARD, Gilles, *La Grande Paix de Montréal. Les voies de la diplomatie franco-amérindienne*, Montréal, Recherches Amérindiennes au Québec, 1992.

HAVARD, Gilles, *The Great Peace of Montreal of 1701: French-Native Diplomacy in the Seventeenth Century*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001.

HAVARD, Gilles, *Empire et Métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660 – 1715*, Sillery, Septentrion, 2003.

HAVARD, Gilles, « D'un Callières à l'autre ou comment le protocole diplomatique louis-quatorzien s'adaptait aux Amérindiens », in JOUTARD, Philippe, et WIEN, Thomas, (dir.), *Mémoires de Nouvelle-France*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2005, p. 199-208.

HAVARD, Gilles, « La domestication intellectuelle des Grands Lacs dans la seconde moitié du XVIIe siècle », in CASTELNEAU, Charlotte, et REGOURD, François, (dir.), *Connaissances et pouvoirs. Les espaces impériaux*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 63-81.

- HAVARD, Gilles, « Le rire des jésuites. Une archéologie du mimétisme dans la rencontre franco-amérindienne (XVIIe -XVIIIe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 62, no. 3, 2007, p. 539-573.
- HAVARD, Gilles, « Les Indiens et l'histoire coloniale nord-américaine : les défis de l'ethnohistoire », in RUGGIU, François-Joseph, et VIDAL, Cécile, (dir.), *Sociétés, colonisations et esclavages dans le monde atlantique. Historiographie des sociétés américaines des XVIe-XIXe siècles*, Rennes, Les Perséides, 2009, p. 95-142.
- HAVARD, Gilles, « Richard White, Le Middle Ground. Indiens, Empires et Républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57-1, no. 1, 2010, p. 204-206.
- HAVARD, Gilles et VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2012.
- LACHANCE, André, *La vie urbaine en Nouvelle-France*, Boréal, Montréal, 1987.
- LACHANCE, André et SAVOIE, Sylvie, *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux 17e et 18e siècles*, Montréal, Fides, 1996.
- LALANCETTE, Mario et STEWART, Alan, « De la ville-comptoir à la ville fortifiée : évolution de la forme urbaine de Montréal au XVIIe siècle » dans DÉPATIE, S., (dir.) *Vingt ans après Habitants et Marchands. Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens.*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 254 – 295.
- LAMBERT, Phyllis et STEWART, Alan, *Montréal, ville fortifiée au XVIIIe siècle*, Montréal, Centre canadien d'architecture/Canadian Centre for Architecture, 1992.
- LA ROQUE DE ROQUEBRUNE, Robert, « La direction de la Nouvelle-France par le ministère de la Marine ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 6, 4, 1953, p. 470-488.
- LEFEBVRE, Henri, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.
- LOSKOUTOFF, Yvan (dir.), *Les médailles de Louis XIV et leur livre*, Mont Saint Aignan, Publications de l'Université de Rouen et du Havre, 2016.
- LOZIER, Jean-François, *Flesh Reborn, the saint Lawrence Valley Mission Settlements through the Seventeenth Century*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2018.
- LUNN, Jean, « The Illegal Fur Trade out of New France, 1713-60 », *Report of the Annual Meeting*, vol. 18, 1, 1939, p. 61–76.
- MENJOT, Denis, *Les villes frontières (Moyen Age – Epoque Moderne)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

- MIQUELON, Dale, *New France 1701-1744. "A Supplement to Europe"*, Toronto, McClelland and Stewart, 1987.
- MIQUELON, Dale, « Envisioning the French Empire: Utrecht, 1711-1713 », *French Historical Studies*, vol. 24, no. 4, 2001, p. 653-677.
- MORISSONNEAU, Christian, « La toponymie amérindienne dans la cartographie française » dans HAVARD, Gilles, et AUGERON, Mickaël, (dir.), *Un continent en partage : cinq siècles de rencontres entre Amérindiens et Français*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 283-293.
- MOUHOT, Jean-François. « L'influence amérindienne sur la société en Nouvelle-France. Une exploration de l'historiographie de François-Xavier Garneau à Allan Greer (1845-1997) », *Globe*, volume 5, numéro 1, 2002, p. 123–157.
- NOEL, Jan, « N'être plus la déléguée de personne : une réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique Française*, 63, 2-3, 2009-2010, p. 209-241.
- PINON, Pierre, « Raisons et formes de villes : approche comparée des fondations coloniales françaises au début du XVIIIe siècle », in Coquery-Vidrovitch Catherine, Georg Odile. (dir.), *La ville européenne outre mers : un modèle conquérant ? (XVe-XXe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- RASMUSSEN, Birgit, « Negotiating Treaties, Negotiating Literacies: A French-Iroquois Encounter and the Making of Early American Literature », *American Literature*, 79, 3, 2007, p. 445-473.
- RICHTER, Daniel K., « War and Culture : The Iroquois Experience », *WMQ*, vol. 40, 4, 1983, p. 528-559.
- RICHTER, Daniel K., « Cultural Brokers and Intercultural Politics: New York-Iroquois Relations, 1664-1701 », *Journal of American History*, vol. 75, 1, 1988, p. 40-67.
- RICHTER, Daniel K., *The Ordeal of the Longhouse: the peoples of the Iroquois League in the era of European colonization*, Chapel Hill, UNCP, 1992.
- ROBICHAUD, Léon, BERUBE, Harold, FYSON, Donald, (dir), *La gouvernance montréalaise : de la ville frontière à la métropole*, Montréal, Éditions MultiMondes, 2014.
- RUSHFORTH, Brett, *Bonds of Alliance: Indigenous and Atlantic Slavery in New France*, Chapel Hill, UNCP, 2012.
- RUSHFORTH, Brett, « Slavery, the Fox Wars, and the Limits of Alliance », *WMQ*, vol. 63, no. 1, 2006, p. 53–80.

- SAUPIN, Guy, *Les villes en France à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2002
- SAUSSOL, Alain et ZITOMERSKY, Joseph (dir.), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*, Paris, l'Harmattan, 1996
- SNYDERMAN, George S., « The function of Wampum in Iroquois religion », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 105, no 6, 1961, p. 571-608
- TERRIEN, Jean-Marie, *Parole et pouvoir. Figure du chef amérindien en Nouvelle-France*, Montréal, L'Hexagone, Positions anthropologiques, 1986.
- TRIGGER, Bruce, *Children of Aataentsic: A history of the Huron People to 1660*, Kingston, McGill-Queen's Press, 1987.
- TRIGGER, Bruce, *Native and Newcomers: Canada's "Heroic Age" Reconsidered*, Toronto, McGill-Queen's Press, 1986.
- TRUDEL, Marcel, *L'esclavage au Canada français : histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, Presses Universitaires Laval, 1960.
- TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France, Tome III : « La seigneurie des Cent Associés »*, Montréal, Fides, 1997.
- TURCKHEIM-PEY, Sylvie, *Médailles du Grand Siècle. Historique métallique de Louis XIV*, Paris, Ministère français de la culture, Bibliothèque Nationale de France, 2004.
- USNER, Daniel, *Indians, Settlers, and Slaves in a Frontier Exchange Economy, The Lower Mississippi Valley before 1783*, Chapel Hill, UNCP, 1992.
- VACHON, André, *Eloquence indienne*, Montréal, Fides, Classiques canadiens, 1968.
- VACHON, André, « Colliers et ceintures de porcelaine dans la diplomatie indienne », *Les Cahiers des dix*, no 36, 1971, p. 179–192.
- VANCE, James, *The Merchants' World: The Geography of Wholesaling*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1971.
- VIAU, Roland, *Femmes de Personne. Sexe, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*, Montréal, Boréal, 2000.
- WHITE, Bruce, « 'Give Us a Little Milk': The Social and Cultural Meanings of Gift Giving in the Lake Superior Fur Trade », *Minnesota History*, vol. 48, no. 2, 1982, p. 60–71
- WHITE, Richard, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, New York, Cambridge University Press, 1991.

WHITE Richard, « Preface to the 20th Anniversary Edition », in WHITE, *The Middle Ground*, New York, Cambridge University Press, rééd. 2010, p. xi-xxiv.

WHITE, Richard, « Creative Misunderstandings and New Understandings », *WMQ*, vol. 63, no. 1, 2006, p. 9–14.

WIEN, Thomas, « Selling Beaver Skins in North America and Europe, 1720-1760: The Uses of Fur-Trade Imperialism », *Journal of the Canadian Historical Association*, volume 1, 1, 1990, p. 293–317.

ZOLTVANY, Yves F., « New France and the West, 1701–1713 », *The Canadian Historical Review*, vol. 46, no. 4, 1965, p. 301-322.

## ANNEXE A

Tableau récapitulatif des chefs amérindiens présents dans l'ensemble documentaire utilisé pour le mémoire.

Nom du chef	Nation	Nombre d'apparence	Remarques
<b>8nkmina8ndebé</b>	Iroquois	1	
<b>8okina8udedé</b>	Saulteur	1	
<b>Agocha</b>	Miamis	1	
<b>Arousem</b>	Agniers	1	
<b>Chachagouesse</b>	Miamis	1	
<b>Chichicalto</b>	Miami	3	Apparaît sous le noms de Chichicatal dans la ratification de la Grande Paix
<b>Compannisé</b>	Outaouais	1	
<b>Grande Terre</b>	Onontagués	4	
<b>Innokinsa</b>	Miamis	1	
<b>Jean le Clare</b>	Ouatouais du Sable	1	
<b>Kotawiliboé</b>	Outaouais	2	Apparaît aussi orthographié K8ta8iliboé
<b>Makisabé</b>	Poutouatamis	1	
<b>Massias</b>	Onontagués	1	
<b>Michanchilia</b>	Miamis	1	
<b>Miscouaky</b>	Outaouais	1	
<b>Misgenga</b>	Ontagamis	1	
<b>Mouet</b>	Sakis	1	
<b>Onanguisset</b>	Potouatamis	1	Parle pour les Sakis dans la ratification de la Grande Paix
<b>Orongatek</b>	Sonnontouans	1	
<b>Pilesty</b>	Algonquin	1	
<b>Quarente Sols</b>	Hurons	2	
<b>Saguina</b>	Outaouais	1	
<b>Sanguouessy</b>	Outaouais Sinago	1	S'est rendu à Versailles
<b>Scambe8y</b>	Abénaki	1	
<b>Teganissorens</b>	Onontagués	6	
<b>Wilamek</b>	Poutouatamis	2	Apparaît aussi orthographié comme Ouilamek
<b>Sastaressy</b>	Miamis	2	Apparaît aussi orthographié comme Sastanessy
<b>Leblat</b>	Miamis	1	
<b>Apictaganne</b>	Miamis	1	

## ANNEXE B

Pierre-Louis Morin (1811-1886) d'après Chaussegros de Léry, *Plan de la ville de Montréal en Canada a 45d 55m de Latitude Septentrionale 1717, 1853 et 1880*, gravure. Les ANQ-M conservent un exemplaire de cette gravure (P266,S4,P118).

